This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

38514.46

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE BEQUEST OF

THOMAS WREN WARD

Treasurer of Harvard College
1830–1842

MARTIN LE FRANC

PRÉVOT DE LAUSANNE

MARTIN LE FRANC

PRÉVOT DE LAUSANNE

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la Faculté des Lettres de Genève

PAR

ARTHUR PIAGET

Ancien élève de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, Licencié ès Lettres.

LAUSANNE

LIBRAIRIE F. PAYOT

1888

38 H4.116
1

La Faculté des Lettres, après avoir lu la présente thèse, en autorise l'impression, sans entendre par là exprimer d'opinion sur les propositions qui s'y trouvent énoncées.

Genève, le 20 octobre 1888.

Le Doyen de la Faculté :
EUGÈNE RITTER.

AVANT-PROPOS

Dans son cours sur la Littérature française du XV^e^ siècle, lu au Collège de France en 1886, M. Gaston Paris a consacré une ou deux leçons à Martin Le Franc, et il se proposait de faire sur ce poète un travail plus étendu. Il a eu la bonté, dont je ne saurais trop le remercier, de m'abandonner une partie du sujet, et s'est contenté de publier dans la *Romania* (vol. XVI, 1887, pp. 423-437) un petit poème inédit de Martin Le Franc, la « *Complainte du livre du Champion des Dames à son acteur* ». Dans l'importante introduction qui précède cette complainte, M. Gaston Paris, après avoir retracé en quelques pages la vie du poète, a relevé, en les commentant, les nombreuses et intéressantes allusions littéraires qui se trouvent dans le Champion des Dames. Pour cette partie du sujet, je renvoie simplement à l'article de la *Romania*.

Quoique né en Normandie, Martin Le Franc se rattache à l'histoire de notre pays. Il assista aux séances du concile de Bâle, dont il fut un des plus

zélés partisans, et Félix V le nomma prévôt de Lausanne, charge qu'il occupa pendant 18 ans. C'est à Lausanne qu'il écrivit son Estrif de Fortune et de Vertu, et qu'il traduisit pour la Bible de Jean Servion un des prologues de saint Jérôme. Martin Le Franc n'en est pas moins presque inconnu chez nous.

De tous les écrivains du XV^e^ siècle, il est certainement un des plus oubliés. La longueur du Champion des Dames et de l'Estrif de Fortune et de Vertu, la rareté de leurs manuscrits et de leurs éditions, en sont peut-être la cause. Quoiqu'il en soit, les critiques et les bibliographes qui ont parlé de notre prévôt n'ont vu pour la plupart en lui qu'un poète plat et vulgaire et qu'un lourd et somnolent prosateur. L'analyse des deux poèmes de Martin Le Franc et quelques citations suffiraient à montrer combien est injuste et faux ce jugement par trop sommaire : c'est ce que j'essaie de faire dans le présent travail, simple rédaction de quelques notes recueillies à Paris, pendant l'hiver 1887-1888, à la Réserve des Imprimés et aux Manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

MARTIN LE FRANC

PRÉVOT DE LAUSANNE

CHAPITRE I

Vie de Martin Le Franc [1].

Martin Le Franc nous donne sur lui-même de rares indications dans le Champion des Dames. Malheureusement ces renseignements sont loin de suffire à une reconstitution un peu complète de sa vie, et, perdus dans les 24000 vers du poème, ils ont passé longtemps inaperçus. Jusqu'à l'article de M. Gaston Paris, on ne trouvait sur Martin Le Franc, sur le lieu et la date de sa naissance ou sur sa mort, que des opinions fort diverses et plus ou

[1] Voy. *Romania*, t. XVI, p. 392 et suiv. Pour être complet, je répète en partie ce qu'a déjà dit M. Gaston Paris ; je dois quelques renseignements nouveaux, tirés du *Bullaire de Félix V*, à l'obligeance de M. Giuseppe Roberti et de mon ami Pietro Orsi.

moins vraisemblables, entre lesquelles il était difficile de faire un choix. Tous ou presque tous les renseignements fournis par les bibliographes ou par les auteurs d'histoire littéraire, depuis La Croix du Maine, Du Verdier, Bayle, l'abbé Massieu, l'abbé Goujet [1], jusqu'aux grands recueils biographiques contemporains, peuvent se résumer comme suit :

[1] La Croix du Maine et du Verdier de Vauprivas, *Bibl. franç.* (avec des remarques de La Monnoye, nouv. éd. donnée par Rigoley de Juvigny). Paris. 1772-1773, II. 99-101, V. 36-37. — Bayle, *Dict. hist. et crit.* 1741, art.: Franc. — Abbé Massieu, *Hist. de la poésie franç.* Paris. 1739, pp. 229 et suiv. — Abbé Goujet, *Bibl. franç.* Paris. 1741-1756, t. IX. — Voy. encore sur Martin Le Franc : Claude Fauchet, *Œuvres*, éd. de Paris 1610 in-4, p. 590. — Fr. Foppens, *Bibl. belgica*. Brux. 1739. II. p. 854. — Sautereau de Marsy et Imbert, *Annales poétiques ou Almanach des Muses*. Paris. 1778-1788, t. I. pp. 73-80. — J.-M. Barbieri, *Dell'origine della Poesia rimata* (éd. donnée et annotée par Tiraboschi) Modène. 1790, p. 92. — Guilbert, *Mém. biog. et litt. sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure*. Rouen. 1812, t. II. p. 106. — de la Rue, *Essais hist. sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères*. 1834, t. III. 338-340. — A. van Hasselt, *Essai sur l'hist. de la poésie franç. en Belgique* (Extrait du tome XIII des *Mém. couronnés par l'Acad. roy. de Bruxelles*). Bruxelles. 1838, p. 114 sq. — A. Baron, *Hist. abrég. de la litt. franç.* Bruxelles. 1841, t. I. 282. — P. Paris, *Mss. franç.* t. V. 123, t. VI. 437. — A. Dinaux, *Trouvères, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du midi de la Belgique*. Paris. 1843, t. III. 346-352. — Viollet-le-Duc, *Bibl. poétique*, 1843, pp. 85-86. — A. Champollion-Figeac, *Louis et Charles, duc d'Orléans*. Paris. 1844, pp. 411-412. — F. Bourquelot, *Les Vaudois du XVe siècle*. Bibl. de l'Ecole des Chartes. IIe série, t. III, 1846, pp. 84-88. — Pape, *Notices hist. et biog.*

sur la ville et le canton d'Aumale. Aumale. 1849, p. 71. — Quicherat, *Procès de Jeanne Darc.* Paris. 1849, t. V. 44. — Potin de la Mairie, *Recherches sur le Bray normand et le Bray picard et sur toutes les communes de l'arrondissement de Neufchâtel.* Gournay-en-Bray. 1852, t. I, 319. — Gaullieur, *Etudes sur l'hist. litt. de la Suisse franç.* Genève. 1856, pp. 11-12. — Le P. Martin Schmitt, *Mém. hist. sur le diocèse de Lausanne* (pub. et annotés par l'abbé J. Gremaud) Fribourg. 1858-1859, t. II, p. 189. — Ed. Frère, *Manuel du bibliographe normand.* Rouen. 1858, t. I, 483. — Théod. Lebreton, *Biog. normande.* Rouen. 1858, t. II. 460-461. — Philomneste junior. (Brunet Gustave), *La papesse Jeanne,* étude hist. et litt. Paris. Jules Gay. 1862. pet. in-12, pp. 19-20. — H. Martin, *De la vie spirituelle dans le pays de Vaud pendant le moyen-âge,* dans le Chrétien évangélique, 6e année, 1863, pp. 546-547. — A. Campaux, *La question des femmes au quinzième siècle,* dans la Revue des Cours litt. de la France et de l'étranger. Ire année. Paris. 1863-1864, pp. 459 et 641 ; Paris-Strasbourg, Vve Berger-Levrault et fils. 1865, brochure. — G. Brunet, *La France litt. au XVe siècle.* Paris. 1865, in-8. — L. Delisle, *Cabinet des mss.* I. 68. — Quicherat, *Hist. du Costume en France,* 1876, p. 287. — J. Houdoy, *La beauté des femmes dans la litt. et dans l'art du XIIe au XVIe siècle.* Paris et Lille. 1876, in-8. — E. de Muralt, *Une Bible du XVe siècle traduite en français ou romand,* conservée à Lausanne et à Genève, dans la Revue de Théol. et de Philos. Lausanne. 1878, pp. 414-421. — A. de Montet, *Dict. biog. des Genevois et des Vaudois.* Lausanne, 1878, t. II, art. : Le Franc. — J. Stecher, dans la *Biographie nationale,* pub. par l'Acad. roy. de Belgique, Bruxelles, t. VII, p. 223. — Oskar Richter, *Die franz. Litt. am Hofe der Herzöge von Burgund.* Inaugural-Dissertation. Halle. 1882, in-8o. — *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild.* Paris. 1884, t. I, p. 251. — S. Berger, *La Bible au moyen-âge.* Imprimerie nation. Paris. 1884, pp. 220, 300 et 430. — M. Sepet, *Jeanne Darc,* Tours. 1885, gd in-8o. — N.-N. Oursel, *Nouv. biog. normande.* Paris. 1886, t. II, p. 102. — *Gallia christiana,* t. XV, col. 382 et 383.

« Martin Franc ou Martin Le Franc, né vers 1395 à Arras (Artois), ou à Aumale (Normandie), devint prévôt de Lausanne (Suisse) ou de Leuze (Hainaut), et mourut vers 1460 à Rome, à ce qu'on croit. » Le nom lui-même du poète n'a pas été épargné. Faut-il appeler l'auteur du Champion des Dames Martin Franc ou Martin Le Franc? Martin Le Franc est son nom véritable et La Monnoye déjà l'a prouvé dans une note ajoutée à la Bibliothèque de La Croix du Maine. Martin Franc est une faute d'impression de l'édition princeps du Champion des Dames [1], erreur qui a passé dans l'édition de 1530 [2] et de là dans les biographies et traités littéraires. Les différents manuscrits des œuvres de notre auteur, les éditions de l'Estrif de Fortune et de Vertu donnent tous invariablement Martin le Franc; François Philelphe parlant de notre poète l'appelle Le Francus [3] et Pierre Michaut dans le prologue du Doctrinal de Court [4] ou dans la Déduction du Procès de Honneur Féminin [5] l'appelle aussi Martin Le Franc. Inutile d'insister davantage sur ce point d'ailleurs peu important. Une question plus intéressante et à laquelle heureusement on peut répondre avec les seules données du Champion des

[1] Lyon, vers 1485.

[2] Paris, chez Galiot du Pré.

[3] *Bib. de La Croix du Maine*, note de La Monnoye.

[4] Legrand d'Aussy, *Notices et Extraits*, t. V, p. 528.

[5] *Jardin de Plaisance*, éd. Arnoullet, fol. 140 ro, ou éd. de Paris 1505, fol 47 vo.

Dames est celle de savoir où est né Martin Le Franc. Ici encore nous sommes en présence d'opinions divergentes.

Jean Le Maire, dans la Couronne Margaritique, parle en ces termes de Martin Le Franc : « Maistre Martin Franc, *natif d'Arras*, poëte, philosophe et historien, et jadis Secretaire du premier Duc de Savoye [1]. » D'autre part, plusieurs années après, dans son Recueil de l'origine de la langue et poésie française, Claude Fauchet fait naître l'auteur du Champion des Dames dans le comté d'Aumale, en Normandie [2].

Dès lors, tous ceux qui parlèrent de Martin Le Franc se partagèrent entre ces deux opinions. Les uns, par exemple l'abbé de la Rue, Théod. Lebre-

[1] *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, par maistre Jean le Maire de Belges, avec la Couronne margaritique. Lyon, 1549, p. 57. Dans cette Couronne, composée en l'honneur de Marguerite de Bourgogne, 10 personnages (messire Robert Gaguin, Albert le Grand, maistre Jean Robertet, Isidore, messire George Chastelain, Bocace, Arnauld de Villeneuve, messire Marsille Ficin, maistre Martin Franc, Frère Vincent de Beauvais) font à tour l'éloge d'une dame, d'une vertu, et d'une pierre précieuse.

[2] Ed. de 1610, p. 591 : « Le Romans de la Rose a esté receu par les librairies des seigneurs, comme livre plaisant et rempli de beaux traits de doctrine, malgré les prescheurs et theologiens : tellement que plusieurs crierent contre. Et entre autres maistre Martin Franc, *natif en la Comté d'Aumale en Normandie*, Prevost et chanoine de Lauzane en Savoye, fit un livre contre le Romans de la Rose, intitulé Le Champion des Dames ; comme si Jehan de Meung eust escrit contre elles. »

ton, Ed. Frère, faisant une biographie d'auteurs normands, n'oublièrent pas d'y faire figurer Martin Le Franc, sur l'autorité du Président Fauchet. D'autres, par exemple François Foppens, Arthur Dinaux, André van Hasselt et les auteurs de la Biographie nationale belge, parlant des poètes dont s'honore la Belgique, furent, au contraire, de l'avis de Jean Le Maire. D'autres, enfin, sans parti pris, considérant d'une part que Le Maire de Belges est presque contemporain de Martin Le Franc, tandis que Claude Fauchet en est séparé d'un siècle et même davantage, d'autre part que notre poète parle d'Arras à plus d'une reprise dans son Champion des Dames, adoptèrent comme plus vraisemblable l'opinion de l'auteur de la Couronne Margaritique.

Le Président Fauchet avait raison : Martin Le Franc lui-même en effet a pris soin de nous renseigner sur sa patrie dans un passage du Champion des Dames où il est question d'une mère « qui percha ses mamelles jusqu'au sang pour sustenter son enfant »

> Comme sachant le cas j'en parle,
> Car il avint ou je fus né,
> En la doulce conté d'Aumalle [1].

Martin Le Franc naquit en 1395 d'après l'opinion générale. Suivant M. Gaston Paris, il dut naître vers 1410 ; en 1442, en effet, dans la dédicace du Cham-

[1] *Champion des Dames.* Bib. nat. ms. franç. 12476, fol. 119 vo; éd. Galiot du Pré fol. 334 ro.

pion des Dames, Martin Le Franc parle de sa « jeunesse mal apprise et nichement conduite » et de la « jeunesse de son engin ». Or, s'il était né en 1395, il n'aurait pu en 1442 insister sur sa jeunesse. Martin Le Franc, né vers 1410, avait une trentaine d'années lorsqu'il commença son Champion des Dames [1]. Il fit ses études à Paris où il eut pour maître Thomas de Courcelles, fameux par le rôle qu'il joua dans le procès de Jeanne Darc.

Martin Le Franc nous apprend qu'en 1435 il se trouvait à Arras, lorsque fut signé le 21 septembre le traité qui réconciliait la France et la Bourgogne [2]. Nous pouvons conclure également d'un passage de la « Complainte du livre du Champion des Dames à son acteur [3] » qu'il a pris part ou tout au moins assisté aux délibérations du Concile de Bâle. Dès ce moment la fortune de Martin Le Franc grandit rapidement. Félix V le prit pour secrétaire et le gratifia du titre de protonotaire apostolique. Nommé le 6 mai 1443 chanoine de l'Eglise de Lausanne [4], Martin Le Franc, quelque mois après, le 24 septembre, y fut élevé à la charge de prévôt [5], la plus haute dignité du chapitre après celle de l'évêque.

[1] *Rom.* XVI, p. 393.

[2] Ms. 12476, fo 14 vo ; éd. fol. 31 ro.

[3] *Rom.* XVI, p. 430.

[4] *Bullaire de Félix V* (Turin, Archives piémontaises) vol. IV, fol. 162.

[5] *Bullaire,* vol. IV, fol. 215. En qualité de prévôt, Martin Le Franc prêta serment devant le chapitre de Lausanne le 29 septembre 1443. C'est ce que nous apprend le Père Schmitt. *(Mém.*

Possédant déjà la riche prébende de Dommartin [1], il fut encore, le 3 octobre 1444, nommé chanoine de l'Eglise de Turin avec l'expectative de la première prébende vacante [2].

Le 20 mars 1447, Félix V envoya Martin Le Franc en qualité de légat apostolique auprès du duc Philippe de Bourgogne [3].

La même année, Martin Le Franc fut nommé chanoine de l'Eglise de Genève ; et le 6 novembre 1448, Félix V ordonnait au chapitre de cette ville de laisser Le Franc, quoique absent, jouir des revenus de son canonicat [4].

Dans cette année 1448, le Concile de Bâle fut transféré à Lausanne. Félix V, n'ayant plus pour lui que la Suisse et la Savoie, déposa la tiare pour rentrer dans la solitude, le 7 avril 1449 [5]. Nicolas V

hist. sur le Dioc. de Lausanne) d'après le *Liber juramentorum canonicorum, clericorum et habituatorum ecclesie cathedralis Lausannensis*, conservé dans les Archives du canton de Vaud. — Martin Le Franc, suivant certains bibliographes belges, était prévôt non pas de Lausanne mais de l'abbaye de Leuze, dans le Hainaut. La ressemblance des noms latins de ces deux villes est probablement la cause de l'erreur.

[1] *Rom.* XVI, p. 398.

[2] *Bullaire*, vol. VI, fol. 256.

[3] *Bullaire*, vol. VII, fol. 308. Voici ce que dit Félix V en parlant de Martin Le Franc : « Nos de tua probitate, constancia, fidelitate et circumspectione merito confidentes.... »

[4] *Bullaire*, vol. VII. 35, 166; vol. VIII, 21, 22, 234 et 235.

[5] La renonciation au pontificat du pape Félix V, « datum Lausanne VII Idus Aprilis anno a nativitate Domini MCCCCXLIX, Pontificatus nostri anno IX », est contresignée « Martinus. » Guichenon, *Hist. généal.* t. II, pp. 328-329.

maintint Martin le Franc dans ses fonctions de secrétaire du pape et de protonotaire apostolique. Amédée mourut deux ans après son abdication [1], et son fils et successeur Louis Ier de Savoie prit Martin Le Franc pour maître des requêtes. En cette qualité le nom de Martin Le Franc figure dans les nombreuses pièces relatives au fameux Jean de Compey, seigneur de Thorens, et aux seigneurs bannis en 1451 des états de Savoie, puis, grâce à l'intervention de Charles VII, réintégrés dans leurs biens, charges et honneurs. Le traité de Cleppé en Forez du 27 octobre 1452 est contresigné par Martin Le Franc [2].

La Gallia christiana [3] nous apprend qu'en 1453, Martin Le Franc joua un rôle dans les différends qui depuis longtemps existaient entre l'évêque Georges de Saluces [4] et les chanoines du chapitre. De même, le 16 octobre 1458, Martin Le Franc rendit une sentence arbitrale au sujet de démêlés survenus entre un certain abbé Nicolas et Guillaume de la Sarra.

En 1459, une nouvelle dignité s'ajouta à celles

[1] Le 7 janvier 1451.

[2] Cleppé, Loire arr. Montbrison, canton Boën. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles* VII, p. 227. — Cf. Guichenon, *Hist. généal.* t. II, pp. 404-406; *Hist. de Bresse et du Bugey*, p. 82; *Gallia Christiana*, t. XV. Instrumenta, col. 335; Costa de Beauregard, *Familles hist. de Savoie*. Les Seigneurs de Compey. Chambéry, 1844, pp. 96, 97, 101, 106, 107.

[3] *Gallia christiana*, t. XV, col. 382 et 383.

[4] Nommé évêque de Lausanne le 10 avril 1440.

déjà nombreuses de Martin Le Franc ; il fut nommé administrateur de l'abbaye de Novalaise [1]. Des charges si diverses lui faisaient négliger ses fonctions de prévôt du chapitre de Lausanne, tellement que les chanoines nommèrent un des leurs pour présider à sa place [2], et, à cause de son absence prolongée, privèrent Martin Le Franc des revenus de ses prébendes, le 25 février 1461. La même année Martin Le Franc mourut, et, le 8 novembre 1461, son testament fut lu en séance du chapitre [3].

Martin Le Franc avait beaucoup voyagé. Il semble avoir visité le nord de la France, la Flandre, une partie de l'Allemagne, l'Italie et Rome. Il nous dit dans son Champion des Dames qu'il a erré parmi le monde :

> Se j'ai erré parmi le monde
> Pour demonstrer a ma puissance
> La vertu, le sens, la faconde
> De nos dames, je, qui naissance
> Ay pris en la tres doulce France, etc. [4]

Il nous donne ailleurs le résultat de ses observations sur le traitement des femmes chez les différents peuples :

[1] *Rom.* XVI, p. 399. Novalaise (Novalesa) à 1 l. ½ N. de Suse. Pas conf. avec Novalaise, arr. Chambéry, canton Saint-Génix.

[2] En 1460 Philippe de Compey ; en 1461 Antoine Gappet. *Rom.* XVI, p. 400.

[3] *Rom.* XVI. 400. La même année mourut aussi l'évêque de Lausanne Georges de Saluces.

[4] Ms. 12476, fol. 114 ro ; éd. fol. 317 vo.

En Guelre sont les bons maris
Qui se confyent plainement
De leurs femmes ; aussy cheris
Et amez sont, dieux scet comment.
Avec la femme honnestement,
La, te pœus esbatre et gesir,
Sans que le mary ullement
Ait souspechon ou desplaisir.

A Rome n'est il pas ainsy,
Ne par le pays de Toscane,
N'en toute la langue de sy.
La, femme est serve comme ung asne ;
La, n'a Marie ne Jouane
Qui ose des cincq sens user.
Leurs maris ont le vermocane
Ainchois que viengne a l'espouser.

En Escoce et en Engleterre,
En Zellande, Brabant, Hollande,
En Flandres ou a moult de terre,
Et en Alemaigne la grande,
En la grasse terre Normande,
En la joyeuse Picardie,
En France, assez femme commande.
Mais ailleurs ne scay que j'en die [1].

Martin Le Franc avait fait, nous ne savons ni où ni quand, la connaissance du fameux humaniste François Philelphe. Le fils de ce dernier, Jean-Marius, ayant reçu la couronne poétique des mains

[1] Ms. 12476. fol. 47 vo ; éd. fol. 126 vo.

de Louis Ier de Savoie [1], François Philelphe adressa au jeune lauréat une ode latine commençant ainsi :

Cœpisti tandem sua restituisse parenti,

et dans laquelle se trouve un éloge enthousiaste de Martin Le Franc, de son talent poétique et de sa science, éloge qui se termine par ces deux vers :

Te, Le France, meos primum reor inter amicos
Ducendum. Talem te simul esse volo [2].

Martin Le Franc composa son Champion des Dames de 1440 à 1442 [3]. A Lausanne, il écrivit l'Estrif de Fortune et de Vertu de 1447 à 1448, et prit part à la traduction de la Bible connue sous le nom de Bible Servion [4]. Je dirai maintenant deux

[1] Voy. Vie de Jean-Marius Philelphe, dans les *Mélanges d'Hist. litt.* de Guillaume Favre. Genève, 1856, in-8, t. I, pp. 9-221.

[2] Voy. *Bib. de la Croix du Maine.* — Odœ Francisci Philelfi. Brixia, 1497, in-4o (Carmen VI). J'ai en vain cherché dans les XVI livres des lettres de François Philelphe des renseignements sur les rapports de Martin Le Franc avec l'humaniste italien.

[3] Rom. XVI, 395. Dans les 24000 vers du Champion des Dames, je n'ai trouvé qu'une seule allusion à Lausanne (ms. 12476, fol. 119 ro ; éd. fol. 332 vo) : c'est l' « Adversaire » qui parle et qui, suivant son habitude, dit du mal des femmes :

Ne me loe vielle ne jenne,
Car tout le grand lac de Losenne
La plus nette ne laveroit.

[4] Tandis qu'à Lausanne Martin Le Franc composait son Estrif et traduisait saint Jérôme, un chanoine du chapitre, Henri Bolo-

mots, pour n'avoir plus à y revenir, de cette Bible Servion et de la traduction des Chroniques de Hollande de Jean de Beka attribuée à Martin Le Franc.

Pendant les premières années de la seconde moitié du XV^e^ siècle, Jean Servion, citoyen et syndic de Genève, auteur des « *Gestes et chroniques de la maison de Savoye* », copia, après l'avoir retouchée et retravaillée, la traduction usuelle de la Bible, et termina son œuvre le 20 octobre 1462 [1]. La Bible de Jean Servion contient la traduction d'une partie des Prologues de la Vulgate, dont l'un, celui de Jérémie, fut translaté de latin en français par Martin Le Franc, et dont d'autres, ceux par exemple du Psautier, de l'Ecclésiaste et d'Esaïe furent traduits par un certain « maistre Pierre Aronchel ». Le traducteur d'autres prologues, celui de Daniel, par exemple, n'est pas nommé.

Martin le Franc, autant qu'on peut le savoir, n'a traduit que le prologue de Jérémie : « Cy commence le prologue sur le livre de Jeremie translaté de latin en françois par Monseigneur M. Martin Le Franc, du siege apostolique prottenottayre et pre-

mier, faisait écrire par Jean Bagnyon le Roman de Fierabras le Géant. Cf. M. Eug. Ritter, *Gazette de Lausanne*, 19 et 20 mai 1881.

[1] Cette Bible est conservée en partie à Lausanne dans deux mss. datés de 1458 et 1462. (U 985 et 986) Une copie datée de 1474 se trouve à Genève. Cf. *Catalogue* de Senebier, p. 302, n° 3.)

vost de Lausanne et escript par la main de moy Servion [1]. » — Là s'est borné son rôle. Il n'a pas, comme le dit Gaullieur [2], traduit la Bible tout entière en langue vulgaire, ou, comme le dit Albert de Montet [3], traduit le Nouveau Testament en quatre volumes [4].

La Serna Santander, dans son « Mémoire historique sur la bibliothèque dite de Bourgogne, présentement bibliothèque publique de Bruxelles [5] », faisant la liste des ouvrages dédiés à Philippe le Bon, ou compilés, copiés et translatés par son ordre, cite, sous le nom de Martin Le Franc, l'Estrif de Fortune et de Vertu, le Champion des Dames, et les Chroniques de Hollande, traduites de Beka [6]. Jean de Beka [7] a écrit une histoire des évêques d'Utrecht et des comtes de Hollande, allant de

[1] Ms. U 985, in-fol., papier et vélin ; Lausanne, Bibl. cantonale.

[2] *Hist. litt. de la Suisse franç.* pp. 11 sq.

[3] *Dict. biog.* art. Le Franc.

[4] Sur la Bible de Jean Servion voy. Samuel Berger, *La Bible au moyen-âge* Versions écrites en prose de langue d'oïl. Paris, Imprimerie nationale, 1884, in-8, pp. 198, 220, 300 et 430.

[5] Bruxelles, 1809, in-8o, p. 15.

[6] M. Oskar Richter, s'appuyant sur ce passage de La Serna Santander regarde également Martin Le Franc comme le traducteur de Jéan de Beka. *(Die franz. Litt. am Hofe der Herzöge von Burgund,* Halle, 1882, in-8.)

[7] Jean de Beka naquit à Bois-le-Duc au commencement du XIVe siècle. D'abord chanoine du monastère de Saint-Martin à Utrecht, il se retira plus tard à l'abbaye d'Egmont où il composa sa Chronique.

690 à 1346 [1]. Cette chronique, importante pour l'histoire des Pays-Bas, fut mise en français au XV^e^ siècle par un anonyme qui dédia sa traduction à Philippe le Bon [2]. En voici la dédicace :

« A treshault, trespuissant et mon tresredoubté seigneur, monseigneur Phelippe par la providence divine duc de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Limbourg, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, Palatin de Haynau, de Hollande, de Zeellande et de Namur, marquis du sainct Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines, soit donnée paisible seignorie jusquez en fin par qui les princes regnent ; et de par le translateur de ceste euvre, qui, pour cause de sa petitesse, nommer ne se doit, soit presentée et offerte honneur et reverence avec toute subjection et obeissance en tous ses commandemens sans contredit. Comme n'a pas long temps, par la grace et plaisir de mon treshonnouré seigneur le conte de Bochem, je visitaisse aucuns ses volumes et livres ou chastel de la Vere en Zeellande, vint a ma main un petit livret qui se intituloit *la Cronicque de Hollande, de Zeellande et de Frise*, composé en latin par honnorable clerc

[1] Continuée par un anonyme jusqu'en 1393. Chronicon continens res gestas episcoporum sedis Ultrajectinae et comitum Hollandiæ. Réimprimée dans les *Veteris ævi analecta* de Matthæus, t. V. (Ed. nov. III, pp. 1-407.)

[2] La Bibl. nat. possède deux exemplaires de cette traduction, les no 5613 et 9002. Cf. Gachard, *Les Bibl. de Madrid et de l'Escurial.* Notices et extraits des mss. qui concernent l'hist. de Belgique. Bruxelles, 1875, in-4o, p. 559.

Jehan de Beka. Lequel livret je regarday et leuz jusquez en fin, et en lisant congneus icellui faire mention de pluiseurs notablez et sains hommes, evesquez de Utrecht, et aussy de pluiseurs vaillans et vertueux princes, contes des diz contés et pays de Hollande, Zeellande et Frise, desquelz je scay estre venu et descendu mon dit tresredoubté seigneur le duc et son treschier et unique filz Charles, conte de Charrolois, qui en noblez et vertueux fais de ce costé ne fourlingnent pas. Ains l'un de long temps et l'aultre de nouvel esprouvés ont si grandement acreut leurs vertueusez vaillances que par toutes terres et royaumez la renommée d'eulx est portée et divulguée a leur gloire et louenge. Ou nom et en l'honneur desquelz, je, indigne, au commandement du dit seigneur conte de Bochem mon maistre, pris plume et enchre et commencay, selon mon petit entendement et a l'ayde d'aucuns plus expers de moy, escripre et transferer du dit langaige latin en langue françoise, au moins mal que j'ay peu, le dit chronique et histoire, sans muer le propos et entendement d'icellui. Priant a icellui mon tresredoubté seigneur qu'il lui plaise avoir aggreable la dicte translation, et pardonner a ma rudesse et ygnorance qui suis de tous ses serviteurs et subgez le moindre [1]. »

Il résulte de ce prologue que le traducteur était serviteur du « comte de Bochem » et sujet de Philippe le Bon. Il serait bien difficile d'ailleurs

[1] Bib. nat. ms. franç. 9002.

d'identifier au savant auteur du Champion des Dames cet anonyme si peu versé dans le latin qu'il a dû pour sa traduction se faire aider par de plus expers que lui. Tout cela nous éloigne bien de Martin Le Franc. L'un des manuscrits [1] de la version française des Chroniques de Hollande, conservé à la Bibliothèque nationale, renferme deux belles miniatures, dont la seconde nous montre Jean de Beka lui-même, tonsuré et vêtu en clerc, offrant, un genou en terre, sa Chronique à l'évêque d'Utrecht et au prince de Hollande. Dans la première miniature, le traducteur, présentant sa traduction à Philippe le Bon, n'est pas vêtu comme un ecclésiastique, mais comme un homme d'armes quelconque, ayant l'épée au côté.

C'est par une faute d'impression que la traduction de la Chronique de Hollande a été attribuée à Martin Le Franc, page 15 du *Mémoire historique sur la Bibl. de Bourgogne ;* ce qui pourrait le faire croire, c'est que dans ce même ouvrage, page 112, La Serna Santander, parlant de Martin Le Franc et de ses œuvres, ne cite que le Champion des Dames et l'Estrif de Forture et de Vertu, et ne dit mot de la traduction de Jean de Beka [2].

[1] Ms. 9002.

[2] Ce n'est pas du reste le seul ouvrage que l'on ait attribué gratuitement à Martin Le Franc. A. Baron, dans son *Hist. abrég. de la litt. franç.* Bruxelles, 1841, in-8o, t. I, p. 282 (et d'autres après lui), dit en parlant de notre poète : « On lui attribue le Renard Contrefait, formant une des branches du Renard, et les Gesta Romanorum. »

CHAPITRE II

Le Champion des Dames.

Le Roman de la Rose dont le succès, pendant trois siècles, fut vraiment extraordinaire, a exercé sur la littérature française du moyen-âge une influence immense et variée. Au nombre des éléments nouveaux qu'apportaient Guillaume de Lorris et Jean de Meun, il ne faut pas faire figurer, comme le font généralement nos manuels d'histoire littéraire, l'allégorie et le songe, ou la satire contre toutes les branches de la société et particulièrement contre les femmes. Allégorie ou satire, il n'y avait rien là de nouveau. Guillaume de Lorris lui-même nous renvoie au Songe de Scipion, type des visions du moyen-âge, et au Commentaire de Macrobe

Qui ne tint pas songes a lobes [1].

Est-il besoin de dire qu'avant Guillaume de Lorris, on trouve le goût de l'allégorie déjà très

[1] *Rom. de la Rose*, éd. Francisque Michel, t. I, p. 1.

développé dans la littérature française, et faut-il citer les poèmes de Raoul de Houdan, par exemple, ou bien, remontant jusqu'à la littérature latino-chrétienne, rappeler la Psychomachie de Prudence dont les personnages sont la Foi, la Pudeur, l'Honnêteté, l'Humilité, le Jeûne, la Sobriété, la Luxure, le Jeu, la Fraude, la Volupté, la Raison, l'Hérésie, etc. ?

Cependant, il reste indiscutable que si le Roman de la Rose n'a pas introduit l'allégorie dans la littérature française du moyen-âge, il y a tout au moins donné une impulsion formidable. Après Jean de Meun tous les poèmes auront un songe pour cadre et seront allégoriques. Dans les premiers vers du Pélerinage de la Vie humaine, Guillaume de Deguilleville [1], constatant cette influence du Roman de la Rose, nous apprend que si son Pélerinage est un songe c'est par imitation du poème de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun.

... Bien croi que ce fut la chose
Qui plus m'esmut a ce songier
Que cy apres vous veuil nuncier [2].

[1] Guillaume de Deguilleville, moine de Citeaux et prieur de Chaalis, mourut vers 1360. Il écrivit le Pélerinage de la vie humaine, le Pélerinage de l'âme et le Pélerinage de Jésus-Christ, trois songes, dont s'inspira John Bunyan dans son Voyage du Pélerin. Voy. Goujet, IX, 72; *Hist. litt.* XXIV, 511, 542; Hill, *The ancient pœm of Guillaume de Guilleville entitled: le Pélerinage de l'homme, compared with the Pilgrim's Progress.* London. 1858.

[2] Goujet, IX, 72. Bib. nat. ms. franç. 824, fol. 1.

Quant à la satire contre les femmes, elle est au moyen-âge un des lieux communs de la littérature. Durant des siècles, les femmes y sont brutalement et grossièrement attaquées dans de grands poèmes comme dans des pièces plus courtes et moins importantes, mais très nombreuses. Des causes diverses ont fait naître cette débauche de satire. Et d'abord mentionnons rapidement l'influence des littératures anciennes, grecque et latine, dans lesquelles, à plus d'une reprise, les femmes sont attaquées avec une violence que ne dépasseront pas leurs plus grossiers adversaires du moyen-âge. On connaît les vers dans lesquels Simonide d'Amorgos nous apprend comment Zeus a créé la femme malpropre de la truie, la rusée du renard, la femme inégale et changeante de la mer, la femme laide et malicieuse du singe, d'autres enfin d'un cheval, d'un âne, d'une belette, d'un renard, d'un chien, et, par bonheur aussi, d'une abeille [1]. La comparaison des femmes à des animaux se retrouve au moyen-âge dans plusieurs pièces, le Blasme des femmes, et le Chastiemusard par exemple [2]. Jean de Meun compare la femme au chat [3], ce que fait aussi Vilain-penser dans le Champion des Dames [4].

Outre Simonide d'Amorgos, nommons, en passant, Euripide et Aristophane, qui, comme on sait,

[1] Bergk, *Poetae lyr. graeci*, t. II, p. 738, no 7.

[2] Voy. *Giornale storico della lett. italiana*, t. VII, p. 432.

[3] *Rom. de la Rose*, éd. Michel, t. I, p. 330.

[4] Ms. 12476, fol. 30 ro ; éd. 76 ro.

ne ménagèrent pas les femmes, mais que Juvénal dépassa, s'il est possible, en invectives et en railleries. Jean de Meun, s'inspirant de nombreux passages de la satire VI[e], nous rapporte, entre autres, les mots de Juvénal sur la « prode fame » :

Rara avis in terris nigroque simillima cycno [1],

et sur la femme chaste :

Tarpeium limen adora
Pronus et auratam Junoni cæde juvencam,
Si tibi contigerit capitis matrona pudici [2].

et nous cite les vers à Postumus qui va se marier :

Postumus, vues-tu fame prendre ?
Ne pues-tu pas trover a vendre
Ou hars, ou cordes, ou chevestres,
Ou saillir hors par les fenestres
Dont l'en puet hault et loing veoir,
Ou lessier toi d'un pont cheoir [3] ?

[1] Juvénal, *Sat.* VI, vers 165 ; *Rom. de la Rose,* éd Michel, t. I, p. 289 :

C'est oisel clersemé en terre,
Si legierement congnoissable,
Qu'il est au cine noir semblable.

[2] Juv. *Sat.* VI, 47-49 ; *Rom. de la Rose,* éd. Michel, t. I, p. 289 :

Se tu trueves chaste moillier,
Va t'en au temple agenoillier,
Et Jupiter enclin aore, etc.

[3] *Rom. de la Rose,* éd. Michel, t. I, p. 290 ; Juv. *Sat.* VI, v. 28-32.

Ailleurs, Jean de Meun fait allusion au traité perdu de Théophraste sur le mariage [1] :

> Ha ! se Theofrates creusse,
> Ja fame espousée n'eusse ;
> Il ne tient pas home por sage
> Qui fame prent par mariage,
> Soit bele, ou lede, ou povre, ou riche [2].

Le droit romain, dont les clercs du moyen-âge étaient imbus, exerça une influence d'un autre genre. La femme, à cause de sa « fragilité », y est tenue dans une tutelle perpétuelle. — Dans un ouvrage important de la fin du XIV^e^ siècle, le Songe du Verger, on peut lire le résumé curieux de toutes les accusations portées par les juristes contre les femmes. L'auteur, après nous avoir préalablement averti que rien au monde, pas même le vent [3], n'est plus léger et plus inconstant que la femme, nous apprend que « en droit » elle a « neuf mauvaises conditions », qu'il énumère en s'appuyant sur des lois diverses dont il cite chapitres et paragraphes. Voici ces

[1] Sur le De Nuptiis de Théophraste, voy. la lettre de saint Jérôme à Jovinien, cf. Jean de Salisbury, *Policrat.*, lib. VIII, cap. XI.

[2] Rom. de la Rose, éd. Michel, p. 284.

[3] Sur l'inconstance et la légéreté des femmes, cf. les vers suivants que l'auteur du *Songe du Verger* cite en partie :

> Quid levius vento ? flamen. Quid flamine ? ventus.
> Quid vento ? mulier. Quid muliere ? nichil.

« neuf conditions », dépouillées de leur appareil juridique :

« Premierement, une femme de sa propre nature procure son dommaige.

Secondement, les femmes de leur propre nature si sont tres averes.

Tiercement, leurs voulentez si sont tres soubdaines.

Quartement, femmes de leur propre voulenté sont mauvaises.

Quintement, elles sont jangleresses de leur propre nature. Lege I, § 6, digest. de postul. qui parle d'une femme laquelle estoit appelée Calphurnia a laquelle la babellée pourroit assez estre comparée.

Derechief, femmes sont reputées d'estre faulses et pourtant selon droit civil une femme ne peut pas estre receue en tesmoing ou testament.

Derechief, une femme fait tousjours le contraire de ce que on lui commande faire.

Derechief, les femmes si allèguent voulentiers et racontent leur propre vitupère et honte.

Derechief, elles sont caultes et malicieuses, et pour ce dit une loy que chascun doit estre content s'il peut departir de leur contraire sans perte et sans gain.

Et pourtant monseigneur sainct Augustin disoit que femme est une beste qui n'est pas ferme ne estable, elle est hayneuse a la confusion de son mary, elle est nourrissante de mauvaistié, et si est commencement de tous plaitz et de toutes tansons et si trouve voye et chemin de toute iniquité. Je ne

dy pas toutesfoys qu'il ne soit aucune bonne femme, mais elles sont cleres semées [1]. »

Le christianisme et les Pères de l'Eglise, enfin, exercèrent sur la condition des femmes au moyen-âge une influence immense, mais trop complexe pour en faire l'histoire ici. Bornons-nous à remarquer que, d'après la doctrine générale des Pères, le célibat est de beaucoup supérieur au mariage. Saint Paul déjà avait dit : « Celui qui marie sa fille fait bien, et celui qui ne la marie pas fait mieux [2]. » Pour les Pères, le mariage est un mal, conséquence du péché de la première femme, et, sans cette faute d'Eve, Dieu aurait pourvu autrement que par le mariage à la conservation de l'espèce humaine.

En rabaissant le mariage, on rabaissait la femme. Les écrits des Pères sont remplis d'invectives contre toutes les femmes, et contre Eve en particulier [3], et c'est là qu'au moyen-âge les adversaires du sexe féminin et du mariage iront chercher des arguments.

Comme on devait s'y attendre, ces attaques répé-

[1] Le *Songe du Vergier*, lequel parle de la disputacion du clerc et du chevalier, éd. de Paris, par Le Petit Laurens (pour Jehan Petit), in-fol. goth. (vers 1500), chapitre 142. Cf. Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*. Paris, 1843, p. 460. Gide, *Etude sur la condition privée de la femme*, Paris, 1867, p. 520.

[2] *Corinth.* VIII, 38.

[3] Tertullien surtout se fait remarquer par sa violence. Ecoutez-le parler de la femme dans le De cultu fœminarum : « Tu es Diaboli janua, tu es arboris illius resignatrix, tu es divinae legis prima desertrix, tu es quæ eum persuasisti, quem diabolus aggredi non valuit. Etc. Migne, t. I, lib. I, cap. I, col. 1305.

tées et toujours violentes provoquèrent des panégyriques enthousiastes du beau sexe, d'autant plus enthousiastes et exagérés que les attaques étaient plus outrées. Remarquons cependant que les invectives sont plus nombreuses que les louanges, et comme s'il était plus facile d'attaquer les femmes que de les défendre, généralement mieux écrites et plus spirituelles. M. Paul Meyer a réuni quelques titres de ces pièces pour ou contre les femmes, dans le tome VI de la *Romania* [1], contre : La blastange des femmes, La comparaison de la pie et de la femme, Li epystle des fames [2], L'evangile as fames, Le blasme des fames ; pour : Le bien des fames, Le dit des femmes.

Jean de Meun donc n'innovait pas en attaquant les femmes ; mais le succès du Roman de la Rose allait donner à cette satire un retentissement immense.

Après Jean de Meun, un autre grand adversaire des femmes, Matheolus-le-Bigame, s'en prendra surtout au mariage.

Désormais, pendant tout le reste du moyen-âge, au XIV^e^, XV^e^, et au XVI^e^ siècle encore, Jean de Meun et Matheolus, ces deux clercs, vont en quelque sorte incarner la satire contre les femmes. Ils inspireront, plus ou moins directement, un nombre considérable de petites pièces ; on les invoquera, on les citera, on les réfutera ; les adversaires des femmes

[1] P. 499.

[2] Cf. *Bull. des anc. textes*, I, 44.

leur emprunteront des arguments, les partisans du beau sexe les anathématiseront. Au milieu du XV^e^ siècle, Martin Le Franc se prendra avec vivacité et à maintes reprises, à Jean de Meun et à Mathiolet : dans le Champion des Dames, ils se verront réfutés et couverts d'injures par Franc-Vouloir, admirés et comblés d'éloges par le lieutenant de Malebouche.

Mais, avant Martin Le Franc, dans les premières années du XV^e^ siècle, Christine de Pisan avait déjà pris en main la cause des femmes, et ses arguments tout remplis d'éloquence et de bon sens, se retrouvent parfois dans le Champion des Dames. Je crois donc qu'il ne sera pas inutile, pour bien comprendre l'important poème de Martin Le Franc, de remonter jusqu'au Roman de la Rose et au Livre de Matheolus, de raconter brièvement les efforts de Christine de Pisan, et de passer en revue une partie des pièces nombreuses qui parurent au XV^e^ siècle pour ou contre les femmes. On comprendra mieux le Champion des Dames, une fois replacé au milieu du débat que Martin Le Franc a rédigé d'une façon si complète dans ses 24000 vers.

§ 1. Jean de Meun et Matheolus.

Il faut, en ce qui concerne la satire contre les femmes, distinguer avec soin dans le Roman de la Rose la première partie de la seconde. Les quatre premiers mille vers ne contiennent absolument rien

qui puisse offenser le sexe féminin ; tout, au contraire, nous montre dans Guillaume de Lorris un admirateur respectueux des femmes, un champion de l'amour vrai contre les faux amants, ayant le droit de dire en parlant de son poème :

Ce est li Rommanz de la Rose,
Ou l'art d'amors est tote enclose [1].

C'est bien en effet un poème amoureux, dans lequel n'entrent ni la satire [2] âpre, ni les grossièretés de langage du continuateur. Voici, par exemple, quelques vers, tirés des conseils du dieu d'Amour à l'Amant, dont Jean de Meun n'a guère fait son profit :

Apres, garde que tu ne dies
Ces ors moz ne ces ribaudies ;
Ja por nomer vilaine chose
Ne doit ta bouche estre desclose :
Je ne tiens pas a cortois homme,
Qui orde chose et lede nomme.
Toutes fames sers et honore,
D'eles servir poine et labore ; etc. [3].

Aussi quand, plus tard, au XV[e] siècle surtout, le Roman de la Rose sera hardiment attaqué par les défenseurs des femmes, ceux-ci auront soin de

[1] Ed. Michel, t. I, p. 2.

[2] Voy. cependant les vers qui décrivent Papelardie, éd. Michel, I, p. 14.

[3] Ed. Michel, t. I, p. 70.

mettre à part Guillaume de Lorris, et de faire retomber toute leur colère sur Jean de Meun seul. Le *Giroufflier aux Dames* [1] est, à cet égard, un exemple curieux et qui nous fait bien voir quelle distinction fort nette on établissait entre les deux auteurs du fameux poème. Dame Raison, instruisant, dans le Giroufflier, le procès des « facteurs » du Roman de la Rose, accable Jean de Meun de reproches et d'injures :

Très maulvais mensongier,
Comment as-tu jamais ousé songier
Que dames soyent, ainsi que tu as dit,
Toutes infames, en ton livre mauldit. etc.

Guillaume de Lorris, sous le nom d'Entendement, affirme qu'il a toujours été plein de respect, de zèle et de dévotion pour les dames et déclare qu'il aurait terminé le Roman de la Rose à leurs louanges, si une mort prématurée ne l'en eût empêché.

La fin seroit que en dame parfaicte
N'eut oncques mal, ne villanie faicte.

Et le bon Guillaume, complice involontaire de Jean de Meun, nous apprend que, dans le royaume des ombres, le dénouement brutal et grossier de son continuateur l'a rempli de remords :

Mais, Dieu mercy, devant Dieu ay rendu
Le jugement de mon intention,
Et devant luy est l'absolution.

[1] Montaiglon, *Rec.* t. XIII, pp. 240-280.

Tout change avec Jean de Meun. S'emparant de l'innocent poème de Guillaume de Lorris, Clopinel donne libre essor à sa verve sarcastique, et personne, pas même le roi, n'est épargné. Les femmes sont particulièrement maltraitées : Jean de Meun met les médisances et les grossièretés qu'il leur destine dans la bouche de quatre personnages, dame Raison, le Jaloux, la Vieille et Génius, personnages qui encourront au XV^e^ siècle la réprobation des honnêtes gens.

C'est dame Raison, par exemple, qui donne aux amoureux le conseil de se jouer des femmes et de leur affection, et qui prononce ces deux vers si souvent reprochés à Jean de Meun [1] :

> Car adès vaut il miex, biau mestre,
> Decevoir, que deceus estre [2].

[1] Voy. Gerson, *Songe du Roman de la Rose*, ms. fr. Bibl. nat. 1797 ; cf. également *Joannis Gersonii responsio ad scripta cujusdam errantis* (Pierre Col.), Opera, Antw. 1706, in-fol., t. III, col. 293. Voy. les Lettres de Christine de Pisan à Jean de Montreuil et à Pierre Col (Bib. nat. mss. fr. 604 et 835).

[2] Ed. Michel, t. I, p. 145. — Le poème de Guillaume de Lorris d'un « art d'amour » devient une sorte d'art de tromper les femmes. C'est ce qu'avait déjà vu Martin Le Franc (ms. 12476 fol. 51 ro) :

> Meun assez et trop vous monstre
> La maniere de les happer,
> Et donne remede alencontre
> Quant elles veulent eschapper.
> Qui voulez femmes attrapper,
> Lisez son livre! Si scaurez
> Tendre les filez et jupper
> Aprez elle, et en aurez.

La conclusion du long discours de dame Raison [1] est qu'il faut fuir l'amour comme la peste. Malheur à ceux qui se laissent prendre : ils se perdent corps et âme [2].

Au cours de son interminable plaidoyer, tout entière à sa haine contre l'Amour qu'elle attaque avec une verve intarissable, dame Raison laisse échapper, par deux ou trois fois, certains mots dont le réalisme ordurier offense les chastes oreilles de l'Amant. Celui-ci, alors, reproche en termes assez vifs à dame Raison la grossièreté de son langage, indigne d'une « cortoise pucele » et d'une « prode fame [3] ». Raison répond qu'il faut appeler les choses par leur nom et qu'il n'y a pas de mal à nommer ce que Dieu a créé. A quoi l'Amant réplique :

> Les mos au mains ne fist il mie
> Qui sunt tuit plains de vilonie [4].

Il n'est pas possible de rapporter ce débat, dans lequel Jean de Meun, se moquant de la religion, a mêlé sans scrupule le sacré au profane le plus leste.

Au XV^e^ siècle, Gerson dans le Songe du Roman de la Rose attaquera dame Raison et les paroles impies qu'elle prononce ; Christine de Pisan, dans sa polémique avec Jean de Montreuil et les frères

[1] Ed. Michel, t. I, pp. 139-240.
[2] Ed. Michel, t. I, p. 156.
[3] Ed. Michel, p. 230.
[4] Ed. Michel, p. 232.

Col, reprochera à Jean de Meun tout ce discours « déraisonnable » mis par ironie dans la bouche de Raison ; plus tard, Martin Le Franc reprendra la discussion de dame Raison et de l'Amant au sujet des libertés de langage qu'un honnête homme peut se permettre et citera textuellement plusieurs vers et passages de ce débat.

Les attaques de dame Raison contre les femmes ne sont rien à côté des violences du Jaloux [1]. Celui-ci s'acharne à prouver qu'il n'y a pas sur la terre une seule femme vertueuse. Lucrèce et Pénélope auraient cédé, dit-il, si leurs galants avaient su s'y prendre. Au reste, il n'y a plus de Lucrèce, ni de Pénélope :

> Si n'est-il mès nule Lucrèce,
> Ne Penelope nule en Grèce,
> Ne prode fame nule en terre [2].

C'est alors que le Jaloux, sur l'autorité de Valère-Maxime, prononce ces vers bien connus :

> Prode fame, par saint Denis,
> Dont il est mains que de fenis, etc. [3]

Il cite Théophraste et Juvénal, et nous raconte les histoires d'Abailard et d'Héloïse, de Samson et de Dalila, d'Hercule et de Déjanire. Plus il parle

[1] Ed. Michel, t. I, pp. 280-312.
[2] Ed. Michel, p. 287.
[3] Ed. Michel, p. 288.

et plus il se fâche. Après avoir crié les fameux vers :

Toutes estes, serez, ou futes, etc. [1].

furieux, il tombe sur sa femme à bras raccourcis, la roue de coups et l'assommerait sans l'intervention des voisins [2].

Quant à la Vieille [3], elle donne à Bel-Accueil des conseils, imités et même parfois traduits d'Ovide [4], qui par leur cynisme ont provoqué l'indignation de tous les lecteurs sérieux du Roman de la Rose [5]. Pour illustrer ses instructions, qui peuvent se résumer dans ce vers :

Toutes por tous et tous por toutes [6],

[1] Ed. Michel, t. I, p. 304.

[2] Ce rôle du Jaloux, très populaire au moyen-âge, a été imprimé à part. Voy. Montaiglon, *Rec.*, t. III, pp. 162-167; et *Romania*, t. VI, p. 449.

[3] Ed. Michel, t. II, pp. 67-122.

[4] Martin Le Franc l'appelle « Ovide le baveux », ms. 12476, fol. 74 vo.

[5] « Beau sire Dieux! quel horriblete, quel deshonnesteté et divers reprouvés enseignemens, il (Jean de Meun) recorde ou chapitre de la Vieille! Mais, pour Dieu, qui y pourra notter fors ennortemens sophistes tous plains de laidure et toute vilaine memoire. Hahay! entre vous qui belles filles avez et bien les desirez a introduire a vie honneste, bailliez leur, bailliez et querez le Romant de la Rose, pour apprendre a discerner le bien du mal, que dis-je, mais le mal du bien! » *Lettre* de Christine de Pisan à Jean Johannes (Jean de Montreuil); mss. fr. Bib. nat. 604 et 835.

[6] Ed. Michel, II, 103. — Cf. que dit Martin Le Franc de la

la Vieille raconte l'histoire de Didon qui se tua à cause d'Enée, celle de Philis qui, lasse d'attendre Démophon, se pendit, de Paris qui abandonna Oenone, de Jason et de Médée.

Dame Nature [1], la « chamberière » de Dieu [2], désolée de la perversité des hommes qui méprisent ou avilissent l'amour, fait sa plainte à son prêtre Génius. Celui-ci la console de son mieux, et, sans raison, déverse un flot d'injures sur les femmes, qu'il compare à des serpents.

Fuiés, fuiés, fuiés, fuiés,
Fuiés, enfans, fuiés tel beste...
Enfans qui coilliés les floretes,
Et les freses fresches et netes,
Ci gist li frois serpens en l'erbe [3], etc.

Mais, bientôt, il se contredit, et, oubliant ces vers dans lesquels il recommande de fuir les femmes, il

Vieille et de ses enseignements : ms. 12476, fol. 87 ro ; éd. fol. 240 sqq.

Toutes pour tous ! Vierge royne !
C'est parlé amoureusement.
Dames, escoutez la doctrine,
Retenez cest ensengnement!
Ha! Jan de Meun grandement
Tu as failly, ce m'est advis, etc.

[1] Ed. Michel, t. II, pp. 179-315.

[2] Ed. Michel, p. 196. Martin Le Franc appelle également Nature « chamberiere » de Dieu ; ms. 12476, fol. 56 ro ; éd. 151 vo.

Nature sui, la grande mere,
La grande ouvriere de sens plaine,
Chamberiere du tres hault pere.

[3] Ed. Michel, t. II, p. 190. Vers traduits de Virgile, Eglog. III, 92.

promet le paradis [1] à tous ceux qui accomplissent les « euvres de Nature » et excommunie ceux qui ne font rien « pour l'espèce continuer [2] ».

Jean de Meun, après avoir mis un acharnement opiniâtre à dire des femmes tout le mal possible, cherche ensuite à s'excuser pour garder « son honneur et son bon loz [3] ». Il demande un hypocrite pardon de ses grossièretés à l'égard du pauvre sexe féminin :

Car nus ne doit fame despire,
S'il n'a cuer des mauvès le pire [4].

[1] « Mais se mieulx veulx ouir descripre paradis et enfer, et par plus soubtilz termes et plus haultement parler de theologie plus proffitablement, plus poetiquement et de plus grant efficace, lis le livre que on appelle le Dant, ou te le fais exposer pour ce que il est en langue florentine souverainement dite. La, orras aultre propos mieulx fondé, plus soubtilement, ne te desplaise, et ou plus tu porras profiter que en ton Romant de la Rose, et cent fois mieulx composé, ne il n'y a comparaison, ne t'en courouces. » *Lettre* de Christine de Pisan à Pierre Col (Bib. nat. ms. fr. 835).

[2] Ed. Michel, t. II, p. 285. Christine de Pisan déjà avait relevé cette contradiction dans les paroles de Génius. (*Lettre* à Jean de Montreuil). — Gerson (*Vision*, ms. fr. 1797, fol. 17), à propos de dame Nature, accuse Jean de Meun d'avoir copié Alain de Lille : « Vray est que ceste ficcion poetique fut corrumpuement estraite du grant Alain en son livre qu'il fait de la plainte nature (De planctu naturæ). Car aussi tres grant partie de tout ce que fait nostre fol amoureux n'est presque fors translacion des diz d'autrui. Je le scay bien, il estoit humble qui daignoit bien prendre de ses voisins, et se ournoit de toutes plumes, comme de la cornaille dient les fables ».

[3] Ed. Michel, t. II, p. 142.

[4] Ed. Michel, t. II, p. 145.

Puis, s'adressant à toutes les dames et demoiselles, il les prie de bien vouloir passer avec indulgence sur certaines paroles du Roman de la Rose trop libres ou trop hardies, et donne de sa conduite une explication bien curieuse. Ce n'est ni par méchanceté, ni par haine qu'il s'est exposé aux colères et aux ressentiments du beau sexe, c'est par amour de la science uniquement :

Car il fait bon de tout savoir [1].

Et pour se disculper plus complètement encore, Jean de Meun essaie de faire retomber sur d'autres le châtiment que lui seul mérite :

... As actors vous en prenés,
Qui en lor livres ont escrites
Les paroles que j'en ai dites [2].

Il a recours également à une autre excuse, qui se retrouve chez presque tous les adversaires du sexe féminin : les satires qui remplissent le Roman de la Rose ne s'adressent qu'aux mauvaises femmes ; Jean de Meun fait, avec plaisir, une brillante exception pour les bonnes. Mais il s'empresse d'ajouter que

[1] Ed. Michel, t. II, p. 145.

[2] Ed. Michel, t. II, p. 145.

de ces dernières il n'a jamais pu en trouver [1], Salomon non plus [2].

C'est là une comédie grossièrement jouée et à laquelle il paraît difficile de se laisser prendre. Cependant, à la fin du XIVe et au XVe siècle, il sera tenu grand compte à Jean de Meun de ces excuses qui n'en sont pas. Enfin, autre circonstance atténuante, Clopinel était jeune quand il a composé le Roman de la Rose et il s'en est repenti plus tard dans son Testament [3]. Pour un pécheur repentant, il est rare que le pardon se fasse attendre. Ecoutez comment Gerson, tonnant contre le Roman de la Rose, parle de Jean de Meun : « Si scirem ipsum non egisse pœnitentiam, non potius rogarem pro eo quam pro Juda; et augmentant hi qui in malo eum

[1] C'est ce que dit aussi l'auteur d'une pièce satirique, publiée, d'après un ms. de Genève, par M. Eug. Ritter (*Poésies des XIVe et XVe siècles.* Genève, 1880, pp. 14 et 15) : Il faut chérir et honorer la bonne femme : « Or la querez en ung chault four. »

[2] Ed. Michel, t. I, p. 329.

[3] Du moins c'est ce que Christine de Pisan et Gerson ont conclu d'un passage du Testament dans lequel Jean de Meun nous apprend qu'il a fait en sa jeunesse « maint dit par vanité ». Pierre Col (*Lettre* à Christine, mss. fr. 835, 1563) prétend que ce passage ne s'applique pas au Roman de la Rose, mais à des ballades, rondeaux, virelais de Jean de Meun, aujourd'hui perdus. A quoi Christine répond qu'il est bien extraordinaire qu'une partie des œuvres du célèbre Clopinel se soit perdue, et que, du reste, dans le prologue de la Traduction de Boëce (Consolation de Philosophie) où Jean de Meun passe en revue tous ses ouvrages, il ne parle ni de ballades, ni de rondeaux, ni de virelais.

legunt pœnam suam, si est damnatus, vel in Purgatorio [1]. »

Jean de Meun fut un pécheur repentant, Matheolus un pécheur endurci. Pour ce dernier, comme pour son devancier, on n'eut jamais de pardon généreux; lui et son livre furent condamnés sans pitié et sans appel. C'est que, implacable dans sa haine contre les femmes et le mariage, Mathiolet le Bigame dépassa en invectives Jean de Meun lui-même, sans avoir, comme celui-ci, l'excuse de la jeunesse irréfléchie et moqueuse.

Le clerc Matheolus, né à Boulogne-sur-Mer, épousa une veuve, et tomba, par le fait, au rang des bigames, c'est-à-dire perdit ses privilèges de clergie. MM. Morand et Tricotel [2], qui se sont longuement occupés de Matheolus, ont cru, pour expliquer le surnom de Bigame, qu'il s'était marié deux fois ; certains passages des Lamentations, en

[1] Gerson pardonne à Jean de Meun, mais regrette que ce poète n'ait pas, dans sa jeunesse, mieux employé son talent. « Helas, bel amy et soubtil clerc, helas ! et n'estoit il assez de fols, n'estoient donques assez folz amoureux au monde sans toy mettre en la tourbe, n'y avoit il qui les menast et aprist en leur folie, sans ce que tu te donnasses leur capitaine ducteur et maistre ? Fols est qui foloie, et folie n'est pas sens ; trop veult estre blasmé qui se diffame et prend l'office d'un diffamé. Pour vray, tu estoies digne d'autre maistrize et d'autre office. » *Vision de Gerson*, ms. fr. 1797.

[2] Franç. Morand, *Bulletin du Bibliop.*, Xe série, 1851-1852, pp. 375-398; (Boulogne-sur-Mer, 1851, in-8o;) — Ed. Tricotel, id., 32e année, 1866, pp. 491-514, 552-566, 604-616.

effet, dans lesquels Matheolus tonne contre les veufs qui reprennent femme, sembleraient justifier ce point de vue. M. Gaston Paris [1] a montré que Matheolus s'est marié avec une veuve, ce qui suffisait pour lui faire perdre ses privilèges, les clercs épousant des veuves et les clercs mariés deux fois étant dans les canons mis sur le même pied et passibles des mêmes peines [2].

Nous avons déjà remarqué que, dans les premiers siècles du christianisme, l'Eglise a montré une grande répulsion pour le mariage qu'elle regardait comme la conséquence du péché d'Eve. En 305 (ou 306), le 33e canon du concile d'Elvire (en Espagne) prescrivait le célibat à tous les ecclésiastiques employés au service de l'autel, aux évêques, prêtres et diacres. Cette prescription fut renouvelée dans le premier canon du concile de Néo-Césarée (entre 314 et 325). Quant aux laïques et aux clercs mineurs, puisque le mariage est un mal nécessaire, il leur était permis de se marier, mais une seule fois. Les secondes noces n'étaient pas bénies par l'Eglise, et si un prêtre les bénissait il était puni [3].

Cette loi, qui était dure, souleva des protestations. M. Mussafia a publié, d'après un manuscrit de l'avie, dans les Sitzungsberichte de l'Académie

[1] *Romania*, XVI, p. 408, note 1.

[2] Voy. *Corpus Juris Canonici* (Leipz. 1881, t. II : De bigamis non ordinandis, liv. I, pp. 146 sqq. : De clericis conjugatis, liv. III, p. 458 sqq; De secundis nuptiis, liv. IV, p. 730 sqq.

[3] *Corp. juris can.*, II, p. 730 : « Secundæ nuptiæ non benedicuntur, et benedicens puniendus est. »

de Vienne [1], une petite pièce de 158 vers octosyllabiques, intitulée Le Dit de Bigamie. L'auteur, Jehan Pitart [2], y prétend que se marier deux fois, comme lui-même a fait, est légitime et naturel. Pourquoi donc Dieu a-t-il institué le mariage ? Et certes, ajoute-t-il, certains clercs feraient mieux de se marier deux fois ou même trois fois et de vivre honnêtement.

Jehan Pitart raisonnait avec un bon sens que nous cherchons en vain chez Matheolus. Ce dernier, de ce qu'il a perdu ses privilèges de clergie, ne s'en prend pas à la loi, comme cela serait naturel ; évidemment aveuglé par la colère, il décharge toute sa rage sur le mariage d'abord, puis sur sa femme qui n'en peut mais, et sur toutes les femmes qui en peuvent moins encore. Il proteste, il est vrai, mais en passant seulement, contre le décret du pape Grégoire, qui enlève aux bigames toute « joye terrienne [3] ». Mais ce n'est pas le pape Grégoire, c'est sa femme qui est cause de tout le mal.

Matheolus, rejeté hors de l'Eglise par son union

[1] T. LXIV, 1870, pp. 585-590.

[2] Il se nomme en acrostiche.

[3] Grégoire X publia en 1274 la collection des constitutions du concile de Lyon, dont voici le can. XVI : Altercationis antiquæ dubium præsentis declarationis oraculo decidentes, bigamos omni privilegio clericali declaramus esse nudatos, et cœrcitioni fori sæcularis addictos : consuetudine contraria non obstante. Ipsis quoque sub anathemate prohibemus deferre tonsuram vel habitum clericalem. » Voy. Mansi, t. XXIV, col. 91, § XVI, De bigamis.

avec une veuve, a écrit, pour se venger des femmes et du mariage. un poème en vers latins, intitulé Lamentatio ou Liber Infortunii, divisé en quatre livres, aujourd'hui perdu. Un certain Jean LeFèvre, originaire de Ressons-sur-Matz [1], le traduisit en vers français vers le milieu du XIVe siècle. La traduction fit oublier l'original [2].

Inutile de faire ici une analyse détaillée de ce poème de 10118 vers. M. Tricotel en a fait une très complète et très exacte dans le Bulletin du Bibliophile [3]. Voici, cependant, à titre de spécimen, quelques vers du Livre de Matheolus :

Or ay je prins veufve a mariage
Qui contre moy froncist et grouce ;
A toutes heures me courrouce,
A chascun mot chetif me nomme ;
Par elle suis fait chetif homme.
Certes trop est mauvaise beste :
Je la crain plus que la tempeste.
En mariage est la coustume
Que tout vertist en amertume, etc.

Matheolus se lamente d'abord longuement sur

[1] Arrondissement de Compiègne, départ. de l'Oise.

[2] Le Livre de Matheolus fut imprimé plusieurs fois à la fin du XVe et au XVIe siècle. M. Ed. Tricotel en a donné une nouvelle édition, tirée à un petit nombre d'exemplaires ; Bruxelles, impr. Mertens (pour J. Gay), 1864, in-12. — Les citations que je fais du Livre de Matheolus sont tirées de l'édition non chiffrée de Lyon, Ol. Arnoullet, in-4 goth., s. d. (Bib. Nat. Rés. Y, 4420).

[3] 32e année, 1866, pp. 552 sqq.

ce qui lui tient le plus au cœur, ses privilèges perdus : une chose, entre toutes, paraît le toucher beaucoup, c'est d'avoir affaire à des juges laïques. Ensuite il nous raconte comment il a rencontré Perrette, sa femme, et s'est laissé prendre à ses charmes, charmes trompeurs et de courte durée. Il eût mieux valu, certes, rencontrer la tête de Méduse. Passant au mariage, Mathiolet décrit, avec une grande richesse d'imagination, tous les maux qu'il procure à l'homme ; et il émaille son récit d'histoires assez libres, celles de La Femme de Guy et Simon, de Sebille et Verris, de Framery et sa femme, de Salomon, d'Aristote, de Calphurnie, du Mari qui a pondu un œuf, de Galatée, de Clément et sa femme Berthe, du Diable et du Médecin, etc. Tel est, dans ses grands traits, le Livre de Matheolus le Bigame, composé et envoyé par « toute France », comme dit le prologue, afin

Que nul, si n'ait au corps la rage,
Ne se mette en mariage [1],
Et mesmement par bigamye.

Jean Le Fèvre avait mis en français les « beaux vers » de Matheolus pour faire en quelque sorte œuvre de charité, en montrant aux hommes ce qu'est le mariage et ce que sont les femmes : car, lui aussi, comme le Bigame, avait « cause d'espandre lermes » ; il s'était marié, ce qui lui faisait dire :

[1] Manque une syllabe.

Mieulx me vaulsist dedans l'Isère
Ou dedans Seyne estre noyez.

Est-ce que sa femme réussit à lui faire voir dans le mariage autre chose que les misères et les ennuis dont parle le Bigame ? Nous ne savons pas. Mais lui-même nous apprend que, se repentant d'avoir contribué au succès d'un livre aussi généralement réprouvé que les Lamentations, pour racheter sa faute et se réhabiliter aux yeux des femmes et des honnêtes gens, il composa un Rebours de Matheolus [1]. Ce Rebours, appelé aussi Livre de Liesse [2], commence bravement par ces vers :

De femmes sommes tous venus,
Autant les gros que les menus :
Pourquoy celluy qui en dit blasme
Doit estre reputé infame [3].

Jean Le Fèvre regrette d'avoir autrefois mal parlé des femmes et du mariage ; il ne faisait alors, ce qui l'excuse, que traduire « Matheolulle ». Contrit et repentant, il met sa plume au service des dames et entreprend leur apologie. Il n'est rien en effet qui n'ait son contraire :

Les espines sont pres des roses,
Aussi est l'ortie poignant
Jouxte l'herbe souefve joignant.

[1] M. Morand, ouv. cit., ne croit pas que le Rebours soit l'œuvre de Jean Le Fèvre. Tricotel a montré le contraire.

[2] Cf. Ad. Keller, *Romvart.* (1844), pp. 368-379.

[3] Edit. de Michel Le Noir, Paris, 1518, in-4 goth. de 60 feuillets non chiffrés (Bib. Nat. Rés. Y, 4421).

Il intitule sa palinodie le « Traicté résolu » ou Livre du résolu en mariage, et il espère pouvoir montrer que loin d'être attaquées et vilipendées, les femmes doivent être aimées, louées et honorées. Et sans tarder, en « procédant sommairement », il se met à réfuter Matheolus.

Voici quel est le procédé sommaire de Jean Le Fèvre : il reprend un à un les arguments de Matheolus, les expose en quelques vers souvent mot pour mot, et les réfute ; des histoires et des contes qui remplissent les Lamentations, il s'efforce de tirer une autre morale ; et, de temps en temps, mettant de côté toute controverse, il chante les louanges des femmes, comme Matheolus les couvrait d'injures. C'est bien là un *rebours*. Au Bigame, par exemple, qui faisait un reproche aux femmes d'avoir été créées d'un os, Jean Le Fèvre répond :

A ce que Mathieu nous assault,
Et dit que femme parle hault
Pour ce qu'elle est d'ung os fourmée,
Je dy tant plus doibt estre aymée
La chose quant elle est plus noble,
Aussi comme azur et sinople
Vallent mieulx que charbon et croye.
Il n'est vivant que bien ne croye
Que femme doibt avoir le los
Pour ce qu'elle fut faicte de l'oz
Et l'homme fut fait de la terre.

Il faut remarquer cependant que le Rebours ne suit pas l'ordre du Livre de Matheolus, et qu'en

outre Jean Le Fèvre laisse de côté certaines allégations du Bigame qui vraiment ne sont pas dignes d'être prises en considération, qui « sont pou à croire ». Le Fèvre, dans tout son plaidoyer, fait preuve de beaucoup de zèle et souvent de bon sens, et réfute sans peine les arguments des Lamentations. Ecoutez-le répondre à Matheolus qui reprochait à Perrette, autrefois jeune et jolie, d'avoir vieilli et perdu ses charmes :

Ainsi va d'umaine figure,
La beaulté moult petit y dure,
Car il ne peult autrement estre.
Pour ce Mahieu qui estoit maistre
N'avoit cause ne action
D'en faire lamentacion, etc., etc.

Le Rebours se termine par ces vers :

A tant fineray mon propos
Jusqu'a ce que plus saige vienne
Qui ceste matiere soubstienne.
Si croy je que jamais finée
Ne sera ne determinée;
Car Venus est l'amour du monde,
Et avarice est trop parfonde.
Icy feray fin a mon œuvre.
Moult gaigne qui honneur recœuvre.

Le Rebours de Matheolus était une tentative intéressante faite pour défendre les femmes ; écrit par un ancien adversaire, ce plaidoyer aurait dû, semble-t-il, servir puissamment leur cause et avoir un grand retentissement. Il n'en fut rien ; jamais le

Rebours n'atteignit à la réputation du poème qu'il réfutait. Cette honnête rétractation passa presqu'inaperçue, et la renommée du Livre de Matheolus alla grandissante, en dépit des attaques de Christine de Pisan [1] et de Martin Le Franc [2].

On fit du Livre de Matheolus une sorte de résumé intitulé la Grant malice des femmes [3].

[1] Dans la Cité des Dames.

[2] Voy. *Romania*, XVI, p. 408.

[3] Voy. Montaiglon, *Recueil*, t. V, pp. 305-318.

A propos de Matheolus et des adversaires du sexe féminin, je rapporte ici en partie, à cause de sa rareté et malgré sa longueur, un passage curieux du *Purgatoire des mauvais marys* (Bib. Nat. Rés. Y² 1299). L'auteur de cette pièce, conduit au Purgatoire par dame Raison, assiste aux châtiments divers subis par les mauvais maris. Le 9e et dernier chapitre « est le purgatoire de ceulx qui ont mesdit des dames et des gouliars qui ont mal parlé d'elles ». Voici leur supplice : « Ilz estoyent boutez au plus vilain lieu du Purgatoire ; ilz avoient les couleurs pasles et destaintes et transies. Ilz mordoyent par impacience leurs langues et leurs povres bras ; ilz estoyent es mains des maulditz bourreaux et iceulx leur fendoient les bouches jusques es oreilles et les emplissoyent de poix et de souffre boullant. » Et entre eux tous il y en avait un après lequel les bourreaux s'acharnaient : ce malheureux avait sur la tête une mitre avec cette inscription :

Voyci Matheolet le vil,
Dampné en pardurable exil
Pour avoir des dames mesdit.
Oncques plus villain ne nasquit,
Oncques coquin ne fut plus ort,
Et, selon le commun recort,
En tous ses fais il est infame
Et puant en corps et en ame.

Tous ces médisants se plaignent piteusement et accusent Matheolus d'être cause de leur malheur. « Adonc Matheolet res-

pondit et dist : Mauvais gouliars et envyeux de la gloire des dames, que voulez-vous que je dye ? Je suis le plus infame homme que nature formast jamais, j'ay conspiré par mes doloreuses escriptures contre les dames, et me vint de nature, car oncques je n'euz amour en elles. J'ay esté jaloux, j'ay esté gouliart, j'ay aymé les coquins, j'ay hay les vertueux, je me suis tousjours mocqué et mesmement de ma mere avecques les houliers et tourmenteurs de femmes. O ! quant je regarde ma honte, je ne voy autre chose que toute abhomination, puanteur et ordure. Je confesse ma coulpe et me repentisse, si ne fust tard. Car, quant je voy le monde estre entortillé et ordoyé de mes villes sentences, je me condamne d'avoir la guelle fendue comme goliard, et d'avoir l'estomac, dont est sailly tant de putrefaction, tout entoullé de souffre et de poix, dont parle Isaye, disant : Ses tourmens *(lisez :* torrents) seront convertis en poix, et sa terre en souffre et en terrible bruvage (chapitre XXXIV, 9). Helas ! je suis le malheureux a qui s'adresse la prophetie d'Ysaye. J'ay tant meffait par mon obstination que je ne puis trop de mal endurer. C'est humaine chose que de pecher, mais c'est chose dyabolique de perseverer. Je persevere encore en ma meschance, car mes œuvres en plusieurs lieux sont continuellement approuvez. Et ne suis je pas de malle heure né, et ne suis pas né soubz miserable planette ? Et me suis-je pas delicté en ordure, pugnaisies et gloutonnies, et ne doybs je pas porter le merite comme le docteur des infames ? Evesque et prelat meschant ay esté au monde, et suis et seray, car ja ne prendray esperance d'alegement, jusques a ce que mes goulliardises soient consumées par fait. Or doncques entre vous qui vous arrestez a mes villains ditz, helas ! gectez tout au feu ceste poison, cest venin, ceste euvre dyabolicque, plaine de supersticion ou ne peult naistre aultre fruit que mort eternelle. Et, pour conclusion, je me juge de avoir tant offensé envers les dames que mercy n'auray jusques a tant que il ne sera plus de memoire ne de souvenance de mon infameté. »

§ 2. Eustache Deschamps et Christine de Pisan.

Lorsque l'édition des œuvres complètes d'Eustache Deschamps que publie en ce moment M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire sera terminée [1], on verra qu'au nombre des sujets les plus fréquemment traités par ce poète se trouvent en première ligne le mariage et les inconvénients divers qui en résultent. Eustache Deschamps eut une vie des plus agitées : il voyagea en Flandre, en Allemagne, en Hongrie, en Bohême, en Lombardie, et même, croit-on, en Orient; à la cour de Charles VI, il fut revêtu d'offices variés qui lui rapportèrent plus d'ennuis que d'argent; sa maison et ses champs furent dévastés par la guerre, le pillage et l'incendie; enfin, après avoir passé sa vie au service du roi, il fut payé d'ingratitude et d'oubli. C'est alors, je suppose, aigri par les circonstances et chargé d'enfants à élever, à doter et à marier, qu'il composa ses ballades contre le mariage, et commença un ouvrage plus considérable, un long poème que la mort l'empêcha d'achever, le Miroir de Mariage. Mais il ne faut pas oublier que ses œuvres sont remplies de ballades et de rondeaux dans lesquels l'amour est

[1] *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, 1878 sqq., in-8, t. I-V.

célébré sur tous les tons, et que, sentant la mort approcher, Eustache a pu faire valoir auprès des dames ses longs et loyaux services à leur égard, lui qui, comme il nous l'apprend, dès l'âge de quatorze ans, s'est « soumis à leur obéissance ».

Dames, dames, que j'ay long temps servi
Depuis qu'Amours m'ont donné cognoissance,
Et en tous cas vous loé et chery
Et employé cuer et corps et puissance,
Et en mes dis de joieuse plaisance
Parlé amoureusement,
Priez pour moy, etc [1].

La femme d'Eustache Deschamps mourut jeune, et il ne semble pas qu'il ait eu beaucoup à se plaindre d'elle, puisque, parmi tous les conseils qu'il donne à sa fille, on lit celui-ci : Vueillez en bien à vo mère retraire [2]. Ce qui exaspérait Eustache Deschamps, c'était moins le mariage en lui-même que les enfants, les soins incessants qu'ils réclament et les dépenses qu'ils occasionnent. Une de ses bal-

[1] T. III, p. 270, ball. 456 ; Crapelet, *Poésies morales et historiques d'Eust. Deschamps*, Paris, 1832, in-4, p. 83.

[2] Crapelet, p. 113. Ailleurs, par contre, Eustache fait allusion à l'humeur acariâtre et au caractère querelleur de sa femme. Voy. t. V, p. 217, ball. 977; Crapelet, p. 100 :

Or est sur moi de femme li venins,
Par marier, qui tous jours brait et crie,
Tance et maudit.

lades a pour refrain : Aise sont ceulz qui n'ont ne filz ne fille [1]. En voici la seconde strophe :

Car qui les a, tenir fault grant mesnage,
Nourrice avoir, oyr braire et crier,
Vestir, chaucier, pain, vin, lait et fromage,
Buche, charbon, pain et char pour mangier,
Chambres et lis, drapeaux, linge a couchier,
Bers a bercier, et sentir leur ordure,
Six ou sept ans que ceste dance dure :
Qui enfans a ne lui fault autre estrille ;
Ja bien n'aura fors que malaventure :
Aise sont ceulx qui n'ont ne filz ne fille.

Dans l'une de ses nombreuses ballades contre le mariage, Eustache Deschamps, cherchant à prouver que tout doit céder devant la volonté d'une femme, cite les exemples accoutumés de Samson, d'Hercule, de David, de Merlin et de Virgile [2] :

Par femme fut mis a destruction
Sanxes li fort et Hercules en rage,
Ly roys Davis a redargucion,
Si fut Merlins soubz le tombel en caige,
Nul ne se puet garder de leur langaige ;
Par femme fut en la corbaille a Romme
Virgile mis, dont ot moult de hontaige ;
Il n'est chose que femme ne consomme [3].

[1] T. V, p. 259, ball. 1004; cf. t. IV, p. 96, rondel 637.

[2] T. II, p. 36, ball. 213; Crapelet, p. 31.

[3] Ballades et rondeaux contre les femmes : édit. Queux de Saint-Hilaire, t. I, p. 252, ball. 130; Crapelet, p. 20; t. II, p. 36, ball. 213; Crapelet, p. 31; p. 116, ball. 271; t. III, p. 54, ball.

Le principal ouvrage d'Eustache Deschamps contre les femmes est le Miroir de Mariage, resté inachevé [1]. Matheolus, irrité de la perte de ses privilèges de clergie, s'en prit au mariage. Eustache Deschamps fit de même : devenu vieux, offensé de l'oubli dans lequel il devait vivre, tiraillé par des besoins d'argent, il déchargea sa mauvaise humeur sur le mariage, cause suivant lui de tous ses malheurs. Et s'il n'égala pas Matheolus par la grossièreté des injures, il le dépassa par la longueur du poème qui, bien qu'inachevé, atteint 13000 vers. Le sujet en est fort simple : Un jeune homme, Franc-Vouloir, désirant prendre femme, s'en va consulter

340; p. 214, ball. 413; t. IV, p. 91, rondel 632; p. 96, rondel 637; p. 343, ball. 823; p. 351, ball. 829; p. 352, ball. 830; p. 853, ball. 831; t. V, p. 73, ball. 888; p. 138, ball. 929; Crapelet, 96; p. 140, rond. 931; p. 216, ball. 976; p. 217, ball. 977; p. 259, ball. 1004. — Dans une ballade encore inédite (ms. 840, Bib. Nat., fol. 330), avec refrain : Lors se marie qui vourra, sont énumérées plusieurs femmes célèbres : Rosymonde, Thaïs, la femme Job, Genyvre, Yseult, Bersabée, la femme Caton, etc. Voy. encore dans ce ms. 840, fol. 314 et fol. 363.

[1] On lit à la fin de ce poème dans le ms. de la Bibl. Nat. : « De la matere de ce livre ne traicta l'acteur plus avant pour maladie qui lui survint, de laquele il mourut. Dieu lui pardoint a l'ame. Amen. » — Je n'ai pu, pendant mon séjour à Paris, consulter le ms. des œuvres d'Eust. Deschamps, no 840 de la Bibl. Nat., ni la copie du Mirouer faite, avec additions et corrections, par La Curne de Sainte-Palaye, copie qui se trouve à l'Arsenal, no 3293 : tous les deux étaient prêtés. Crapelet a publié (Paris, 1832, in-8), p. LXII, les Rubriques du Mirouer et pp. 205-258 quelques extraits de ce poème.

Répertoire-de-Science, qui lui expose au long tous les maux que l'homme éprouve en mariage, et qui finalement lui conseille « de laissier le mariage temporel et de prandre le spirituel ». Voici quelques rubriques qui donnent une idée des questions traitées par Répertoire-de-Science : « Comment c'est tout tourment que le mariage quant la femme est laide, belle, riche ou povre. » « Des inconveniens qui aviennent en mariage par les enfans, supposé que l'en se marie pour avoir lignie. » « Cy parle des chalours desordonnées et impudicité des femmes. » « Comment femmes faingnent pelerinaiges pour viloter et estre veues, et de la charge d'enfans nourrir. » « Comment la mere monstre au mari de sa fille que par cropir a l'ostel ne puet sçavoir bien ne honneur se elle ne frequente ses voisines. » etc. Mais remarquons que, dans le Mirouer, et c'est précisément ce qui fait l'intérêt de ce poème, Eustache Deschamps ne s'occupe pas seulement des femmes, comme on peut le voir dans les rubriques suivantes : « Comment Franc-Vouloir fut subjugué aux batailles de Crécy et de Poitiers par Folie. » « Des Inconveniens qui avindrent a Paris par Folie, et debat entre le Prevost des Marchans et ceuls de la ville. » « D'aucuns traictiez entre le Regent de France et les Anglois estans pres de Paris, en esperance de paix. » etc. Les femmes n'y sont pas seules maltraitées : les prélats, les juges, les avocats, les moines, les nobles et bien d'autres, sont également l'objet du ressentiment d'Eustache.

Ce long poème inachevé resta inconnu. Ni Chris-

tine de Pisan, ni Martin Le Franc, ni les nombreux auteurs de pièces pour ou contre les femmes ne mentionnent le Miroir de Mariage, et dans les polémiques qui remplissent le XV^e^ siècle, il ne se trouve personne pour réfuter les théories du vieux poète ou invoquer son autorité et son expérience.

Christine de Pisan, qui dans une épître à Eustache Deschamps signe « ta disciple et ta bienveillant », n'a pas, comme bien on pense, les mêmes idées que son maître sur les femmes et le mariage. Avec elle commence, au contraire, une vigoureuse réaction contre Jean de Meun et Matheolus, réaction qui fut l'occasion d'un débat de plusieurs années auquel prirent part de graves personnages, ecclésiastiques, humanistes, gentilshommes. Esquissons dans ses grandes lignes cette intéressante querelle.

Dès son apparition, le Roman de la Rose jouit d'une vogue incontestée et d'une admiration unanime, non-seulement en France, mais aussi dans les pays voisins. Il fut traduit en hollandais par Henri van Aken, en anglais par Chaucer, et mis en sonnets italiens par un certain Durante [1]; Pétrarque, qui disait n'avoir pas lu la Divine Comédie, connaissait le Roman de la Rose et, le regardant comme le plus grand poème qu'ait produit la France, l'envoyait à

[1] Voy. Ferd. Castets, *Il Fiore*, poëme italien du XIII^e^ siècle, en CCXXXII sonnets, imité du Roman de la Rose par Durante. Montpellier, 1881. Cf. A. d'Ancona, *Varietà storiche e letterarie*. Serie seconda. Milano, 1885, in-8, pp. 1-29.

Gui de Gonzague, seigneur de Mantoue [1]. En France, selon l'expression de Pétrarque, le Roman de la Rose était porté aux nues. On le copiait, on l'imitait; et, avec le succès croissant du poème, la renommée de ses deux auteurs grandissait, celle surtout de Jean de Meun. Grand écrivain, grand poète, grand théologien, astronome, alchimiste, Jean de Meun, en un mot, devint pour le moyen-âge un homme d'une science universelle qu'on opposait aux grands écrivains et savants de l'antiquité [2]. Dans les dernières années du XIVe siècle, Honoré Bonet, l'auteur alors célèbre de l'Arbre des Batailles, censurant les désordres de son temps, met en scène Jean de Meun et place dans la bouche autorisée de ce personnage fameux les satires hardies qui remplissent son livre [3].

Dans un autre domaine, les tapisseries de haute lisse, qui représentent souvent le Roman de la Rose, nous montrent également combien ce poème était

[1] *Œuvres de Pétrarque*, édit. de Bâle, 1581, t. III, p. 114.

[2] Cf. ce que dit Gontier Col à Christine de Pisan (mss. 604, fol. 112; 835, fol. 87): « Maistre Jehan de Meun, vray catholique, solennel maistre et docteur en son temps en saincte theologie, philosophe très parfont, excellent, sachant tout ce qui a entendement humain est scible, duquel la gloire et renommée vit et vivra es aages a venir, » etc. Cf. également la Lettre de Pierre Col à Gerson et à Christine, ms. fr. 1563, fol. 185.

[3] L'*Apparition maistre Jehan de Meun* ou le *Songe du prieur de Salon* est un ouvrage remarquable, en prose et en vers, que la Société des Bibliophiles français a publié chez Silvestre (Paris, 1845, in-4). Cf. Paulin Paris, *Mss. fr.*, t. VI, pp. 243 sqq.

populaire. En juillet 1386, Jacques Dourdin tissa pour le duc de Bourgogne « une grande tapisserie de l'Histoire du Roman de la Rose, mélangée d'or de Chypre et de fil d'Arras »[1]. En 1387, Pierre Baumetz ou de Beaumetz fabriqua, pour le prix de mille francs[2], une tapisserie de « trente aunes sur six », représentant l'Histoire du Roman de la Rose, « à l'œuvre d'Arraz, ouvré d'or, » que Philippe-le-Hardi donna à son frère le duc de Berry[3]. Parmi les nombreux travaux exécutés par le célèbre Nicolas Bataille pour Philippe-le-Hardi, je relève à la date de 1393 : « Une chambre de tapisserie blanche toute ovrée à plusieurs ymaiges sur le contenu du Roman de la Rose[4]. »

C'est contre ce poème à la gloire si bien établie, et contre Jean de Meun, ce grand clerc, que Christine de Pisan, humble femme, protesta au nom de la morale et de la justice, au nom de son sexe grossièrement bafoué, vilipendé, calomnié[5]. En 1399,

[1] Voy. Guiffrey (J.-J.), et Müntz (Eugène), *Histoire générale de la Tapisserie.* Paris, imprim. de P. Mouillot, s. d., gr. in-fol. *Tapisseries françaises*, par J.-J. Guiffrey, 1 vol., p. 16.

[2] A la fin du XIVe siècle, le franc valait 70 francs de notre monnaie.

[3] Guiffrey, *Ouv. cit.*, p. 19.

[4] Cf. Nicolas Bataille, tapissier parisien du XIVe siècle, sa vie, son œuvre, sa famille, par J.-J. Guiffrey. Paris, 1884, in-8. (Extrait du t. X, des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France*, pp. 268-317.)

[5] A ceux qui s'étonnaient qu'une femme osât se prendre à Jean de Meun, et accusaient Christine de présomption, elle ré-

elle composa son Epître au dieu d'Amour, réponse à la fois spirituelle et pleine de bon sens aux insanités débitées par les adversaires des femmes [1]. Cupidon, « roy des amans, » s'adressant à tous les amoureux de la terre, leur demande compte des plaintes réitérées et pressantes des « dames, damoiselles, bourgeoises et pucelles ». De tous côtés on les attaque, on les outrage, on les trompe; en France, où elles étaient jadis servies, honorées, vénérées, elles sont maintenant, et plus qu'ailleurs, malmenées et injuriées, et cela par des chevaliers eux-mêmes et des écuyers, habitués de tavernes [2]. Assemblés dans des cabarets, ces gentilshommes ne trouvent rien de mieux à faire qu'à médire des femmes. Belle et digne occupation, en vérité :

pondait : « Et ne me soit imputé a folie, arogance ou presompcion d'oser, moy, femme, reprendre et redarguer acteur tant soubtil et son œuvre amenuisier de louenge, quant lui seul homme osa entreprendre a diffamer et blasmer sans exception tout un sexe. »

[1] M. H. Harrisse, dans ses *Excerpta Colombiniana* (Paris, H. Welter, 1887, in-8, p. 80), signale, à la date de 1398, un « Contre-Rommant de la Rose nommé le Gratia Dei ». (In-8 goth, s. l. n. d. 18 ff.) Mais cette pièce, restée complètement inconnue, ne semble pas avoir réagi avec beaucoup de succès contre le fameux Roman du XIIIe siècle.

[2] Dans une courte dédicace du Triomphe des Dames (ms. de Bruxelles, no 2027), il est également fait allusion à des « compaignons du cabaret, lesqueulx, veullant ygnorer les femenines vertus, prenent sovant leur passe temps, apres vin et espices, a deviser du noble sexe. » Cf. *Obras de Juan Rodriguez de la Cámara*. Madrid, 1884, in-4, p. 317. Appendice.

Dieux ! quels parleurs ! Dieux, quelles assemblées !
Ou les honneurs des dames sont emblées [1], etc.

Cupidon passe ensuite à une autre catégorie de détracteurs, les clercs, qui diffament le sexe féminin dans leur prose et dans leurs vers. Leurs livres, tant français que latins, sont mis entre les mains de jeunes écoliers, dont on remplit la tête d'idées absurdes sur la fausseté, la légèreté et l'inconstance des femmes ; on leur raconte, à ce propos, les histoires d'Adam, de David, de Samson, de Salomon et de bien d'autres ; dès leur enfance, ils étudient Ovide. Christine, en quelques vers, définit fort bien l'Art d'amour : Ovide l'a composé à l'usage des hommes qui mettent leur joie à tromper les femmes [2] :

[1] Bib. Nat. mss. fr. 604, fol. 51 vo ; 835, vol. I, fol. 45 ro. Ces mauvais chevaliers, dit Christine, devraient bien prendre exemple sur Hutin de Vermeilles, ou Othon de Grandson. Voy. un bel éloge de ce dernier, ms. 835, vol. I, fol. 46 vo. Cf. P. Paris, *Mss. fr.*, t. V, p. 165 ; *Bull. de la Soc. des Anciens Textes*, t. I, p. 28.

[2] Cf. *Lettre* de Christine de Pisan à Pierre Col (ms. 835) : « Ha ! livre mal nommé art d'amours, car d'amours n'est-il mie, mais art de fausse malicieuse industrie de decepvoir femmes puet il bien estre appellés. C'est belle doctrine ! Est-ce donc tout gaigné que de bien decepvoir les femmes ! Qui sont femmes ? Qui sont-elles ? Sont ce serpens, loups, lyons, dragons ou bestes ravissables, devourans et anemies a nature humaine qu'il conviengne faire art a les decepvoir et prendre. Lisez donc l'Art, apprenez donc a faire engins, prenez les fort, decevez les, vituperez les, assailliez ce chastel, gardez que nulle n'eschappe entre vous, hommes et que tout soit livré a honte ! Et, par Dieu, si sont elles vos meres, vos suers, vos filles, vos femmes et vos

Ou leur escript et enseigne a delivre
Comme pourront les femmes decevoir
Par faintises et leur amour avoir.
Si l'appella livre de l'Art d'amours;
Mais n'enseigne condicions ne mours
De bien amer, mais ainçois le contraire.
Car homs qui veult selon ce livre faire
N'aimera ja combien qu'il soit amez.
Et pour ce est le livres mau nommez,
Car c'est livre d'art de grant decevance,
Tel nom li don, et de fausse apparence.

Christine de Pisan se demande avec beaucoup de raison pourquoi, puisque la femme est une chose si frêle, si légère, si variable, si « nice », de grands clercs, comme Ovide et Jean de Meun, se sont donné la peine d'écrire de gros volumes, « pour decepvoir sans plus une pucelle », comme s'il s'agissait d'un château fort : « A foible lieu fault-il donc grant assault? » Passant à l'apologie des femmes, Christine emploie des arguments de diverses sortes : elle raconte comment Jason trompa Médée, comment Enée abandonna Didon, comment Pénélope attendit Ulysse. La Sainte Vierge, une femme, n'est-elle pas assise sur le trône de Dieu? Jésus, mené au supplice, alors que tous l'abandonnaient, n'a-t-il pas été accompagné jusqu'à la fin par des femmes :

amies, elles sont vous mesmes, et vous mesmes elles, or les decevez assez. Car il vault trop mieulx, beau maistre, decevoir, etc. »

Car mort ne vif oncques ne le guerpirent.
Fort de femmes, fu du tout delaissié
Le doulz Jhesus, navré, mort et blecié.

Dieu n'a-t-il pas formé la femme, comme l'homme, à son image, non pas du limon de la terre, mais de la côte d'Adam, « la plus noble des choses terriennes? »

Eve n'a pas trompé Adam, comme on le répète partout : elle agit, en effet, en toute loyauté, sans fraude ni tromperie, dans la grande simplicité de son cœur :

Car simplece sans malice celée
Ne doit estre decepvance appellée.
Nul ne deçoit sans cuidier decepvoir,
Ou aultrement decepvance n'est voir.

Dans sa lutte contre le Roman de la Rose, Christine allait avoir pour elle un auxiliaire puissant autant qu'inattendu : en 1402, trois ans après l'Epître au Dieu d'Amour, parut la *Vision de Gerson* [1]. Le but du grand chancelier, il est vrai, n'était pas de défendre les femmes : ce qu'il attaquait surtout dans le Roman de la Rose, c'était le langage impie de Jean de Meun qui, sans respect, mêlait la religion à des ordures. Voici, en effet, pour Gerson, le point

[1] Christine de Pisan, dans sa *Lettre* à Pierre Col, ms. fr. 835, parle en ces termes de Gerson et de sa Vision : « Tres vaillant docteur et maistre en theologie, souffisant, digne, louable clerc solempnel, esleu entre les esleus, compila une œuvre, embrief conduitte, moult notablement par pure theologie. »

« le plus grief et le plus inexcusable » de tout le Roman de la Rose : Le Fol Amoureux, c'est-à-dire Jean de Meun, exhorte « à s'abandonner à toutes femmes, pucelles ou non, pour essaier de tout. Et qui est la somme du mal, il dit telles choses estre sainctuaires et euvres sacrées et adourées ». « Il eust mieulx dit, s'écrie Gerson, execrables et dampnables et detestées, ce que diray yci, pour vray, c'est grande abhomination de y penser tant seulement. Ici ma bouche n'en sera enordie de plus en dire.... Il n'a pas fait moins de irreverence a Dieu ainsi parler et entouillier vilaines choses entre les paroles divines et consacrées que s'il eust getté le precieux corps nostre Seigneur entre les piés des pourceaux ou sur un fiens. Pensez quel outrage, et quel hide et quel horreur[1]! »

Le petit traité allégorique de Gerson n'en servit pas moins, quoique indirectement, la cause de Christine de Pisan. C'était au nom des femmes

[1] Bib. Nat., ms. fr. 1797. Gerson relève contre Jean de Meun huit chefs d'accusation : 1° Jean de Meun fait la guerre à chasteté et s'efforce de la chasser de la terre. 2° Il attaque le mariage. 3° Il blasme les jeunes gens qui se donnent en religion. 4° Au nom de Vénus, de Cupidon, de Genius ou en son propre nom, il répand partout des paroles luxurieuses. 5° Il diffame Raison en mettant dans sa bouche des paroles abominables. 6° Il mêle les ordures aux choses saintes. 7° Il promet paradis et gloire à tous ceux qui accompliront les « euvres charnelles mesmement hors mariage ». 8° Il nomme les parties deshonestes du corps et les pechiés ors et vilains par paroles sainctes et sacrées.

outragées que Christine attaquait Jean de Meun, au nom de la religion que Gerson protestait ; poussés par des causes différentes, tous deux arrivèrent à la même conclusion : le Roman de la Rose est un mauvais livre qu'il faut se garder de lire, *c'est exortacion de vice, confortant vie dissolue, voye de dampnacion* [1]. Gerson même, avec toute l'autorité dont il jouissait, le condamna au feu : « Au feu, bonnes gens, au feu ! ostez-le pour Dieu, fuiez-vous tost, sauvez-vous, et vous en gardez saigement, et vous et vos enfans. C'est le remede meilleur. N'y a qui ne fuit le peril il y trebuchera et y sera pris comme le rat au lardon, et le loup en la louvière, ou le papillon au feu de la chandeille pour sa clarté [2] ! »

Les partisans du Roman de la Rose ne laissèrent pas sans réponse l'Epître au Dieu d'Amour et la Vision de Gerson [3].

L'humaniste Jean de Montreuil [4], grand admirateur de Jean de Meun, écrivit un traité, en forme

[1] *Lettre à Jean Joannes.* Christine, dans cette même lettre, admet qu'à côté de choses abominables il y en a de bonnes aussi dans le Roman de la Rose : « Je ne repreuve mie le Romant de la Rose en toutes pars : car il y a de bonnes choses et bien dittes sans faille, et de tant est plus grant le peril. »

[2] Ms. 1797, fol. 13. — Cf. Gers. *Opera* (1706), t. III, col. 923 et col. 931. Sermones contra luxuriam. (Domin. III et IV adventus.)

[3] Voy. *Hist. litt.* t. XXIII, p. 46 sq.

[4] Prévôt de Saint-Pierre à Lille. 1354-1418. Christine de Pisan l'appelle *maistre Jehan Johannes.*

d'épître, aujourd'hui perdu [1], et l'adressa « a un sien amy, notable clerc, » qui, comme Christine de Pisan, condamnait le Roman de la Rose. Ce *notable clerc* est vraisemblablement Gerson lui-même : Pierre Col, en effet, nous apprend que personne n'a blâmé le Roman de la Rose, avant ou après Christine de Pisan, « se non celuy qui a composé la plaidoierie dame Eloquence [2] ». Jean de Monteuil, faisant d'une pierre deux coups, avait envoyé à Christine l'épître destinée à convertir Gerson. Nous possédons la réponse de Christine de Pisan : c'est la longue et intéressante lettre qui commence ainsi : « Reverence, honneur avec recommandacion, a vous, monseigneur le prevost de Lisle, tres chier sire et maistre, sage en meurs, ameur de science, en clergie fondé et expert en rethorique [3],... » Christine y expose tous ses griefs contre Jean de Meun et le roman de la Rose ; elle fait voir ce qu'ont d'injuste et d'exagéré les paroles de Raison, de la Vieille, du Jaloux, de Génius ; elle attaque surtout la conclusion du poème, tellement honteuse qu'elle fait rougir les « gouliars » eux-mêmes ; elle montre enfin qu'il est insensé de condamner, comme le fait Clopinel, toutes les femmes sans exception ; elle

[1] *De Joannis de Monsterolio vita et operibus, sive de romanarum litterarum studio apud Gallos instaurato Carolo VI regnante*, thesim proponebat Facultati litterarum Parisiensi Antonius Thomas. (Paris, Thorin, 1883, in-8o). Cf. *les Epîtres du débat sur le Roman de la Rose*, mss. franç. Bib. Nat. 604 fol. 112, 835 fol. 87.

[2] Bib. Nat. ms. 1563, fol. 199.

[3] Mss. franç. 604 et 835.

cite Sara, Rebecca, Esther, Judith, « la sainte devote royne Jehanne, la royne Blanche, la duchesse d'Orliens, fille du roy de France, la duchesse d'Anjou, qui ores est nommée royne de Cecille, qui tant orent beauté, chasteté, honnesteté et savoir, et autres assez et de mendres vaillans preudes femmes, comme madame de la Ferté, femme messire Pierre de Craon, qui moult fait a louer, et autres assez qui trop seroit longue narracion dire plus, » elle conclut comme Gerson que le Roman de la Rose mérite d'être brûlé : *mieulz lui affiert ensevelissement de feu que couronne de lorier.*

Cette lettre eut un certain retentissement. Gontier Col [1] en entendit parler, et, comme il ne pouvait s'en procurer ni l'original ni une copie, il s'adressa à Christine elle-même, la priant de lui faire parvenir ce traité, afin qu'il pût en prendre connaissance et, s'il en était besoin, défendre son maître Jean de Meun. La lettre de Gontier Col, datée du 13 septembre 1402 [2], commence ainsi : « Femme de hault et eslevé entendement... J'ay ouy parler par la bouche de plusieurs notables clercs que, entre tes autres estudes et euvres vertueuses moult a louer, comme j'entens par leur

[1] Secrétaire du roi, humaniste, grand ami de Jean de Montreuil et de Nicolas de Clémanges, mort à Paris en 1418. Cf. *Œuv. de Nicolas de Clém.* éd. Lydius, pp. 121 et 305. Voy. *N. b. g.* article signé B. H [auréau].

[2] Datée dans quelques mss. du 13 septembre 1407 : c'est 1402 qu'il faut lire.

relacion, tu as nouvellement escript par maniere d'invective... etc. » Gontier Col y fait le plus grand éloge de Clopinel ; il invite Christine à se rétracter, et, pour la ramener *a vraie verité*, il lui envoie un fragment du Testament de Jean de Meun. Christine aussitôt lui fit remettre l'épître qu'il demandait. Gontier Col se hâta de la lire, et, deux jours après, le 15 septembre, il récrivit à Christine : « Je te pry, conseille et requier la seconde fois par ceste moye cedule que ton dessusdit erreur tu vueilles corrigier, desdire et amender envers le tresexcellent et irreprehensible docteur en saincte divine escripture, hault philosophe, et en toutes les sept ars liberaux clerc tresperfont, que si horriblement oses et presumes corrigier et reprendre a sa grant charge, et aussi envers ses vrais et loyaulx disciples, monseigneur le prevost de Lisle et moy et aultres, et confesser ton erreur, et nous avrons pitié de toy et te prendrons a mercy en te baillant penitence salutaire [1]. » A l'algarade un peu vive de Gontier Col qui accusait Christine de *folie*, de *démence*, de *présomption* et d'*outrecuidance*, Christine répondit non moins vivement, refusant de se rétracter, et rappelant « que une petite pointe de ganivet ou coutelet

[1] Cette lettre commence ainsi : « Pour ce que la divine escripture nous enseingne et commande que quant on voit son ami errer... » Gontier Col s'excuse auprès de Christine de ce qu'il la tutoie : « Se ores et aultresfois, quant je te escripray, te appelle en singulier, ne te desplaise, ne le me imputes a arogance ou orgueil ; car c'est et a esté toujours ma maniere quant j'ay escript a mes amis, especialement quant sont lettrés. »

puet percier un grand sac plein et enflé de materieles choses » et qu'une « petite moustelle assault un grant lion et a la fois le desconfist [1] ».

A son tour, Pierre Col [2], chanoine de Paris, frère de Gontier Col, écrivit, pour répondre à la Vision de Gerson et à la lettre de Christine à Jean de Montreuil [3], une épître passionnée, qu'il termine en recommandant à Christine de Pisan, dont il reconnaît du reste tout le talent, *la haultesse de l'entendement et le langaige bien ordené*, de ne pas agir

[1] Cette lettre de Christine à Gontier Col commence par ces mots : « O clerc soubtil d'entendement philosophique, stillé es sciences, prompt en polie rethorique et subtilité poetique... »

[2] Sur Pierre Col, voy. une lettre de Nicolas de Clémanges à Gontier Col. Nic. de Clém. éd. Lydius, p. 307, Epist. CX : « *Ad Guntherum Colli.* De Germani sui sospitate et reditu ex peregrinatione, gratulatio. » — Pierre Col est certainement de tous les admirateurs de Jean de Meun le plus enthousiaste. C'est lui qui, pour guérir un de ses amis malade d'amour, lui donna le Roman de la Rose. Il eût mieux valu, remarque Christine, lui mettre entre les mains *un livre des devocions saint Bernart,* car, faire lire le Roman de la Rose à un amoureux, c'est tout bonnement l'*oster de la chaleur du soleil* et le *gitter en une fournaise toute embrasée.* (Lettre de Christine à Pierre Col).

[3] Pierre Col passe, sans ordre, de Christine à Gerson, de Gerson à Christine : il en résulte une certaine confusion, que Gerson relève : « Et quia me in opusculi mei impugnatione cum insigni femina micuisti, quæro, si virilis illa femina, cui tuus sermo dirigitur, quamquam ita confuso ordine, ut nunc ab ea ad Eloquentiam theologicam, nunc e converso raptim migret, si illa, inquam, virago arguit erroneum hoc pro proverbio positum? *Melius est decipere quam decipi.* » Gers. *Opera*, t. III, col. 293.

comme le corbeau de la fable et se laisser aveugler par l'orgueil : « Garde que tu ne ressambles le corbel, lequel, pource que on loua son chant, se prist a chanter plus fort que il n'avoit acoustumé et laissa cheoir sa bouchie [1]. »

Christine de Pisan et Gerson répondirent à Pierre Col. Dans la réponse de Christine, datée du 2 octobre 1402, on retrouve, développés, les arguments déjà mis en avant dans la lettre à Jean de Montreuil : c'est un procès en règle fait au Roman de la Rose. Christine nous y apprend qu'elle est fatiguée de tous ces débats, qui menacent d'être interminables. Que désormais les admirateurs de Jean de Meun la laissent en paix dans sa solitude, et qu'ils discutent avec Gerson ou avec d'autres docteurs ! Pourquoi, dit-elle joliment, s'en prendre à moi « qui ne suis fors comme la vois d'un petit grisillon, qui, toute jour, bat ses eletes et fait grand noise, et tout est noyant envers le hault chant delictable des gracieux oisiaulx [2]. »

L'admirable réponse de Gerson à Pierre Col est imprimée dans le tome III de l'édition d'Anvers,

[1] Ms. franç. 1563, fol. 185. L'épître de Pierre Col commence ainsi : « Apres ce que je oy parler de ton hault entendement, cler engien, et de ton eloquence melodieuse, je desire tres ardemment veoir de tes epistres, et autres telz chosettes... »

[2] Ms. franç. 835. Lettre de Christine à Pierre Col : « Pour ce que entendement humain ne peut estre eslevé jusques a haultece de clere congnoiscence... »

des œuvres du grand chancelier [1] : *Joannis Gersonii responsio ad scripta cujusdam errantis* [2].

Dans cette épître, Gerson prend franchement la défense de Christine, cette femme remarquable et virile, — ce sont ses expressions, — attaquée trop vivement par Pierre Col, et il rappelle le bouillant chanoine et les autres admirateurs de Jean de Meun, à des procédés de discussion plus courtois et moins emportés. Comme déjà dans sa Vision, Gerson juge avec une grande sévérité le Roman de la Rose, qu'il traite de *brouet germanique* [3] : il renouvelle son conseil de jeter dans les flammes ce poème immoral [4], et termine en suppliant Pierre Col de s'occuper d'études plus sérieuses et plus saines. Cette lettre, malgré toute son éloquence, ne semble pas avoir converti Pierre Col. Bien que Christine se fût retirée de tout débat, l'infatigable chanoine lui écrivit à nouveau pour répondre à la lettre du 2 octobre 1402. Le manuscrit 1563 ne renferme qu'un court fragment de cette réponse [5].

[1] 1706, in-fol. t. III, col. 293.

[2] Ce personnage dans l'erreur n'est autre que Pierre Col, comme on le voit à première lecture.

[3] Propterea opus illud chaos informe recte nominatur, et Babylonica confusio, et brodium quoddam Alemanicum, et Protheus in omnes se formas mutans, etc.

[4] Et si quid in me est, cui fidem dare dignum ducis, affirmo, si solus esset liber actoris tui mihi proprius, valens mille libras et amplius, ego prius darem eum flammis rapacibus exurendum, quam venderem taliter publicandum.

[5] Fol. 199 ; 7 pages sont laissées en blanc dans le ms. Le fragment de réponse de Pierre Col commence ainsi : « Combien que

Nous possédons, en outre, relativement à cette querelle, plusieurs lettres non datées de Jean de Montreuil, en partie encore inédites, en partie imprimées dans le tome II de l'*Amplissima Collectio* de dom Martène [1]. En 1407, la veille de la Chandeleur, Christine de Pisan réunit quelques-unes des pièces du débat, et les envoya à la reine Ysabeau de Bavière et à Guillaume de Tignonville, conseiller et chambellan de Charles VI, prévôt de Paris [2].

Quoi qu'en ait dit la bonne Christine de Pisan dans sa lettre à Guillaume de Tignonville, ce débat ne resta pas toujours *gracieux et non hayneux*. Il n'aboutit à rien du tout : Gerson et Christine, comme devant, condamnèrent le Roman de la Rose, tandis que Jean de Montreuil et les frères Col gardèrent leur admiration excessive. Ce fut Christine de Pisan qui eut, comme on devait s'y attendre, le plus à souffrir de ces discussions ; seule ou presque seule, elle dut faire face à tous ses adversaires, et les injures ne lui firent pas défaut : Jean de Montreuil

tu aies proposé de n'escrire plus reprehension, ou blasme contre la compilacion du Romant de la Rose, comme sage et ravisée qui ses et appersois que humaine chose est de pechier mais perseverance est euvre de deable... »

[1] Martène, *Amplissima Collectio*, t. II ; *Epistolæ selectæ* LXXIV ; col. 1311-1465. Voy. Epist LIV : Ad quemdam causidicum ; Epist. LVI : Ad quemdam amicum (Gontier Col) ; Epist. LVII : Ad quemdam anonymum (Gerson). Cf. Thomas, *Thèse*.

[2] Guillaume de Tignonville était un défenseur et un admirateur respectueux du sexe féminin. Voy. le *Livre des cent Ballades*, Paris, 1868, in-8o, cf. P. Paris, *Mss. fr.* t. V, p. 173.

en vint même jusqu'à prononcer le gros mot de *meretrix* [1].

Christine de Pisan fait allusion dans un rondeau, adressé probablement à Guillaume de Tignonville, à la « grant guerre » que lui firent les « aliez du Romans de la Rose. »

Bataille m'ont si cruelle bastie
Que bien cuident m'avoir ja presqu'enclose [2].

Une de ses ballades a pour refrain : On est souvent batu pour dire voir.

Pour ce le di que pluseurs ont ataine
Sur moy, pour tant que paroles tres vaines,
Deshonnestes et diffame incertaine,
Reprendre osay, en jeunes et en vieulx,
Et le Romant, plaisant aux curieux,
De la Rose, que l'en devroit ardoir !
Mais pour ce mot maint me sauldroit aux yeux :
On est souvent batu pour dire voir [3].

[1] Thomas, *ouv. cit.*

[2] *Poésies de Christine de Pisan,* éd. Maurice Roy (Soc. des Anc. textes franç.), p. 249 (t. I. Paris, 1886).

[3] Roy, *op. cit :* Autres balades, XXXVII, p. 250. — D'autres ballades de Christine de Pisan, sans se rapporter directement au débat du Roman de la Rose, s'occupent des femmes et de leur cause : La plupart font l'éloge de Charles d'Albret, connétable de France, chef de l'ordre de chevalerie « l'Escu vert a la dame Blanche, » ordre fondé, comme on sait, par le maréchal Boucicaut le 11 avril 1399, et chargé de défendre les femmes dans leurs « justes causes et querelles ». Cf. *Mém. de Boucicaut,* chap. XXVII (Panthéon litt.) Voy. Roy, op. cit. Autres ballades, II,

La cause des femmes tenait décidément une grande place dans le cœur de Christine de Pisan. Non contente de l'Epître au Dieu d'Amour et des Lettres sur le Roman de la Rose, elle écrivit un vaste ouvrage en prose, consacré tout entier à l'apologie de son sexe, divisé en trois livres et intitulé *la Cité des Dames* [1].

Christine nous apprend à quelle occasion elle l'a composé. Un jour, entourée de volumes de tous genres, elle était assise dans sa chambre d'étude ; fatiguée d'un travail assidu et prolongé, l'envie lui vint de lire des vers ; elle prit au hasard un volume dans sa « librairie » : c'était le *Livre de Matheolus* qu'un ami lui avait prêté jadis et qu'elle ne connaissait pas encore ; elle le parcourut rapidement. Rendue pensive par cette lecture, Christine se demanda avec étonnement « dont ce peut venir que tant de divers hommes, clers et autres, ont esté et sont si enclins de dire de bouche et en leurs traictiez et escrips tant de diableries et de vituperes de femmes et de leurs condicions, et non mie seulement un ou deux, ne cestui Matheolus qui entre les livres n'a

p. 208, p. 210, IV, p. 211, XII, p. 220, Christine espère que grâce à cet ordre de preux chevaliers, champions du sexe féminin, les médisants vont se taire : (Aut. ball. IV, p. 211.)

> Or vient le temps que les diffames
> Et la grant murmuracion
> Que maint dient d'elles (des femmes), et blasmes,
> Sanz avoir nulle occasion,
> Yert par vous a destruction.

[1] Bib. Nat. ms. fr. 1178.

aucune reputacion et qui traicte en maniere de trufferie, mais generaument aucques en tous traictiez, philosophes, poetes, tous orateurs desquelz les noms dire seroit longue chose [1]. »

Voyant qu'elle ne pouvait lire aucun livre, quel qu'en fût l'auteur, sans y trouver une page ou deux dirigées contre les femmes, Christine de Pisan, devant une telle unanimité dans le blâme, se prit à douter d'elle-même et de tout son sexe. « Je pris a examiner moy meismes et mes meurs, comme femme naturelle et semblablement discutoie des autres femmes que j'ay hantées tant princeces, grandes dames, moiennes et petites a grand foison. » Cet examen fait, il semblait bien à Christine que les femmes ne méritaient pas toutes un jugement si sévère de la part des hommes. Cependant le doute la reprenait. Tant d'écrivains si renommés, tant de clercs si savants se seraient-ils donc trompés? Longtemps enfermée dans ce dilemme, Christine en vint enfin à se mépriser elle-même avec tout le sexe féminin. « En celle dolente pensée, ainsi comme j'estoie la teste baissiée comme personne honteuse, les yeulx plains de larmes, tenant ma main soubz ma joe, acoudée sur le pommel de ma chaiere, soubdainement sur mon geron vi descendre un ray de lumiere. » Trois dames, dame Raison, dame Droiture et dame Justice, environnées d'une merveilleuse clarté, parurent devant Christine et l'exhortèrent à bâtir, avec leur aide et à la gloire du

[1] Ms. 1178, fol. 3 vo.

sexe féminin, une cité « en laquelle n'abitera fors toutes dames de renommée et femmes dignes de loz. » Cette cité fut bien vite édifiée, et Christine la peupla, entre autres, de Sémiramis, de Panthasilée, de Thamaris, de Cénobie, d'Arthémise, de Frédégonde, de Probe-la-Romaine, de Sapho, de Minerve, Cérès, Isis, Thamar, des Sibilles, de Pauline femme de Sénéque, d'Esther, des Sabines, de Suzanne, Sarah, Rebecca, Ruth, Pénélope, Griselidis, « Crotille » femme de Clovis, Novella, fille de Jean Andrea, etc., etc. Le troisième et dernier livre est consacré à la « Royne du Ciel », aux saintes, aux vierges et aux martyres [1].

Après Christine de Pisan, mentionnons Alain Chartier comme un dévoué et respectueux serviteur des Dames :

> Je suis aux Dames ligement,
> Car ce peu qu'oncques j'euz de bien.
> D'onneur, et de bon sentement,
> Vient d'elles, et d'elles le tien [2].

[1] Christine de Pisan n'a pas borné sa sollicitude pour les femmes à écrire des traités de controverse ou d'apologie; elle composa *Le Livre des Trois Vertus à l'enseignement des Dames* traité d'éducation où sont exposées les règles de conduite que les femmes doivent suivre, et qui s'adresse aux princesses, haultes dames, dames, damoiselles, femmes d'estat, bourgeoises et femmes du commun peuple. Mss. fr. 1177 et 1180. (Bib. Nat.)

[2] *Excusation de maistre Alain contre ceux qui dient qu'il a parlé contre les Dames en son Livre nommé La belle Dame sans mercy*, éd. Du Chesne, pp. 525-532.

Ses *Faicts* sont souvent invoqués en faveur du sexe féminin, quoiqu'on n'y trouve pas de plaidoyer en règle pour les femmes, mais bien plutôt des louanges de la vie amoureuse et des amoureux.

Après avoir passé rapidement en revue, de Jean de Meun à Christine de Pisan et Alain Chartier, les principaux ouvrages qui concernent les femmes, nous arrivons enfin au Champion des Dames [1]. A l'époque de Martin le Franc, la question était bien posée : adversaires et apologistes avaient épuisé tous les arguments possibles, et réuni des exemples d'hommes et de femmes de tous les temps et de tous les pays ; puisant sa science dans le De Claris Mulieribus de Boccace, Christine de Pisan avait peuplé sa Cité d'une foule de dames inconnues à Jean de Meun et à Mathéolus, dames de la mythologie, de la légende et de l'histoire. Martin Le Franc, dans son poème réunit tous les arguments pour et contre le sexe féminin, avec une prodigieuse énumération d'hommes et de femmes célèbres par leurs vices, aussi bien que par leurs vertus. Le Champion des Dames, avec beaucoup de nouveau, contient tout ou presque tout ce qui l'a précédé. Une analyse un peu exacte n'en a pas encore été faite.

[1] Pour abréger, nous avons, à dessein, négligé de parler de plusieurs petites pièces peu importantes. Voy. par exemple Le *Dit des dames*, du commencement du XIVe siècle, publié par M. Mussafia, *Ueber eine altfranz. Handschrift der K. Universitätsbibliothek zu Pavia.* Wien, 1870, in-8o. (Extrait des Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenchaften, t. LXIV, 1870, p. 545 sqq.

§ 3. Analyse du Champion des Dames

Le Champion des Dames est dédié à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. « A trespuissant et tres-excellent prince Phelippe duc de Bourgoingne, de Lotrich, de Brabant, etc., etc., Martin Le Franc, indigne prevost de l'eglise de Lausane, treshumble recommandation [1]. » Martin Le Franc lui fit hommage du Champion des Dames, non pas seulement parce que le nom de Philippe le Bon « bruit es quatre parz du monde », mais principalement parceque le bon duc à toujours eu « le nom d'amours en digne reverence et la querelle des dames singuliere-ment recommandée. » Philippe le Bon, en effet, était célèbre pour sa galanterie ; de ses trois femmes, Michelle de France, Bonne d'Artois et Isabelle de Portugal, il ne laissait qu'un fils, enfant de la dernière : mais il eut seize bâtards et on connaît les noms de trente de ses maîtresses, tant de la noblesse que de la bourgeoisie [2].

Une nuit, donc, Martin Le Franc eut un songe : il vit « les horribles assaulz et la crueuse guerre de

[1] Je fais mes citations d'après le ms. fr. Bib. Nat. 12476, et l'édition de 1530.

[2] Cf. Baron de Reiffenberg, *Enfants naturels du duc Philippe-le-Bon*, dans Bull. de l'Académie roy. de Belgique, 1846, t. XIII, pp. 172-187 ; id. *Histoire de la Toison d'or*, Brux., 1830, in-4o, p. XXIV.

Malebouche contre Amours et les Dames, « et longtemps il resta perplexe, se demandant s'il devait publier sa vision ou garder un silence prudent. « Quant... je sentoye la meschance de mon entendement, tant pour sa nayfve rudesse que pour ma jeunesse mal aprise et nichement conduite, certainement, prince tres redoubté, advis m'estoit plus expedient le taire que le parler, et trop plus seur dissimuler pour vivre en paix que publier la journée pour ennemis acquerre. »

Cependant, « prenant confort en saint Jherosme qui, nonobstant la haultesse de sa sapience et l'aournement et doulceur de son divin langage, fut en ses plus grandes œuvres des mesdisans perséqué », notre songeur se décida à braver Malebouche et les envieux, et à écrire ce dont il fut témoin.

Martin Le Franc emploie le reste du prologue à expliquer et justifier la composition du Champion des Dames, sa dédicace à Philippe le Bon, et à répondre d'avance à diverses critiques qu'on ne manquera pas de faire à son poème. On m'accusera peut-être, dit Martin, d'avoir « embrachié trop grant fardel en cestui œuvre ». Voici comment il répond à ce reproche dont il reconnaît du reste toute la justesse : « Vray est, j'ay trop embrassié pour bien estraindre. Mais se ma vertu s'est efforcée oultre mesure et se j'ay plus cuidié que je ne puis, soit tout imputé a Amours, lequel avecques le bon vouloir que j'ay de servir et obeir aux dames m'a de l'esperon de gloire aguillonné. » Secondement, on m'accusera, continue-t-il, d'avoir été « trop indis-

cret a laissier courre la plume indifferemment contre grands et petis. » Voici la réponse : « Se en cest livre est trouvée parôle desplaisant, ou trop legiere, ou trop aigre, ou trop obscure, on doibt considerer la nature du personnage qui parle. Que se langage y a desmesuré, jamaiz ne nieray que mainte chose n'aye dit par indignation... Et aussi ne nieray je avoir dit pluseurs choses par aventure et despourveument, ainsy qu'il advient en langage quotidien et familier, lesquelles trouvé n'eusse en longue muserie. »

Enfin, Martin Le Franc répond à ceux qui pourraient l'accuser d'outrecuidance, parce qu'il a mis ses « lignes mal dressées et mal polyes » sous la protection de Philippe le Bon. « La reponse est assez legière. Ce n'est pas chose nouvelle que ceulx qui livres batissent et composent volontiers presentent leurs ouvrages et labours aux grands seigneurs, adfin de leur monstrer et offrir la tresentière affection qu'ilz ont a eulz, et que soubz leur nom leurs livres prengnent quelque auctorité et cours, laquelle chose se je fais, prince tresexcellent, avecques ce que les sages m'en ont donné l'exemple et le chemin ouvert, vostre tres doulce humanité singulierement m'y semont et attrait et de bien loing appelle. En laquelle tant me confye que se mes vers ne sont tissus, pains et dyasprez selon la qualité de la besongne emprise, neantmains la bonne voulenté en gré prendra, laquelle ne doibt estre pesée selon la quantité du don, mais a la balance du courage et du cœur. »

Le prologue terminé, Martin Le Franc, sans perdre de temps à de longues explications, entre brusquement en matière :

A l'assault, dames, a l'assault !
A l'assault dessus la muraille !
Ores est venus en soursault
Malebouche en grosse bataille.
A l'assault, dames ! chascune aille
A sa deffense, et tant s'efforce
Que l'envieuse villenaille
Ne nous ait d'emblée ou de force [1].

Ce Malebouche est l'ennemi acharné d'Amour et des dames. Furtivement, à la tête de sa troupe, il s'est approché du Château d'Amour, pensant le prendre d'emblée. Heureusement Leaulté veillait; et avant que Malebouche eût dressé ses échelles, tout le monde fut sur pied. A l'assaut! à l'assaut ! ces cris répétés jettent l'effroi parmi les dames ; tandis que les unes gardent les murs, les autres s'en vont à la Chapelle se recommander à Dieu. C'est alors, au milieu de la confusion et de la peur générales, qu'Amour, éblouissant comme le soleil, « ou chastel descendit ». Sa venue ranime tous les courages. Plus de guets, plus de veilles. On ne s'occupe plus ni de Malebouche, ni de son « envieuse maisnye ». Toutes les dames, oublieuses du danger couru, s'en vont danser dans la grande salle. A quoi bon, en effet, se préoccuper de l'ennemi,

[1] Fo 4 ro — 1 ro.

Puisque le Dieu d'Amours tant sade
S'est venu mettre en garnison [1].

Notre poète, étonné de voir tout le monde en liesse dans un moment si critique, se glisse en tapinois dans la salle des danses, et, craignant d'être remarqué, se réfugie dans un coin solitaire :

Si, me tenoie en ung canton,
Vergongneux et remply de honte,
Tout ainsy que l'en fait, quant on
Scet bien que l'en n'est point du compte [2].

Ce qui attire surtout ses regards, c'est le Dieu d'Amour, dont il fait une longue et pittoresque description. Sur son gracieux chef, le dieu portait une couronne qui remplissait la salle d'une clarté merveilleuse ; les douze signes du zodiaque y étaient compassés ; sur son camail, on voyait toute espèce d'oiseaux et de poissons, « des seraines, balaines, dauphins ; » sa robe était « de couleurs maintes, assorties tres gentement. »

On veoit en la dextre mance
Adam assis en ung vergier
Accoler Eve, blonde et blance,
A sa belle aise, sans dangier [3].

[1] Fo 5 ro — 3 ro.

[2] Fo 5 vo — 6 ro.

[3] Fo 6 ro — 8 ro. A la description d'Amour dans le Champion des Dames, comparez celle faite par Guillaume de Lorris dans le Roman de la Rose.

Sur l'autre manche étaient « toutes les bestes qu'onques fist Nature ».

Les unes es buissons gisoient,
Alaittans leurs faons petis, etc.

Après la description du dieu, vient celle de son entourage, dame Paix, dame Prudence, dame Raison, dame Force, dame Noblesse, dame France et beaucoup d'autres.

Sur ces entrefaites, un second défenseur des dames arrive au château, c'est Franc-Vouloir « armé comme le beau saint George. » Franc-Vouloir [1] est accueilli comme un chevalier de sa valeur mérite de l'être ; et, sans plus tarder, instruit par dame Raison, équipé par les dames Prudence, Attrempance, Force et Justice, muni d'armes nouvelles comme jamais on n'en fit à « Milan », il s'en va combattre un des lieutenants de Malebouche, Despit-le-Crueulx. Ce dernier, avant le combat et durant le combat, ne cesse d'injurier Franc-Vouloir et les Dames,

— Ribault, il vous fault morir,
Cy, pour l'amour de vos ribaudes [2].

[1] Dans le Miroir de Mariage d'Eustache Deschamps, le personnage principal s'appelle également Franc-Vouloir. M. G. Paris, *Rom.* XVI, p. 390, a montré la différence du Franc-Vouloir d'Eustache Deschamps et du Franc-Vouloir de Martin Le Franc. Cf. ball. CCCXV, éd. Queux de Saint Hilaire, t. III, p. 1, avec refrain : « J'ay Franc-Vouloir, le seigneur de ce monde. »

[2] Fo 9 vo — 17 vo.

Franc-Vouloir, sans dire mot, lui emporte la visière et lui crève un œil. Rendu furieux par cette blessure, Despit-le-Crueulx redouble d'injures :

Comme ung sengler ou comme ung ours
S'enfellonnist aprez la playe,
Despit tantost reprint son cours
Vers Franc-Vouloir qui ne s'esmaie,
Et lui dit : Cuides-tu que j'aye
Et teste et courage perdu [1].

Le Champion, toujours gardant le silence, terrasse son adversaire, et le laisse sans vie sur le champ de bataille.

Malebouche alors, qui a pu juger de la valeur de Franc-Vouloir, change de tactique ; il renonce aux combats armés et assigne le Champion à une dispute publique pour le lendemain.

Ici [2] se place une petite digression, assez intéressante, du reste, à cause de ses nombreuses allusions aux personnages les plus connus et les plus considérables du temps : Martin Le Franc, interrompant son récit, nous décrit les châteaux et les cimetières de Vénus et d'Amour qu'il visite, guidé par un personnage plus ou moins mystérieux nommé Valentin [3], qui arrive on ne sait d'où, et qui disparaît

[1] Fo 9 vo — 18 ro.

[2] Fol. 10 ro — 19 ro.

[3] On lit en marge du ms. 12476, fol. 11 ro : « Valentin est

subitement. Le poète appelle son guide, tantôt « mon compaignon que tant amoie », tantôt « mon compaignon leal » ou « mon leal frère » :

Après la victoire de Franc-Vouloir sur Despit-le-Crueulx, les danses recommencent de plus belle au château d'Amour. Notre poète, cédant à la tentation, est sur le point de s'y mêler ; mais il en est empêché par Valentin qui, survenant tout à coup, lui fait une description merveilleuse du « chasteau Venus ».

De ce chasteau tant me compta
Mon compagnon que tant amoye
Qu'en la voulenté me bouta
De veoir Venus et sa joye [1].

Tous deux, donc, quittent la fête et se rendent au château de la déesse. Là, chacun est bien accueilli :

Jones gens y sont retenus
Et souldoyés, dieu scet comment [2]!

compaignon a l'Amoureux », c'est-à-dire « au bâtard de Saint-Pol. » (Cf. fol. 7 vo.)

Cellui grand bastard de Saint-Pol,
Dont chascun parle haultement
Pour ce que tousjours leaument
Il s'est porté envers les dames,
Et qu'il est bel parfaittement,
Et meismement vaillant es armes. Fol. 83 vo.

[1] Fol. 10 ro — 19 vo.

[2] Fol. 10 vo — 19 vo.

Ce château ressemble à celui d'Amour : il n'en est éloigné que de « six traitz d'arc » ;

> Mais il est bien fol et bien lours
> Qui n'y congnoit la difference [1].

Venus parut à notre poète « la femme la plus belle, la plus doulce et la plus ryant », qu'on pût imaginer. Il nous en fait la description avec celle de son entourage, d'Oiseuse, de Plaisance, de Flaterye, de Fetardise, de Mignotise, de Lescherye :

> Lescherye qui n'aime absinthe
> Garde la flasque a l'ypocras.
> Elle la pleure, sue et suinte,
> Si plains en sont ses boyaux cras [2].

Mais son enthousiasme dure peu : regardant la déesse de plus près, il s'aperçoit qu'elle a le dos rongé des vers :

> Le dos Venus est creux et faulx,
> Et proprement en tel point mis
> Que le tronc d'une vielle sauls
> Cavé et rongié de fourmis [3].

Du château de Vénus, Valentin et son compagnon passent au « cymentiere aux mors », et s'en vont « tout devisant par les sarcus et les tombeaux » et

[1] Fol. 10 vo — 20 ro.
[2] Fol. 11 ro — 20 ro.
[3] Fol. 11 ro — 20 ro.

lisant les épitaphes couvertes de mousse. Tout à coup, il se trouvent en présence d'un trou ardent, tout rempli d'âmes, et d'où sort une fumée épaisse.

De ce lieu que puis-je parler ?
Sur ung esprit, a grant effort,
On y voit de dyables voler
Plus que de mouches a chien mort
Helas ! le piteux desconfort,
Les cris, les estraintes de dens !

Le florentin poete Dante
A escript merveilleusement
La paine et la vie meschante
Des espris dampnez justement.
Mais mortel homme plainement
Oncques n'entendy, n'entendra
La grandeur de celluy tourment
Qui ja aux dampnez ne fauldra [1].

Encore effrayés par ce spectacle horrible, ils arrivent à la Chapelle de Vénus, à l'entrée de laquelle se trouve la statue « deffigurée » de Bacchus. Le curé de cette Chapelle est Sens-Abesty « atout sa barbe de bouch et ses larges piés d'ours. »

En sa main, en lieu de calice,
Tient un hanap de grant mesure.
Force y lit-il l'appocalice
Aux parrochiens de sa cure [2] ?

Après avoir visité les bains, l'hôpital dont l'apo-

[1] Fol. 12 ro — 25 ro.
[2] Fol. 13 ro — 25 ro.

thicaire est Espoir, la salle où « escuyers et damoiselles faisoyent mainte bonne gale », ils reviennent au château d'Amour, que notre poète visite, toujours guidé par Valentin.

Ils entrent d'abord dans la Chapelle où dame Charité fait l'office d'abbesse :

A ces entrefaictes entra
Ung grand peuple d'ambassadeurs,
Ou tres haultement se montra
La noblesse de leurs seigneurs.
Entre lesquelz congnu pluiseurs
Que j'avoye veu soubs la tente
De paix, en Arras et ailleurs,
L'an mil CCCC cinq et trente [1].

Martin Le Franc nomme « le duc de Bourbon, Christofle de Harcourt, le comte de Richemont, l'évêque de Liège, les comtes de Nevers, d'Estampes, les ducs de Clèves et de Guerles ».

Tous ces nobles seigneurs s'avancent devant l'autel et présentent en grande dévotion deux cœurs, autrefois violemment « dessoudés », mais maintenant étroitement réunis. Ces deux cœurs sont ceux du roi de France et du duc Philippe le Bon qui viennent de se réconcilier. Adam de Cambrai [2], « homme de haulte sapience et des plus sages re-

[1] Fol. 14 vo — 31 ro. Le traité d'Arras qui réconciliait la France et la Bourgogne fut signé le 21 septembre 1435.

[2] Président du Parlement, mort le 15 mars 1456. Cf. Pasquier, *Recherches*, p. 63.

nommé », présente ces deux cœurs à Amour qui a fait cesser tout désaccord entre la France et la Bourgogne. A cette occasion, Martin Le Franc célèbre le grand cœur et la sagesse de dame Ysabel de Portugal qui a contribué pour une si large part à la paix[1] :

Chascun la dame benissoit
Pour sa doulceur, pour sa sagesse.
Vive la dame, et benit soit
Qui nous donna tele princesse !
Par elle horrible guerre cesse,
Et paix se remet en besongne.
Vive la tres haulte ducesse,
Vive la dame de Bourgongne[2] !

Notre poète et son guide quittent à regret cette chapelle et s'en vont au cimetière, où ils trouvent les tombeaux de la Belle Dame sans mercy et de la Dame leale en Amour. Ils reconnaissent également la sépulture d'une des dames de Savoie :

Cy repose dame Marie,
De Jan duc de Bourgongne sœur,
La quele en sa beaulté flourie
Vint en Savoye a grant honneur.
Elle fut le chois et la fleur
De courtoisie et de largesse, etc.

[1] Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal, naquit à Evora, le 21 février 1397, épousa Philippe-le-Bon, veuf pour la seconde fois, le 10 janvier 1430, et mourut le 17 décembre 1471. Elle prit une part active aux événements politiques de son temps.

[2] Fol. 15 ro — 32 vo.

Elle avait épousé le bon duc Amé :

Las ! trop tost fina son voyage.
Mais en peu d'heure Dieu labeure [1].

Ils visitent de même le tombeau de Bonne, comtesse de Montfort, qui, fiancée en 1426 à François, comte de Montfort et de Richemont, mourut à Ripailles en 1430, avant la célébration de son mariage ; puis celui de dame Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, régente de France :

Ce fut la perle de beaulté,
Et l'esmeraude de leesse,
Le fin saffir de leaulté, etc.

Et plus loin :

Je ne dis qu'elle fut Regente
Et ducesse de Bethefort,
Car, a mon gré, dame tant gente,
Ne devoit estre en celluy sort.
Mais la dissencion, au fort,
A fait des choses trop estranges,
Joindre le foible avec le fort,
Et converty monstiers en granges [2].

Valentin et son protégé visitent encore d'autres parties du château, entre autres le Réfectoire d'Amour dont Espérance, Foi et Charité ont la charge, l'Enfermerie, les Bains, le Verger, etc.

[1] Fol. 15 vo — 33 vo.
[2] Fol. 16 ro — 33 vo.

Ici finit la digression, et le récit reprend son cours.

On entend soudain un grand bruit de clairons et de trompettes, et une foule impatiente sort du château d'Amour, faisant cortège à Franc-Vouloir qui se rend à la dispute publique organisée par Malebouche. Valentin disparaît dans la foule.

Privé de son guide, notre poète « suit le train kahu kaha » et arrive un des premiers dans la salle remplie de livres et de documents de toutes les espèces. Le Champion des Dames, Franc-Vouloir, avait le « visage prest a la victoire ». Quant à Malebouche :

> Sa grimache devoit souffire
> Pour gaingner la tarte a Paris [1].

Dans la salle, sans compter la déesse Fama, accompagnée des trois Furies, se trouvait un nombre immense de curieux et d'auditeurs venus de toutes les parties du monde. On y voyait des clercs de toutes les universités :

> De Paris, d'Orliens, Thoulouse,
> Boulongne, Avignon, Montpellier,
> Coulongne, Pavie, Perouse [1].

« En ung anglet toute enfumée », une statue de

[1] Fol. 17 vo — 40 vo.
[2] Fol. 18 vo — 40 ro.

Vérité attirait les regards. C'est en l'invoquant que l'hypocrite Malebouche commence le débat.

Ce débat de 20 000 vers se refuse à toute analyse. J'en indiquerai brièvement le sujet, livre après livre.

Les discussions qui remplissent la fin du premier livre portent sur l'Amour lui-même et sa puissance. Franc-Vouloir démontre qu'Amour gouverne le monde, en qualité de lieutenant de Dieu; son pouvoir s'exerce partout, dans les cieux comme sur la terre, sur les choses importantes comme sur les choses « moyennes et basses ». Ici se placent la Prosopopée à la France [1] et le passage sur les Puys [2] dont nous parlons plus loin.

Second livre : « Cy commence le second livre du Champion des Dames ouquel Malebouche, car il a perdu le premier assault, met es liches ung aultre combatant appelé Vilain-Penser, lequel sans mettre aucun frain en sa bouche mesdit diversement des dames. » (Fol. 29 v° — 75.)

Eve (30 r° — 75). De la perfection et beauté du corps féminin (34 r° — 88). Du novice auquel on fist acroire des dames que c'estoient oyes (36 v° — 94). L'adversaire ensaigne par diverses hystoires que l'homme doibt femmes fuyr : David, Salomon, Samson, Aristote, Virgile, Hercule, le dieu Faunus, Merlin (39 v°). Contre le mariage (40 v°). De la déesse Viriplaque, déesse de discort (41 r°). Des jaloux

[1] Fol. 22 v° — 54.
[2] Fol. 27 r° — 68.

(41 r°). Clytemnestre et Agamemnon. Achab et Jézabel (41 v°). Denis le Tyran (42 r°). Cicero, Pacuve (42 r° — 111). Valentin empereur (42 v°). De Thiresias converti en femme (43 r°). Contre les religieuses (43 r°). Les filles de Loth. Phèdre et Ypolite. De la femme de Putiphar et de Joseph (43 r°). De la femme au conte Raymond (43 v° — 115). L'adversaire produit en jugement les engins comme fards et aultres artifices que les femmes font a decepvoir les hommes (43 v° — 115 v°). Comment on prent l'unicorne (45 v°). De la belle femme, de la femme moiennement belle, de la laide femme (46 v°). De la Jalousie (47 r°). Des mariages de maintenant (48 r°). Des religieuses (48 v° — 130). De Betisac, gouverneur de Languedoc (52 r° — 141). De deux frères des Billettes de Paris (52 v°). Des dames de Florence (54 r° — 147). Des dames de Jennes (54 v°). Complainte de Nature (55 v° — 150). Contre les Arquemistes (57 r°). Complainte de dame sainte Eglise (59 r° — 160). Pénélope (63° r°). Didon (63 v°). Lucrèce (64 r°). Messaline (66 r°). De dame Rosemonde (66 v°). De dame Romulda (66 v°), etc.

Troisième livre : « Cy commence le tiers livre du Champion des Dames ouquel est recitée la bataille de Trop-Cuidier, souldoyer de Malebouche, encontre Franc-Vouloir et demonstré tant par raisons et par hystoires que en fol et vain amour les hommes plus villainement et plus communement faillent que les femmes. » (Fol. 69 r°.)

Les commandements d'amours lesquelz chascun leal amant doibt garder (69 v°). De Bohors, fils de

Nicolo, marquis de Ferrare, qui ama sa marrastre (71 v°). Du chevalier amy de la chastelaine de Vergey (71 v°). De Charles, duc d'Orléans (73 r° — 198). Sarre et ses sept maris (74 r°). Contre maistre Jehan de Meun que les amoureux ensieuvent et incidentement de son vilain langage (75 r° — 206). Comment l'amant ne doibt aulcunement sa promesse fausser et sur ce du jugement Machault (77 v° — 214). Le Champion met en avant les desleaultez de plusieurs amoureux (78 v°). De l'amour pastourelle (80 r° — 221).

Quatrième livre : « Cy commence le quart livre du Champion des Dames ou Franc-Vouloir contre Lourt-Entendement, souldoyer de Malebouche, exauce et loe les dames dessus les hommes, en toutes les vertus que on pœut humainement avoir. » (Fol. 89 r° — 248.)

Le Champion a deduire les vertus et la loenge des dames commence aux plus anciennes et aux hommes plus necessaires (90 r°). Ceres (90 r°). Ysis (90 v°). Opis (91 r°). Du trou Sebille qui est en Sicile (97 r°). Thamaris, royne d'Amazone (99 r°). Panthasilée (99 v°). De dame Thalestre (100 r°). De dame Arthemesie (100 v°). De dame Camille (100 v°). De Beronice, royne de Capadoche et de dame Ysicrathée (101 r°). De Zenobie (101 r°). De Delbora (101 r°). De Jabel laquelle tua Sisaris (101 r°). Judith (101 v°). De Jehanne la pucelle (101 v° — 282). De frère Thomas Couette (102 r°). De la vaillant contesse de Montfort et de dame Jehanne de Bavière, comtesse de Hollande, aux cuers preux et hardis

(103 v°). De dame Ysiphile, laquelle trouva l'art de filer le coton (104 r°). De Yragne (104 v°). De Thamaris, Yrène et Marcie, lesquelles furent excellentes painteresses (104 v°).

Des faicturières (105 r°). Du trou Sebille (107 r°). Du mareschal de Rais, enchanteur (109 v° — 105). Les neuf Muses (109 v°). De dame Carmente, laquelle trouva la lettre latine, de dame Leonce et de dame Sapho expertes en poesie (111 v° — 311). De dame Probe, laquelle a extrait de Virgile tres notable œuvre contenant l'Ancien et le Nouvel Testamens, (112 r° — 312). De dame Hortense laquelle ou senat defendit chauldement sa cause (112 r° — 313). De la royne Saba (112 v°). De Jehanne la papesse (113 r° — 315). De Christine de Pisan (114 r° — 317). De Jamette, niepce Pierre de Nesson (114 v°). Les dix Sebilles (114 v°). Contre les Astrologiens (116 v° — 325). De la bonne fille qui alaitta sa mère en prison (118 v°). De celle qui nourrit son père en prison (118 v°). De Marie qui mangea son enfant a la destruction de Jérusalem (119 r°). De la mère qui percha ses mamelles jusques au sang pour sustenter son enfant (119 v° — 334). Du bien que font les femmes aux eglises (121 r°). De la Vierge Harmonia (121 v°). De la vieille qui prioit pour Denis le tyrant (122 r°). De dame Griselidis, marquise de Saluces (122 r°). Le Champion pour monstrer a l'adversaire au doit les vertus des dames, il parle d'aulcunes du temps present (122 r°). Des unze mille vierges (123 r°).

Cinquième livre : « Cy commence le quint et der-

renier livre du Champion des Dames ouquel Franc-Vouloir chevalereusement se combat contre maistre Faulx-Semblant, lequel osa jadis affermer et tenir que la Vierge Glorieuse Marie fut salye de la commune tache. (Fol. 124 r° — 344.)

De la création d'Adam (129 r°). Comment l'en doit paindre l'ymage de Nostre Dame (132 v°). De maistre Jehan de Segobia, de Espaigne, docteur ; maistre Thomas de Courcelles, docteur (141 r°). De la fontaine de Jouvent (143 v°). La Chanson de dame Prudence sur la loenge de la Vierge Marie (144 r°). Chansons de dame Force, de dame Justice, de dame Foy (144 v°). Chansons de dame Esperance, de dame Charité, de dame Humilité (145 r°). Chanson de dame Virginité (145 v°). Chanşons de dame Misericorde, de dame Perseverance (146 r°).

Franc-Vouloir, le hardi Champion des Dames, sort enfin vainqueur de cet interminable débat. Par son habileté à manier les armes, il a terrassé Despit-le-Cruculx ; par son éloquence et l'excellence de ses arguments, il a réduit au silence successivement tous les lieutenants de Malebouche, d'abord Brief-Conseil, « plus estourdy que le premier coup de matines », puis Vilain-l'enser, puis Trop-Cuidier, puis Lourt-Entendement, et enfin le plus terrible de tous, maistre Faulx-Semblant. Tant de valeur et d'éloquence méritent une récompense extraordinaire : l'*ymage de Vérité* qui git tout enfumée dans un coin de la salle, se relève alors et prend la parole, au grand effarement des assistants. Elle

s'adresse à Malebouche, et, durement, lui reproche la guerre que, sans trève ni merci, il fait à l'Amour et aux dames. Puis elle dit, s'adressant à tout le monde :

Verité ne se pœut celer ;
Ou tost ou tart elle est congnue,
Rien n'y vault le dissimuler [1].
Pour ce devant tous suis venue.
Adfin que chierye et tenue
Soye plus honnourablement,
Et a cil qui m'a soutenue
Donne le pris publiquement [2].

Alors descendant de son piédestal, elle vient poser sur la tête du Champion des Dames « le chappelet de vert lorier ». Quant à Malebouche, il reçoit, avec toute sa suite, la juste punition de ses méfaits :

[1] Même idée dans l'Estrif de Fortune et de Vertu (fol. 101, ms. fr. Bib. Nat. 1150) : « Verité est de moult grande puissance; tant ne la scet on taire et celer que enfin ne se monstre, ne fuir que son homme ne treuve, ne soubzmarchier qu'elle ne vainque.» Cf. *Champion des Dames*, fol. 83 vo :

Quant jamais on ne parleroit
D'elle (de Vérité), ou contre toute nature
En l'abisme on la celeroit,
Sy vendroit elle a ouverture.
Car comme le pré sa verdure,
L'iver passé, seult descheler,
Ainsy elle qui tousjours dure
Certain temps ne se peut celer.

Cf. *Le Rebours de Matheolus*, éd. Lenoir, 1518, p. 7.

[2] Fol. 147 ro — 408.

— Malebouche, le faulx lerre,
Et tout son ost entierement
Furent transgloutis de la terre [1].

Au même moment, notre poète se réveilla, le corps couvert d'une sueur froide. Le jour venu, Martin Le Franc prit ses tables et, sans rien cacher, écrivit tout ce qu'il avait vu et entendu. Puis, dans ses moments de loisir, il rédigea tout ce long débat « en vers de petit pris qui ne sont purgiez de l'esponge ». Mais laissons-lui la parole :

Si, prye a tous ceulx humblement
Lesquelz vouldront cest œuvre lire,
Qu'ilz me pardonnent plainement
Se rien y treuvent a redire.
Se j'ay bien dit, Dieu l'a fait dire.
Se j'ay mal dit, songe l'a dit.
Songe l'a dit et fait escrire ;
Mais il n'en cuide estre desdit.

Et vous, dames et demoiselles,
Qui estes naturellement
De grace plaines, et auxquelles
Voué me suis devotement,
Se je n'ay assez haultement
Conté et loé vostre affaire,
Pardonnez-moi courtoisement,
Car j'ay fait ce que j'ay sceu faire.

Se les mesdisans mis a terre,
En champ de bataille abatus,
Font a ce livre injure ou guerre
Secourez le de vos vertus.

[1] Fol. 147 ro — 409.

Exillié sera ou batus,
S'il n'est de vous accompaignié ;
Car cellui orguilleux testus,
Malebouche, est trop engaignié.

Oultre plus, Amour me commande,
Car je ne puis sans vous merir,
Qu'a toutes je me recommande
Pour bien et honneur acquerir.
Siques veulliez moy secourir,
Dames, et en fais et en dis.
Veulliez pour Martin requerir
La Roÿne de Paradis.
Amen [1].

§ 4. Le Champion des dames et sa Complainte.

On pourrait croire que le poème de Martin Le Franc a eu beaucoup de succès. Composé à la louange des dames, il est, comme nous l'avons vu, dédié à Philippe le Bon, ce prince aux faciles amours, chef d'une cour toute galante, dans le palais duquel on voyait « voler blancs atours comme clerz heaumes ». Il est rempli d'allusions aux personnages les plus marquants de l'époque, hauts seigneurs et belles dames, tant de France, de Bourgogne que de Savoie; j'en ai mentionné plusieurs dans l'analyse du Champion, on en pourrait citer bien d'autres.

[1] Fol. 147 vo — 409.

Au fol. 122 r° (éd. fol. 341 r°) : « Le Champion pour monstrer a l'adversaire au doit les vertus des dames, il parle d'aulcunes du temps présent. » Martin Le Franc commence son éloge par la femme de Charles VII, Marie d'Anjou, qui, au dire du poète, montra au milieu des désastres de la France plus de vaillance que n'importe quel prince.

Car en vertueuse souffrance,
Ou temps du commun desarroy,
Elle a monstré plus de vaillance
Que sage prince ne fier roy.

Après l'éloge de la « comtesse de Pymont », et de « Madame de Charolois », filles de Charles VII, Martin Le Franc consacre quelques vers à la fille de Jacques Ier d'Ecosse, Marguerite, dauphine de France :

Se de madame de la daulphine
Veuls parler veritablement,
C'est une estoille clere et fine
Mise en ce monde a parement.

De la France, Martin Le Franc passe à la Bourgogne et à la Savoie, et loue plusieurs grandes dames de l'un et l'autre pays, entre autres la veuve de Louis de Sicile, Marguerite de Savoie ; il n'oublie pas Anne de Chypre, dont le mari, Louis, venait d'être nommé duc, par l'abdication d'Amédée, le 6 janvier 1440.

Chacune de ces grandes dames devait, semble-t-

il, tenir à posséder un exemplaire de ce Champion dans lequel elles figuraient avec tant d'honneur ; d'une manière générale, le poème de Martin Le Franc devait être bien accueilli de toutes les femmes. Ces 24000 vers n'étaient-ils pas écrits pour elles, afin d'écraser, avec Jean de Meun et Matheolus, tous les détracteurs de leur sexe, et non pas seulement pour défendre leur cause, mais pour les louer, les exalter et les placer bien au-dessus des hommes [1] ?

La qualité et l'importance du poète, protonotaire apostolique, secrétaire du pape, devait être aussi une garantie de succès. Le poème également était bien dans le goût d'une époque qui raffolait d'allégorie. Quant à la forme, il n'y en avait pas de plus populaire au XV^e^ siècle que le huitain du Champion.

Les causes d'insuccès n'étaient pas moins grandes. D'abord la longueur démesurée du poème a dû décourager maint copiste et maint lecteur. Puis, chose plus grave, Martin Le Franc, loin de se borner à défendre la cause des femmes, s'est livré, de temps en temps, à des digressions qui certainement ne devaient pas rencontrer une approbation unanime. Quoique dédiant son poème à Philippe de Bour-

[1] De cette hypothèse, bien naturelle du reste, l'abbé Massieu fait une affirmation. « Cet ouvrage, dit-il en parlant du Champion des Dames, fut très bien reçu des personnes dont il entreprenoit la défense, et fit d'abord un assez grand bruit dans le monde. Mais comme sa réputation étoit fondée sur des suffrages plus flatteurs que solides, elle ne fut pas de longue durée. » *Hist. de la poésie franç.* Paris, 1739, p. 242.

gogne, Martin Le Franc, patriote convaincu, après avoir reproché aux princes leurs dissensions égoïstes, prend fait et cause pour Charles VII contre les Anglais, et fait l'apologie de Jeanne Darc que Philippe le Bon leur avait livrée. De plus, ses invectives contre les seigneurs, cause suivant lui de tout le malheur de la France, et contre les prélats grands et petits, n'étaient pas faites pour plaire à tout le monde. Quant aux parties du Champion des Dames consacrées à la défense du Concile de Bâle et de ses décrets, quant à ses attaques contre Rome et les princes temporels favorables à Eugène IV, elles ne pouvaient être agréables qu'à Amédée de Savoie et à ses rares partisans.

Nous savons, à n'en pas douter, que le Champion des Dames, a rencontré peu de faveur à la cour de de Bourgogne. Martin Le Franc nous l'apprend dans un petit poème allégorique de 480 vers : « la Complainte du livre du Champion des Dames a maistre Martin Le Franc son acteur. » Resté inédit jusqu'à cette année, M. Gaston Paris l'a découvert à la suite du Champion des Dames dans le manuscrit 12476 [1], et l'a publié dans le tome XVI [2] de la Romania. Il résulte de ce dialogue entre le Champion des Dames et son auteur que tout d'abord le duc de Bourgogne se montra favorable au poème de Martin Le Franc: il le prit « dans ses mains », et se le serait fait lire sans les médisances et les calom-

[1] Fol. 148 ro — 150 vo.

[2] Pp. 423-437.

nies de certaines gens qui lui conseillaient rien moins que de le brûler et de commander à Martin de le récrire.

> Faictes cestui bruler ou frire
> Car il porte ou ventre poisons,
> Et si le commandez rescripre
> A Martin pour pluseurs raisons [1].

Les « poisons » qui remplissent le Champion des Dames, ne sont autres qu'une trop grande liberté de langage envers l'Eglise, les satires du poète contre les seigneurs et les prélats, ses sympathies pour le Concile de Bâle [2]. Martin Le Franc ne se montre pas trop affecté de l'insuccès de son poème : il s'attendait à un tel accueil. « C'est de nature, dit-il, qu'on queurt sus aux nouveaux venus [3] ». Il main-

[1] P. 428, huit. 18.

[2] Cf. p. 430, huit. 27 et 29.

[3] P. 431, huit. 32. — Martin Le Franc, comparant la condition des écrivains avec celle des laboureurs, des marchands et des gens d'armes, se plaint du peu de considération qu'on a, de son temps, pour les gens de lettres ; p. 434, huit. 44-47 :

> Entre les hommes affaictiez
> A labourer, certainement
> Ceux qui escripvent sont traictiez
> Et renommez meschantement, etc.

Il avait déjà dit dans le *Champion des Dames*, fol. 93 vo — 259 vo :

> Il ne fault plus estudier
> Ores pour honneur acquerir,
> Car c'est mestier pour mendier
> Et pour honteusement morir.

tient tout ce qu'il a dit dans son Champion, et, après un court éloge de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, il renvoie son livre à la cour du duc et le recommande à Jean de Créqui, seigneur de Canaples.

Il en fut en France comme à la cour de Bourgogne ; le Champion des Dames, — le petit nombre des manuscrits en fait foi [1], — y passa presque inaperçu. Les écrivains du XV^e^ et du commencement du XVI^e^ siècle semblent ignorer jusqu'à l'existence de Martin le Franc [2]; seuls, quelques auteurs, défenseurs ou détracteurs des femmes, citent quelquefois son poème. Pierre Michaut, dans la Déduction du procès de Honneur Femenin, place Martin Le Franc au nombre des partisans du beau sexe [3]. En 1466 déjà, le même Pierre Michaut avait mentionné notre poète dans le prologue du Doctrinal de Cour adressé au duc Philippe de Bourgogne : « feu maistre Martin le Franc, en son vivant philosophe et poete non moyen [4]. » Dans une pièce anonyme, intitulée le Monologue fort joyeulx auquel sont introduictz deux Advocatz et un Juge, devant lequel est plaidoyé le bien et le mal des Dames, le Cham-

[1] J'en connais six : deux à Bruxelles, trois à Paris, un à Grenoble.

[2] Nous avons vu l'allusion de Jean Le Maire de Belges dans la *Couronne Margaritique*. Voy. p. 11.

[3] Arsenal, ms. 3521, fol. 192 r° ; *Jardin de Plaisance*, édit. Arnoullet, fol. 140 r°.

[4] Legrand d'Aussy, dans *Notices et Extraits*, t. V, p. 528.

pion est appelé *euvre sumptueuse* [1]. Jean Marot, père de Clément, nomme également le Champion dans sa Vray disant Advocate des Dames [2]. D'autres poètes du XVI[e] siècle, Jean Bouchet et Gratien du Pont, par exemple, citent le Champion ou l'imitent.

Mais, en dehors des auteurs qui ont écrit pour ou contre les femmes, on ne trouve aucune mention de Martin Le Franc. Il est omis dans la liste des poètes *bons facteurs* de Pierre Grognet : « De la louange et excellence des bons facteurs qui bien ont composé en rime, tant de ça que de là les montz [3] ». Cependant, on y trouve cités, à côté de quelques inconnus, presque tous les poètes du XV[e] siècle.

Du XVI[e] siècle à nos jours, le Champion des Dames resta dans un oubli profond, ou ce qui est pis, fut mal jugé par des gens qui ne l'avait pas lu. Les rares érudits qui en ont parlé l'ont regardé comme une simple et plate contre-partie du Roman de la Rose, ou, se plaçant au point de vue moderne, comme un poème ridicule. Une contre-partie du Roman de la Rose, le Champion des Dames ne l'est en aucune façon ; et il est certain que, si on lit ce long poème avec nos idées d'aujourd'hui, la plupart des arguments mis en avant par Martin Le Franc pour ou contre le sexe féminin nous paraîtront un bavardage ridicule et puéril.

[1] Montaiglon, *Recueil*, t. XI, p. 176.

[2] Montaiglon, *Recueil*, t. X, p. 225.

[3] Montaiglon, *Recueil*, t. VII, p. 5.

Il faut voir dans le Champion des Dames un résumé ou plutôt une collection des idées du moyen-âge sur les femmes : c'est là précisément ce qui, loin d'en faire le ridicule, fait l'intérêt de ce poème. Est-il besoin de rappeler quelques-uns de ces arguments qui nous font sourire, mais qui, alors, étaient discutés par de graves et doctes personnages, et pris au sérieux par tout le monde ? Les arguments théologiques occupent la plus grande place. M. Paul Meyer a publié, d'après un manuscrit de l'Université de Cambridge, un sommaire des arguments bibliques invoqués au moyen-âge en faveur des femmes [1]. Comme il est court et curieux nous le reproduisons ici :

Mulier prefertur viro, scilicet :

Materia. Quia Adam factus de limo terre, Eva de costa Ade.

Loco. Quia Adam factus extra paradisum, Eva in paradiso.

In conceptione. Quia mulier concepit Deum, quod homo non potuit.

Apparicione. Quia Christus primo apparuit mulieri post resurrectionem, scilicet Magdelene.

Exaltacione. Quia mulier exaltata est super choros angelorum, scilicet beata Maria.

On retrouve en partie ces arguments-là développés dans le Champion des Dames, à côté de beaucoup d'autres tirés de considérations différentes.

[1] *Romania*, VI, 1877, p. 501, et XV, 1886, p. 321.

Voici, du teste, à titre d'exemple, ce que dit Martin Le Franc à propos d'Eve :

Si la femme n'avait pas été créée, dit le lieutenant de Malebouche Vilain-Penser, elle n'aurait pas mangé la pomme et n'aurait pu faire tomber dans la tentation Adam notre père ; l'homme ne serait jamais descendu en enfer et Jésus-Christ n'aurait pas été crucifié.

Povoit en paradis terrestre
Avec Adam vivre tousjours,
Ou ciel Dieu vir, et en terre estre ;
Mais tost elle fist a rebours.
Adam, bon homme simple et lours,
La crut ; doulcement la baisoit.
On le doibt excuser. Amours
La pomme mengier lui faisoit [1].

A cause d'elle, il nous faut maintenant travailler pour vivre ; nous sommes exposés au chaud, au froid, à la soif, à la faim, aux maladies, tandis que le terrestre paradis était un lieu de délices.

La, printemps flourissoit tousjours ;
La, tousjours rossignolz chantoient ;
La, ou pré vert, arbres et flours
Leurs doulces oudeurs espandoient ;
La, fontaines cleres sourdoyent ;
La, ne gresilloit, ne ventoit ;
La, tous humains plaisirs estoient ;
Mal ne douleur on n'y sentoit.

Ores nous perche l'agu vent,
Or sur nous chiet nesge et greslée, etc. [2].

[1] Fol. 30 ro.

[2] Fol. 30 vo — 78 ro.

Ce sont des lamentations à n'en plus finir. Et ne croyez pas, s'écrie l'Adversaire, que les femmes d'aujourd'hui soient meilleures que la première.

Tele la mère fut, et teles
Les filles furent et seront,
De l'homme ennemyes mortelles,
Et jamais ne s'amenderont [1].

Dans la réponse du Champion, on trouve d'abord un argument toujours invoqué par les défenseurs des femmes, c'est que Dieu façonna Adam du limon de la terre, tandis qu'Eve fut créée d'une matière beaucoup plus noble, à savoir d'un os, blanc, poli, aplani, net et dur [2]. De plus, et cet argument est sans réplique, Eve fut l'*œuvre derraine* de la création : après avoir créé la femme, Dieu voyant qu'il ne pouvait rien faire de plus beau, cessa de créer.

Tout fut fait, tout fut accomply ;
Parfaicte fut toute nature [3].

Du reste, qu'eût fait l'homme seul sur la terre ?

— A quoi se fust arresté ?
A ouyr rossignolz chanter ?
Mieulx ne pœut estre contenté
Que de veoir femme enfanter [4].

[1] Fol. 30 vo — 78 vo.

[2] Voyez cet argument bien développé dans une pièce publiée par M. Paul Meyer, d'après un ms. fr. de la Bibl. de l'Univ. de Cambridge. *Romania*, 1886, p. 316 : « La bonté des femmes, » v. 62-74.

[3] Fol. 31 vo.

[4] Fol. 31 vo.

L'homme a mauvaise grâce de se plaindre des femmes, puisque tous ne viennent au monde que par elles.

Pour quoi fustes de femmes nez ?
Pour quoi au monde vinstes vous
Qui les bonnes femmes dampnez
Mieulx valans trestoutes que nous ?
Vous les deussiez tous a genouls
Aourer. D'elles chascun vient.
Mais c'est de coutume qu'a tous?
Ingrats de bienfait ne souvient [1].

Le Champion instruit ensuite le procès d'Adam : il absout Eve, être délicat et sensible qui n'a pris la pomme que par ignorance. Toute la faute est au « faulx angle de Lucifer ».

Quant le serpent l'arraisonna
Povoit-elle estouper l'oreille [2] ?

C'est donc à tort que les hommes disent du mal des femmes et croient avoir tout perdu à cause d'elles.

Puis dyent les lasches pecheurs :
Par la femme tous deffais sommes,
Et cryent aprez les prescheurs
Que no vie ne vault deux pommes,

[1] Fol. 37 ro.

[2] Voyez également dans la Bonté des femmes, *Rom.*, 1886, p. 316, un plaidoyer fort curieux pour prouver qu'Adam fut plus coupable qu'Eve. v. 212 sq.

Car porter fault trop pesans sommes
Dont nous deussons estre delivres.
C'est au resveillier de leurs sommes
Que telz propos tiennent, les yvres [1].

Viennent ensuite des considérations qui ne laissent pas d'étonner de la part d'un ecclésiastique. Admettons, dit Martin Le Franc, que la bêtise de la femme nous ait chassés du paradis, avons-nous vraiment beaucoup perdu ? N'avons-nous pas, au contraire, tout gagné à sortir du « courtil délicieux » ? Est-ce que l'alternance des saisons n'est pas plus agréable qu'un printemps perpétuel ? Est-ce que la vie agitée que nous menons n'est pas préférable à une innocence sans fin ?

L'Adversaire s'applique à montrer que la femme n'a pas été créée pour embellir et orner ce monde, comme le prétend Franc-Vouloir, mais bien afin qu'elle fût un instrument dans les mains du Diable, qui, sans elle, n'eût jamais pu faire tomber l'homme en faute. Ce qui, du reste, prouve la supériorité incontestable de l'homme, c'est que Dieu l'a d'abord créé *de bonne mesure ;* puis, des débris, il a formé la femme ; de même qu'un potier, après avoir façonné son pot, fabrique un *marmouset* quelconque, de la terre qui reste.

Quand ung potier voit son pot fait,
Du remenant ne scet qu'il face,
Sy non que souvent il en fait
Ung marmouset d'estrange face.

[1] Fol. 32 vo.

Ainsy Dieu celle Cicheface
Fist de la demourant rasure,
Quand il eut l'homme par sa grâce
Composé de bonne mesure [1].

Un argument bien étrange est tiré du goût de tout le moyen-âge pour les teints blonds : Si on compare la généralité des hommes et des femmes, on voit que presque toutes les femmes sont noires et les hommes blancs ; ce qui prouve avec évidence que l'homme est mieux « composé ».

Or est il trestout supposé
Que femme est noire et l'homme blanc ;
Pour ce il appert mieulx composé
Vers elle, qui ne vault ung blanc [2].

Disons bien vite que si Martin Le Franc mentionne des arguments comme celui de l'os, par exemple, ou d'autres de la même force, il n'insiste pas. Il fait preuve le plus souvent d'un grand bon sens, et refute avec autorité les arguments trop risqués. Voici ce qu'il répond au reproche qu'on faisait souvent aux femmes d'agir comme le vin, traitreusement :

Et se tu me dis que leu as
Que femmes et vin, on le voit,
Font les sages estre apostas,
Riens ne dis qui contre elles soit.

[1] Fol. 34 ro — 87 ro.
[2] Fol. 34 ro.

Le vin n'en pœut mais, se l'en boit
Trop ; et aussy cil qui s'affole
De femme oultre raison et droit,
Il est plus fol qu'elle n'est fole [1].

A l'appui de leurs arguments, Adversaire et Champion puisent dans la mythologie, la Bible et l'histoire de nombreux exemples de femmes et d'hommes qui se sont distingués par leurs vertus ou par leurs vices, depuis Eve jusqu'à Jeanne Darc. Long et monotone défilé où l'on voit successivement, sans ordre aucun, Hercule, David, Salomon, Samson, Aristote, Virgile, Merlin, ces grandes victimes des femmes ; puis Hippolyte et Phèdre, Joseph et la femme de Putiphar, Pénélope, Didon, Messaline, Cléopâtre, Paris et Hélène, Novella, Thamaris, Arthémise, Jeanne Darc, Camille, Béronice, Isicrathée, Panthasilée, Judith, Griselidis, les Onze mille vierges, les Sibylles, la Vierge Marie, etc., etc.

Que dire pour excuser Martin Le Franc, sinon qu'une telle énumération était dans le goût du temps, que c'est Boccace surtout qui en a fourni les éléments [2], et qu'on la trouve déjà complète chez Pétrarque. Ecrivant à Anne, femme de l'empereur

[1] Fol. 39 vo.

[2] Voy. Attilio Hortis, *Studi sulle opere latine del Boccaccio*, Trieste, 1879, p. 69 et suiv. Le De claris mulieribus fut traduit en français par un anonyme pour Anne de Bretagne (voy. Paulin Paris, *Mss. fr.*, t. I, 268 ; t. V, 120) et imprimé à la fin du XVe siècle : *Le livre de la louenge et vertu des nobles et cleres dames*. Paris, Vérard, 1493, in-fol. 144ff.

Charles IV, pour la féliciter d'un heureux accouchement, Pétrarque, obligé par galanterie de faire l'apologie du sexe féminin, cite les femmes habituelles depuis Minerve jusqu'à la comtesse Mathilde [1].

En France, ces énumérations fastidieuses iront s'augmentant avec la Renaissance. L'énumération du Champion est modeste, si on la compare, par exemple, à celle du Palais des Nobles Dames de Jean du Pré, qui distribue les femmes dont il parle en treize *parcelles ou chambres* [2].

Il n'y a pas qu'arguments baroques et énumérations sans fin dans le Champion des Dames. M. Gaston Paris en a tiré d'importantes allusions à la littérature française [3]: aux romans de la Table Ronde, aux romans d'aventure, à certains contes, à Jean de Meun, à Matheolus, à Guillaume de Machaut, à Froissart, à Alain Chartier, à Ode de Granson, à Christine de Pisan et à son fils Jean Castel, à Pierre de Nesson et à sa nièce Jamette, à Eustache Mercadé et à Charles d'Orléans; il a laissé de côté le

[1] Lettre VIII, Liv. XXI, t. III, p. 70, éd. Fracassetti.

[2] *Le Palais des nobles dames*, auquel a treze parcelles ou chambres principales; en chascune desquelles sont declarées plusieurs histoires tant grecques, hebraicques, latines que françoyses,... par noble Jehan du Pré, seigneur des Bartes et des Janyhes en Quercy... S. l. n. d. in-8 goth. (Bib. Nat. Rés. Y, 4395 a.) Cf. Le Roux de Lincy, *Bull. du Biblioph.*, 1851-1852, Xe série, pp. 287-308.

[3] *Romania*, t. XVI, pp. 401-420.

passage, trop long pour être cité [1], concernant les *puis d'amour*.

Une discussion intéressante s'élève entre le Champion et l'Adversaire au sujet de ces confréries littéraires. L'Adversaire n'en est pas partisan : il se prend vivement à ces *fols béjaunes* qui riment en l'honneur d'Amour. C'est une vraie contagion, dit-il ; tous, les laïques comme les clercs font des lais, des ballades, des rondeaux, des hymnes. Cependant c'est là une coutume païenne, « contre les mœurs de l'Eglise ».

Vaten aux festes de Tournay,
A celles d'Arras et de Lille,
D'Amiens, de Douay, de Cambray,
De Valenciennes, d'Abbeville.
La verras tu manieres mille
De servir le prince des sos,
Dedens les sales et par ville,
En plain midy et a falos [2].

De son côté, Franc-Vouloir plaide éloquemment la cause des puis, dont les membres glorifient l'Amour, c'est-à-dire la paix et la concorde. Martin Le Franc, profitant de l'occasion, supplie les princes de faire trêve à leurs haines et à leurs querelles qui

[1] Il n'a pas moins de 300 vers.

[2] Fol. 27 vo — 68 ro. Edition :

La verras tu des gens dix mille
Plus qu'en la forestz de Torfolz
Qui servent par sales, par ville,
A ton Dieu le prince des folz.

font le malheur de la France, et de venir, unis entre eux, *balader et rymer*, dans les puis d'amour[1].

Le poème de Martin Le Franc est également une source féconde de renseignements pour l'histoire des mœurs au moyen-âge. Avec les seules données du Champion des Dames, on pourrait écrire un traité détaillé sur le costume au XV^e^ siècle. Dans sa guerre contre le sexe féminin, l'Adversaire n'a pas manqué de disserter longuement sur la beauté des femmes, beauté, d'après lui, tout artificielle et de peu de durée, sur la toilette et les modes du temps. Il conseille aux admirateurs et aux défenseurs des femmes d'examiner un peu, pour leur édification, ce que contiennent les armoires de leurs protégées, d'ouvrir les boîtes nombreuses, remplies de fards, d'onguents, de poix, d'outils divers :

Hé ! fol homme, preng tes lunettes.
Longuement des yeulx n'as veu goutte.

Je cite ici trois huitains d'un chapitre curieux intitulé : « L'Adversaire produit en jugement les engins comme fards et aultres artifices que les femmes font a decepvoir les hommes[2]. »

Va cerser toutes leurs aumaires,
Et Dieu scet que tu y verras.

[1] Voy. au fol. 31 vo du ms. fr. Bib. Nat. 841, une miniature représentant un Puy d'amour : au premier plan sont les poètes qui récitent leurs vers ; au second, le *prince* tient une couronne dans ses mains ; dans le fond s'entassent les auditeurs.

[2] Fol. 43 vo — 115 vo.

Se semblent estre apoticaires[1],
Tant de boistes y trouveras.
Pas toutes ne les ouverras,
Car il y put et sont mal saines.
Trop bien celles descouverras
Qui sont de plour de vignes plaines.

Se rien n'y trœuves, des escrins
Emble les clefs. Car la sera
La poix dont arrachent leurs crins,
Et d'aultres outilz y ara
Dont telle quelle se fera
La faulse femme, pour mieulx plaire,
Non pas fera mais desfera
Le parfait divin exemplaire.

Ne vois tu comme leurs frons tendent,
Visaiges et poittrines paindent,
Dressent leurs mamelles qui pendent,
Ou a l'avantage se chaindent,
Drapeaulx entour elles estraindent
A faire apparoir leurs beaulx rains? etc[2].

Un autre passage du même chapitre fait allusion au goût du moyen-âge pour les cheveux blonds, goût sur l'origine et la nature duquel on a déjà beaucoup écrit[3]. L'Adversaire reproche aux femmes de se « blondir » les cheveux :

[1] Cf. *Coquillart*, éd. Tarbé, *Droits nouveaux*, p. 124 :

Amours ce n'est que trahison :
Aujourd'huy pour la contrefaire,
Je l'equipare a la maison,
Ou ouvrouer d'un apoticaire, etc.

[2] Cf. Quicherat, *Hist. du costume*, p. 287.

[3] Voy. Fr. Michel, *Théâtre fr. au moyen-âge*, Paris, 1839, p. 58, note 1; J. Houdoy, *La beauté des femmes dans la littérature et dans*

Il n'est rien que femme n'eschive.
Ne vois tu comme de leschive
Ses cheveulx noirs comme corneille
Blondist, et sa couleur nayfve
En oste, et nous semble merveille [1]?

Le Champion naturellement ne laisse pas sans réponse les dénonciations de l'Adversaire; à son tour, il fait une description minutieuse des hommes à la mode, des élégants, des « gorriers ». Il pose entre autres une série de questions bien embarrassantes pour les hommes de son temps [2]:

Diray je, je ne me puis taire,
Dont vient que vos chausses fourrez?
Et vos jambettes de Beaucaire
Rengroississiez et rembourrez?
Quelle response m'y donrez,
Fredons escuiers damoisiaux,
Qui quant les chausses escourrez
Semblerez aler sur fusiaux?

Dittes moy, je ne m'y congnois,
Sont plus en cours mances fronsséez?
Ou sont chapperons bourbonnois,
Robes jointisses et pressées,
Grosses cornettes bien troussées
Autour de la gente testiere?
Sont elles ja prez que passées?
Les met on en aultre maniere?

*l'art du XII*e *au XVI*e *siècle*, Paris et Lille, 1876, in-8; Rod. Renier, *Il tipo estetico della donna nel medio evo*, Ancona, 1885, in-8.

[1] Fol. 44 ro — 116 vo.

[2] Fol. 53 vo — 145 ro.

N'a pas deux jours ne les met on,
Car il souffit du bourrelet
Par despit autour du menton.
Mais que diray je du colet,
Et du souler au lignolet,
Et d'aultres notables fachons
Ou il ne fault poil ne pelet?
Je vous pry que nous en sachons.

Vous soliez robes porter
Jusques a la jambe demye,
Ores les faictes escourter
Sur les genoulx, ne faictes mye?
En tant que se le vent fremye
On pœut veoir vos petis draps [1].
Vierge du Puy! Vierge Marie!
Vous me faictes croisier les bras [2].

Les révélations du Champion tournent à la confusion des hommes et à la gloire des femmes. Franc-Vouloir alors fait l'éloge du mariage, qui a le pouvoir de transformer des freluquets recherchés et ridicules en hommes raisonnables et simples :

Quants en voit on qui s'atachoyent
A vingt ou a trente aguillettes,
Et a las de soye lachoyent
Leurs beaulx pourpoins ou a bouglettes,

[1] A propos de ces « petits draps », cf. les vers 27 et 28 d'une ball. d'Eust. Deschamps, dans Tarbé, I, p. 139. Voyez aussi la note 109, t. II, p. 110.

[2] Cf. Quicherat, *Hist. du costume*, p. 264 sqq.

Ou chaiennettes ou bullettes
Portoyent ou quelque aultre frasque,
Qui, mariez, a cordelettes
Ont depuis attachié leur jacque [1].

Des renseignements d'une autre nature nous sont fournis par un passage du Champion des Dames dans lequel Martin Le Franc essaye de prouver, en s'appuyant sur des considérations assez étranges, que la fin du monde est proche [2]. Il remarque d'abord que nous sommes moins vigoureux, moins grands et moins gros que les hommes d'autrefois, comme si la Nature était depuis longtemps « lasse et debilitée », et il compare la famille humaine à un arbre dont les premiers rameaux sont plus forts et plus grands que les dernières pousses. Aussi Nature, voyant que nous ne vivons que peu d'années, pour nous dédommager en quelque sorte de cette courte existence, nous rend l'*engin* plus subtil, plus aigu, plus vif qu'il ne l'était autrefois. Et pour preuve, Martin Le Franc passe en revue les arts de son temps.

Il nomme d'abord trois musiciens restés incon-

[1] Fol. 45 ro.

[2] Martin Le Franc mentionne en passant l'opinion de certaines gens qui croient à l'existence d'une île où jamais on ne meurt :

Ne sçay s'ilz entendent du trou
Ou la Sebille fait merveilles.
Quant a moy j'en croy aussy pou
Que de songe ou de folles veilles.

nus : Carmen, Tapissier, Cesaris [1], qui, peu de temps avant 1440, chantèrent à Paris et y firent sensation :

Tapissier, Carmen, Cesaris,
N'a pas long temps si bien chanterent
Qu'ilz esbahirent tout Paris,
Et tous ceulx qui les frequenterent.
Mais onques jour ne deschanterent
En melodie de tel chois,
Ce m'ont dit ceulx qui les hanterent,
Que G. du Fay et Binchois [2].

Guillaume Du Fay [3] et Gilles Binchois [4] sont deux musiciens remarquables de la première moitié du XV^e^ siècle, qui, avec l'écossais Jean Dunstable [5] ou Dunstaple, apportèrent dans l'harmonie et dans la notation musicale des perfectionnements importants. Martin Le Franc fait allusion à leur art nouveau :

[1] Voy. Fétis, *Biog. univ. des musiciens*. Fétis a voulu identifier ce Cesaris a un certain « maistre Henri Cæsaris, doyen du chapitre de Termonde » ; mais les dates s'y opposent.

[2] Fol. 98 ro — 272 ro.

[3] On ne s'accorde ni sur le lieu, ni sur la date de sa naissance. Fétis le fait naître à Chimai, en Belgique, vers 1350 et mourir en 1432 ; de même Ambros, *Geschichte der Musik*, 2te Aufl. Leipzig, 1880, in-8, t. II, p. 454.

[4] Né à Binche (Hainaut), entra au service de Philippe-le-Bon et mourut dans les premiers jours d'octobre 1460.

[5] Jean Dunstable (John of Dunstable), ainsi nommé du bourg d'Ecosse où il naquit vers 1400. Mourut en 1458.

Car ilz ont nouvelle pratique
De faire frisque concordance
En haulte et en basse musique,
En fainte, en pause et en muance ;
Et ont pris de la contenance
Angloise, et ensuy Domp Stable,
Pour quoy merveilleuse plaisance
Rend leur chant joyeux et notable [1].

Martin Le Franc lui-même les vit à la cour de Bourgogne. Un jour, des aveugles jouèrent devant le duc avec une telle habileté que Binchois et Du Fay, se voyant dépassés, en furent fort mécontents :

Tu as les Avugles ouy
Jouer a la court de Bourgongne,
N'as pas? certainement ouy.
Fut il jamais telle besongne ?
J'ay veu Binchois avoir vergongne
Et soy taire emprez leur rebelle,
Et Dufay despité et frongne
Qu'il n'a melodye sy belle [2].

Quelques vers nous apprennent la mort récente de Jean Boisard, dit Verdelet, qui fut pendant un temps roi des ménétriers :

Jamais on n'a compassé
N'en doulchaine, n'en flajolet,
Ce qu'ung nagueres trespassé
Faisoit, appellé Verdelet [3].

[1] Fol. 98 ro — 272.

[2] Fol. 98 ro — 272 vo.

[3] Id. En 1428, Verdelet fut envoyé par Charles VII auprès du roi d'Aragon. Il possédait, rue des Menestriers, une maison qui

Passant à d'autres musiciens, aux *harpeurs*, par exemple, Martin Le Franc prétend qu'ils dépassent tout ce qu'on a vu, même Orphée :

Ne face on mention d'Orphée
Dont les poetes tant escripvent,
Ce n'est qu'une droite faffée [1]
Au regard des harpeurs qui vivent.

Quant aux peintres, *istoriens*, enlumineurs, *entailleurs*, quant aux tapissiers de haute lisse, ils laissent loin derrière eux, par la perfection de leurs procédés, tous les artistes anciens. Pour les tapisseries, Martin Le Franc renvoie aux célèbres ateliers d'Arras, dont les produits se répandaient dans toute l'Europe [2]:

Se tu parles d'art de paintrye,
D'istoriens, d'enlumineurs,
D'entailleurs par grande maistrye,
En fut il oncques de meilleurs?

fut donnée à Jean de Drosay, secrétaire de Henri VI. Voy. *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, Ire série, t. IV, p. 546, B. Bernhard, Recherches sur l'histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris ; *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. IV des Mélanges historiques publiés par Champollion-Figeac, p. 313 ; Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. I, p. 484 ; Aug. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, Paris, 1878, in-8, p. 151, note 3.

[1] Faffée, voy. sur ce mot une note de M. Gaston Paris, *Romania*, XVI, p. 423.

[2] On peut voir à Berne des tapis d'Arras faits sous Philippe-le-Bon, à l'époque de Martin Le Franc, et pris à Charles-le-Téméraire. Voy. *Les Tapis de Bourgogne à Berne*. Berne, 1876, in-8, brochure.

Va veoir Arras ou ailleurs
L'ouvrage de tapisserye,
Puis laisse parler les railleurs
De l'ancyenne pleterye [1].

Les guerriers d'autrefois étaient inoffensifs auprès de ceux d'aujourd'hui. Qu'étaient-ce que les guerres de jadis à côté de celle des Français et des Anglais? Quant aux clercs, ils savent tout ce qu'on peut savoir; s'ils ne composent pas, comme autrefois, de gros volumes, c'est que la fin du monde prochaine leur en ôte l'envie. Du reste, tout a été dit et écrit: aux clercs d'aujourd'hui, il ne reste plus qu'à faire des gloses :

Item, on a fait tant de choses
Qu'on ne scet mais a quoy muser.
On a fait textes, or a gloses
Composer fault le temps user.
Item, tu deusses aviser
Que clergie a perdu sa gloire,
Et qu'on ne se fait que ruser
Des plus sachans, il est notoire [2].

Inutile d'examiner d'autres passages intéressants du Champion des Dames ; les passer tous en revue serait impossible. Le poème de Martin Le Franc, en effet, nous intéresse surtout par les détails. On peut dire de lui ce que Clément Marot disait du Roman de la Rose, « il est confict de bons incidens ». A chaque page, on trouve des remarques

[1] Fol. 98 — 272 vo.

[2] Fol. 98 — 273.

pittoresques, des allusions curieuses : Dame Panthasilée, reine des Amazones, qui prit part à la guerre de Troie, donne à Martin Le Franc l'occasion de parler de la guerre des Anglais, et de nous apprendre qu'au siège de Rouen, les habitants furent obligés de manger des chevaux, des chats, des rats et des souris:

Se Rouen, quant en tous anglez
Se laissa clorre et assiegier
Des ennemis crueux Angles,
Pour garder le lis de dangier,
Et soy deffendre et revengier,
L'eust eu [1], croire peus et pourras
Qu'il n'y eust convenu mengier
Chevaulx et chas, souris et ras [2].

A propos de Thamaris, la peintresse fameuse, et de sa Diane qui semblait vivante, Martin Le Franc fait allusion au peintre Gentile da Fabriano [3] :

Les Rommains ores tant ne voient
La painture maistre Gentil [4].

Dans les vers qu'il consacre à Isis, il nous ap-

[1] Panthasilée.

[2] Fol. 100 ro — 277 ro.

[3] Gentile, né à Fabriano (marche d'Ancône) vers 1370, mourut vers 1450. Elève d'Allegretto Nuzi, de Gubbio. Il travailla successivement dans plusieurs villes d'Italie, et finalement à Rome sous Martin V et Eugène IV. Cf. Charles Blanc, *Hist. des peintres :* Ecoles ombrienne et romaine. Appendice.

[4] Fol. 104 vo — 291.

prend qu'une statue de cette déesse se trouvait à Saint-Germain-des-Prés [1].

J'ai pris ces exemples au hasard dans les 24000 vers du Champion des Dames : on pourrait les multiplier [2].

Malgré sa longueur et son importance, le Champion des Dames ne mit pas fin au long débat des partisans et des adversaires du sexe féminin : il semble, au contraire, y avoir donné une impulsion formidable, et la seconde moitié du XV^e^ siècle et les premières années du XVI^e^ sont, plus encore que les époques précédentes, remplies de pièces pour ou contre les femmes. La plupart de ces productions sont dans la forme et le fond traditionnels : toujours les mêmes exemples et les mêmes arguments ; rarement une considération nouvelle vient s'ajouter à toutes ces redites. J'examinerai ici quelques-unes de ces pièces. Inspirées généralement par le Champion des Dames, elles serviront à montrer combien le poème de Martin Le Franc leur est supérieur. Quatre ou cinq de ces morceaux renvoient directement au Champion; dans d'autres, qui ne le nomment pas, l'imitation est visible. Pour cette revue sommaire, je me servirai surtout de l'important Recueil de MM. de Montaiglon et de Rothschild, du Jardin de Plaisance et de plusieurs pièces de la

[1] Fol. 91 ro — 252 vo. cf. Sauval, *Antiq. de Paris*, t. I, pp. 56 et 841.

[2] Voyez les chapitres qui suivent : Martin Le Franc et la Guerre de cent ans, Martin Le Franc et l'Eglise.

Réserve des Imprimés de la Bibliothèque Nationale.

§ 5. La littérature pour ou contre les femmes après Martin Le Franc

Après le Champion de Martin Le Franc, une des pièces les plus importantes du XV^e^ siècle, consacrée à la défense du sexe féminin, est le *Chevalier aux Dames*[1], long poème allégorique de plus de 5000 vers, commençant ainsi :

> Pensif et agravé de doeil,
> Loingtain de tout confort et joie, etc.

et dont voici le plan en quelques mots. Une fée s'approche du poète pendant son sommeil, lui commande de se lever et lui donne un lévrier *blanc comme noif* qui aussitôt le transporte dans l'Isle de Secret, auprès de deux personnages, nommés Noblesse-Féminine et Noble-Cœur. Le poète, rendu invisible par sa fée protectrice, assiste à leur conversation. Noble-Cœur raconte qu'âgé de douze ans

[1] Bibl. Nat., mss. fr. 1692, 2229, 20028. Ce dernier a appartenu à Philippe Desportes. Cf. Paul Heyse, *Romanische Inedita*, p. 125. — Imprimé à Metz par Gaspart Hochfeder, en 1516, in-4 goth. :

> Cy est le Chevalier aus Dames
> De grant leaultez et prudence
> Qui pour les garder de tous blasmes
> Fait grant prouesse et grant vaillance.

Bibl. Nat. Rés. Y, 4462. Cf. Rothschild, *Catalogue* I, p. 340.

il reçut de Nature l'ordre de servir et d'aimer toutes les dames et en particulier une noble et belle demoiselle, qui, un jour, devait avoir besoin d'aide et de protection contre les médisants. Depuis lors, il a erré dans de nombreux pays sans pouvoir la trouver. La jeune personne dont a parlé Nature est précisément Noblesse-Féminine qui se fait connaître à Noble-Cœur. Tous deux alors vont trouver dame Nature, à laquelle Noblesse-Féminine se plaint amèrement des attaques et des calomnies de Cuer-Vilain et de Mallebouche. Noble-Cœur, sur l'ordre de Nature, après avoir reçu de longues instructions allégoriques, s'en va dans l'île habitée par ces deux personnages, qui ne sont autres que Jean de Meun et Matheolus, et réfute leurs arguments. Suit un plaidoyer en règle en faveur des femmes, avec les exemples obligatoires [1]; le tout terminé par un éloge enthousiaste du sexe féminin. Les géants médisants sont tués l'un après l'autre. La Vierge apparaît alors à Noble-Cœur victorieux et le félicite de son courage. Puis le lévrier rapporte le poète sur son lit, et la vision disparaît.

Le Chevalier aux Dames semble avoir eu beaucoup de succès : il fut abrégé et imprimé sous le titre de *Garant des Dames contre les calomniateurs*

[1] Voici ce que le poète dit de *Virgile :*

Virgile estoit homme de riote,
Et en tromper n'avoit paresse ;
Mais l'on dança selon sa note,
Et fut trompé par tromperesse.

de la Noblesse féminine[1]; la partie du poème consacrée à la louange du sexe féminin fut imprimée à part à la fin du XV^e^ siècle[2] : M. de Montaiglon l'a fait figurer dans le tome VII de son *Recueil*[3].

Cette *Louenge des Dames* commence ordinairement par le huitain suivant :

Dames sont le jardin fertile,
Racine d'umaine nature,
L'arbre convenable et utile
De terrienne nourriture, etc,

Le texte qu'a suivi M. de Montaiglon commence par un huitain qui ne se trouve pas dans le Chevalier aux Dames :

Mesdisans, crevez de douleur,
Oyans la louenge des dames ;
A vous n'appartient rien du leur ;
Mauditz soyez de corps et d'ames.
Fuyez vous en, paillars infames,
Car, comme la cire au feu fond,
Ainsi la grant vertu des fames
Vos malices art et confond.

Ce huitain est la première strophe d'une ballade imprimée par Lambert Doux fils à Lille en 1748,

[1] Le Garant des Dames compte 4003 vers ; Bib. Nat. Rés. Y, 6137.

[2] *La louenge des dames ;* s. l. n. d. (Angoulême, vers 1492), in-4 goth. Cf. Rothschild, *Catalogue,* t. I, p. 383.

[3] T. VII, pp. 287-299.

dans un volume intitulé *la Danse aux aveugles et autres poésies du XV^e siècle* [1]. Outre cette ballade, le volume de Doux fils renferme plusieurs pièces anonymes qui semblent avoir un lien avec le Chevalier des Dames, et qui sont également imprimées en partie dans l'Appendice de l'*Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique*, d'André van Hasselt [2], d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne.

La première de ces pièces [3] est une ballade dans laquelle le poète, devenu vieux, s'excuse de ce qu'il ne peut plus servir les dames comme il le voudrait.

Maintenant suis hors de servage,
Qui ne puet plus est excusé.

Mais si la vieillesse lui a enlevé la force de son bras, il lui reste encore sa plume qu'il met libéralement au service des dames.

Suit une ballade intitulée *Comme les Dames prient l'acteur qu'il escrive contre les mesdisans* [4]. C'est une réponse à la ballade précédente. Les dames acceptent les services de ce « loyal servant » et lui promettent en retour de faire connaître son

[1] *La Danse aux aveugles et autres poésies du XV^e siècle*, extraites de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne. Lille, chez André-Joseph Panckoucke, 1748, in-12.

[2] Bruxelles, 1839, in-4.

[3] Doux fils, p. 285 ; van Hasselt, p. 239.

[4] *Ouv. cit.*, p. 287-236.

nom d'un bout du monde à l'autre. L'auteur, joyeux de voir ses offres acceptées, annonce qu'il va chanter les louanges du beau sexe [1].

Et prie a Dieu qu'il me doint si bien dire
En vous louant, que fasse crever d'ire
Les mesdisans et toutes leurs sequelles.
Contre eulx diray parolles, Dieu scet quelles.

Sa louange des dames est précédée d'une ballade intitulée *l'Acteur envahist les mesdisans* [2] dont la première strophe qui commence par ce vers :

Mesdisans, crevez de douleur,

est le premier huitain de la Louange des Dames imprimée dans le Recueil de Montaiglon, t. VII, p. 287. Après cette ballade suit la *Louenge du sexe féminin* [3], formée uniquement de quelques huitains extraits du Chevalier des Dames, et dont le premier commence ainsi :

Dames sont le jardin fertile, etc.

Enfin une *Devote oraison* [4] clôt la série. Le poète supplie la Sainte Vierge de veiller sur toutes les

[1] *Ouv. cit.*, p. 289-237.

[2] *Ouv. cit.*, p. 290-240.

[3] *Ouv. cit.*, p. 290-241.

[4] *Ouv. cit.*, p. 294-237. Cette Dévote oraison a 7 strophes dans Doux fils et 10 dans van Hasselt.

dames, de les « doctriner et parfaire »; il les lui recommande toutes, les princesses, les jeunes « damoiselles », les veuves, les femmes mariées, les « pucelles », les nonains, les femmes malades, les marchandes, les bourgeoises et même les

Mauvaises et felonnes
Qui ont tort fait à leurs personnes.

L'auteur de ces petites pièces et celui du Chevalier aux Dames sont restés inconnus. Sommes-nous en présence de deux poètes ou d'un seul? Les manuscrits de la Bibliothèque de Bruxelles dont se sont servi Doux fils et van Hasselt pourraient peut-être nous renseigner là-dessus. L'auteur du Chevalier qui se nomme lui-même à la fin de son ouvrage le *dolant fortuné*, semble avoir connu l'Angleterre; il parle en effet, à plus d'une reprise, de l'Irlande et de la Tamise.

On trouve encore imprimé dans le volume de Doux fils *le Miroir des Dames*, par Bouton [1].

[1] Pp. 187-205. Ce petit volume de Doux fils contient: la Danse aux Aveugles, de Pierre Michault, pp. 1-118; une Complainte sur la mort d'Isabel de Bourbon, comtesse de Charrolois, par Pierre Michault, pp. 119-134; autre Complainte sur le même sujet, par Pierre Michault, pp. 135-163; le Testament de Pierre de Nesson, pp. 164-184; le Miroir des Dames, par Bouton, pp. 185-205; des pièces anonymes : Traittiet du malheur de France, la Confession de la belle fille, des Ballades, la Louenge des dames, le Débat de l'homme mauvais et de l'homme religieux, pp. 207-332. Le volume est terminé par un vocabulaire pour l'intelligence des mots hors d'usage.

Ce livre est le Mirouer des Dames
Fait pour leurs vertus remirer;
Celles qui s'y vouldront mirer,
En vauldront mieulx de corps et d'ames.

C'est un petit poème de 53 septains, en vers octosyllabes, rimant ababbcc, et d'un huitain final. Mais il y a lieu de croire le texte de Doux fils incomplet ou abrégé : il semble, en effet, d'après quelques vers dans lesquels Bouton se nomme, que le Miroir des Dames était écrit en vers et en prose, mode très répandue au XV^e^ siècle :

Ce livret a l'honneur des fames
Et qui ne parle d'aultre chose
Est nommé le Miroir des Dames.
Bouton, pour amour de la rose,
A fait et la rime et la prose.

Incapable de louer dignement, comme il le désirerait la Royne des Anges, Bouton, pour l'amour d'elle, loue toutes les femmes de bien. Il commence la série à Eve, et parle des Sibylles, de Roxane et d'Olympias, femme et mère d'Alexandre, d'Andromaque, d'Ediltudis,

La bonne royne d'Angleterre
A trois maris fust mariée,
Et en grant triumphe espousée;
Mais avec sa grant chasteté
Elle garda virginité.

de « Lassaria, royne de Perse, » de Lucrèce, d'Esther, de Judith, de la femme de Pilate, des Onze mille Vierges, etc.

Le *Jardin de Plaisance et fleur de rhétorique* [1] renferme plusieurs petits poèmes écrits pour la défense du sexe féminin. On sait que le Jardin de Plaisance est un recueil de morceaux choisis de la littérature du XV^e^ siècle, une sorte d'anthologie précédée d'un art poétique avec exemples et préceptes. On y trouve des spécimens de tous les genres poétiques d'alors : rondeau, ballade, chant royal, serventois, lai, virelai, chanson, etc. Les exemples sont empruntés aux poètes du XV^e^ siècle, à Christine de Pisan, Alain Chartier, Villon, Arnoul Greban, etc., ou bien sont composés par l'auteur lui-même, qui se nomme dans une ballade « per dialogum [2] », au second vers *l'Infortuné* et dans l'envoi *Jourdain*. L'auteur a enchaîné les uns aux autres tous les petits poèmes, récits et débats du Jardin de Plaisance, par une intrigue assez lâche et assez incohérente qui empêche souvent, au premier abord, de voir quand une pièce finit et quand une autre commence. La rédaction de ce recueil fort important doit se placer dans les premières années du XVI^e^ siècle : une des pièces dont nous parlerons, la Pipée du Dieu d'Amour, est datée de 1501.

Examinons d'abord un petit poème de 360 vers, intitulé *Les biens et les maux qui sont en amours* [3].

[1] Je me sers de l'édition d'Olivier Arnoullet, Bib. Nat. Rés. Y, 6117*A*, in-4 goth. Cf. Goujet, *Bibl.*, t. IX ; et Viollet-le-Duc, *Bibl. poét.*, p. 90.

[2] Fol. 9 ro.

[3] Fol. 126 vo — 128 vo.

L'auteur y énumère le bien et le mal que procurent les femmes et constate avec regret que l'amour est tout puissant. Il s'en réfère à l'opinion de feu Guillaume Alexis et à son Blason des faulces amours :

Assez en parle par raison
Le moyne qui fist le Blason
Intitulé Faulces amours.
Mais seulement son oraison
Ne dressa qu'a la desraison
D'Amours et aux estranges tours
Dont il en alegua de lours.
Je ne scay si en son vivant
Il y avoit usé ses jours,
Mais il parla comme savant.

Ennemi des redites, notre auteur ne veut s'inspirer ni de Guillaume Alexis, ni surtout de Matheolus qui n'entendait rien à l'amour,

Matheolus parle comme ung
Marchant qui congnoist en commung
Amours tellement quellement.

Il s'isnpirera plutôt du Roman de la Rose. Mais, malgré ce qu'il en dit, notre auteur ne suit guère Jean de Meun. Il s'efforce de nous montrer que le train d'amour est divers, que les uns y pleurent tandis que d'autres y chantent ; puis il nous raconte plusieurs histoires, entre autres celle de *Lamech, le chief primitif des bigames* [1], et enfin nous apprend

[1] Lémec, Genèse, IV, 19-23.

que le pouvoir d'Amour s'étend sur toute chose ici-bas, comme déjà l'avait montré Martin Le Franc.

La *Pipée du Dieu d'Amours*[1] est une pièce beaucoup plus jolie et plus originale, de 850 vers environ, rimant pour la plupart ababbcbc, et datée de 1501. Le sujet en est fort simple : Le poète, transporté tout à coup à la cour d'Amour, voit une foule de gens s'approcher du Dieu et lui rendre hommage ; il remarque entre autres Repos, Délit avec Jeunesse, Doulx-Regard, Beaulté, Bel-Accueil, Courtoysie, Doulx-Parler, Pitié, Bien-Celer. Il renonce à décrire tous les rois, princes, ducs, comtes, barons, prêtres, « clercs bigots », « moines clostiers », qui viennent saluer Amour. Le défilé terminé, le dieu fait faire silence et annonce à tous qu'il est aussi vieux que le monde et que sa puissance est infinie ; il rappelle les histoires de Paris, Tarquin, Enée et Didon, Philis et Démophon, Jason, David, Salomon, Orphée et Eurydice, Ovide.

> Conclusion, je suis le plus puissant
> Roy terrien, dessoubz l'espere ronde.

Mais, dit-il, « par manière d'esbattement », pour récréer les joyeux esprits de mes sujets fidèles, je vais

> Faire une chasse en mode de pipée
> La ou sera mainte beste attrapée.

[1] Fol. 134 vo — 140 ro.

Il charge dame Beaulté d'aller tendre ses « gluons et fillez » à l'arbre de Déduit; dame Oyseuse et le dieu lui-même vont répandre « l'amoureuse graine ». Les pièges à peine posés, une foule d'oiseaux de tout plumage et de toute grosseur se précipitent sur les filets. Bel-Accueil, en hâte, les recueille, et Pitié, Courtoisie et Pacience les portent dans l'obscure prison de Longue-Attente que garde Bien-Celer. Il faut entendre alors les plaintes et les lamentations des captifs! Le poète rapporte les complaintes de trois d'entre eux, trois ballades dont la première a pour refrain : « Plus m'est la mort que la vie nécessaire ; » la seconde : « Mais c'est la mort que d'aymer sans partie ; » la troisième, dans laquelle sont rappelées les histoires de Troïlus, de Médée, de Salomon, David, Loth, Samson, Narcisse, Œdipe, Agamemnon, Didon, Philis, Hélène, Hercule, etc., a pour refrain : « Car en amour n'a foy ne loyaulté. » Espoir alors vient les réconforter « d'une chanson mignotte », et la Pipée du dieu d'Amours se termine par une ballade, dans laquelle, comme c'était l'habitude au XV^e^ siècle, le poète s'excuse de la rudesse de son talent :

Excusez donc la plume superflue
Qui a descript en termes gros et lours
La pipée du gentil Dieu d'Amours.

Ce joli petit morceau, quoiqu'on y trouve les énumérations inévitables des victimes des femmes, s'éloigne un peu de la tradition habituelle.

Malgré son allégorie, il est ce que les pièces de son espèce ne sont généralement pas, léger, vif et spirituel. Nous retombons dans le genre ordinaire avec *la Déduction du procès de Honneur féminin* [1] ou l'*Advocat des Dames*, de Pierre Michaut. C'est un plaidoyer en faveur des femmes, écrit en vers et en prose.

Pierre Michaut aperçut une nuit, dans un songe, un noble vieillard, à la robe déchirée et couverte de sang, soutenu dans sa marche chancelante par un jeune chevalier. Ce vieillard était Honneur-Féminin que Malebouche et ses soudoyers avaient couvert de coups et de blessures. Il se rendait devant le tribunal de Dame Raison pour y plaider sa cause. Son avocat était Vray-Rapport, « et estoit accompaigné icelluy Vray-Rapport de plusieurs notables gens... entre lesquelz Jehan Bocasse, maistre Alain Chartier, maistre Martin Le Franc. » Malebouche « avoit emprés luy son advocat nommé Faulx-Parler semblant (*lisez:* semblablement) acompaigné d'aucuns trespassez comme Michelet (*lisez:* Matheolet [2]), Juvénal, maistre Jehan de Meun ». Vray-Rapport plaide le premier, défendant son

[1] Fol. 140 ro — 147 vo. Pierre Michault nous donne lui-même son nom en acrostiche dans les deux strophes de la fin. Les éditeurs du Jardin de Plaisance ne s'en sont probablement pas aperçu, et ont mal coupé ces strophes. La Déduction du procès de Honneur-Féminin se trouve dans le ms. de l'Arsenal, 3521, fol. 192 ro — 215 ro.

[2] Le ms. de l'Arsenal, n° 3521, donne la bonne leçon.

client, Honneur-Féminin, contre Malebouche qui par ses écrits n'a cessé et ne cesse de l'attaquer ; il passe en revue la longue série des arguments ordinaires contre les femmes, les réfute, parle de David, d'Aristote, d'Adam et d'Eve, de Thamaris, de la reine de Saba, des Sybilles, etc., et enfin, après une louange exagérée des femmes, laisse la parole à Faulx-Parler, avocat de Malebouche. Ensuite Vray-Rapport réplique et Faulx-Parler en fait autant, de sorte que les débats sont fort longs. Raison, enfin, donne gain de cause à Vray-Rapport.

Il peut paraître curieux de voir dans cette pièce Boccace au nombre des défenseurs des femmes. C'est que Jean Boccace a eu au moyen-âge cette bonne fortune d'être invoqué en même temps par les admirateurs et par les adversaires du sexe féminin. Les uns ne voyaient en lui que l'auteur violent du Corbaccio ; les autres, sans doute, et c'est le cas de Pierre Michaut, ne connaissait de ses œuvres que le Décaméron ou le De Claris mulieribus.

La Déduction de Pierre Michaut est immédiatement suivie d'un long poème daté d'avril 1459, que l'auteur du Jardin de Plaisance a fait précéder de la rubrique suivante : *Comment l'amant yssant du jardin de plaisance entra en la forest cuydant avoir plus de joie et il entra en tristesse en plusieurs façons* [1], et qu'on pourrait intituler le

[1] Fol. 150 ro — 170 ro.

Procès ou le Jugement de Jean de Meun et de Matheolus, ennemis du Chief des Dames. Le poète, en songe, après de longues aventures que je laisse de côté, assiste dans le château d'Amour au jugement de Jean de Meun et de Matheolus qui sont amenés, enchaînés ensemble et pieds et poings liés, devant le haut tribunal de dame Justice. Ils ont à répondre des injures et des calomnies qu'ils répandent journellement à l'adresse du Chief des Dames. L'avocat de la plaignante, Noble-Vouloir, commence à plaider :

Toy, desloyal Matheolus, [1]
Indigne qu'on te nomme plus,
Ne que dedans la terre couches,
Cueur villain, la pire des bouches,
Les dames ditz en ton escript
Que pires sont que l'antecrist, etc.

Puis vient le tour de Jean de Meun.

Quant au regard de Jean de Meun
Qui fist le Rommant de la Rose,
Sage clerc selon bruyt commun,
Dit des femmes trop ville chose, etc. [2]

Le Chief des Dames, par la bouche de son avocat, demande que tous deux soient mis à mort, et que leurs livres soient brûlés. Loyal-

[1] Fol. 166 vo.
[2] Fol. 166 vo.

Cœur, à son tour, se répand en invectives contre Matheolus :

Toy, faux paillart Matheolus,
Chascun scet que tu es infame,
Car tu euz deux femmes ou plus
Espousées comme ung bigame.
Tout le monde t'en donna blasme,
Et par justice en fuz repris.
Depuis pour te vengier de femme
Le malheureux livre entrepris [1].

Ce livre, à ce qu'on lui a dit, s'appelle le *Testament des femmes*. Dame Raison plaide ensuite et conclut à l'acquittement de Jean de Meun et à la condamnation de Matheolus. Ce dernier est condamné à mort par l'assemblée, mais Amour, plus charitable, se borne à demander qu'il soit chassé du pays, conduit dans la Forêt d'Ennui et enfermé dans une prison forte et sûre, où plus jamais il ne pourra nuire. Je le déclare, dit Justice, rendant la sentence :

Je le desclaire estre trouvé
Faulx acteur, ennemi des dames,
Bigame, menteur approuvé,
Facteur du Testament des Femmes.
Le villain boucquin tant infame
Sera bruslé presentement,
Pour monstrer que telz villains blasmes
Sont contre droit totalement [2].

[1] Fol. 168 ro.
[2] Fol. 170 ro.

Quant à Jean de Meun, il est simplement banni du Château d'amour.

L'auteur de ce poème était, à ce qu'il nous apprend, amoureux d'une « gente dame », qui, après lui avoir fait mainte belle promesse, l'avait éconduit. Il était jeune quand il écrivit ces vers destinés, sans doute, par leur dévouement à la cause du sexe féminin, à toucher le cœur de sa dame inflexible. La jeunesse du poète excuse son ignorance de tout ce qui a rapport à Matheolus : il en fait un bigame mari de deux femmes et même davantage ; quant au Livre de Matheolus, il ne le connaît que par ouï-dire et l'intitule le Testament des femmes, faisant confusion probablement avec le Testament de Jean de Meun.

On trouve imprimé d'après un manuscrit de la Bibliothèque Barberini, dans les Romanische Inedita de Paul Heyse [1], un poème assez faible, de 1229 vers octosyllabiques, intitulé *Le mors pour les mal embouchiez*. Comme dans le Chief des Dames, l'auteur anonyme fait le procès à Jean de Meun

> De qui le livre est si commun,
> Et par tout mis a la donnée,
> Que terre en est empoisonnée:

à « Mahieulet »,

[1] *Romanische Inedita* auf italiänischen Bibliotheken, gesammelt von Paul Heyse, Berlin, 1856, in-8 ; pp. 79-121 ; cf. Keller, *Romvart*, pp. 690-693.

Qui voulut tetter du vieux let
De bigamie la matronne.

et à l'Epître de Valère à Rufin [1].

L'auteur de la *Faulseté, trahyson et les tours de ceulx qui suivent le train d'amours* [2], long poème de plus de 7000 vers, dont les personnages sont une dame nommée Bellissant, Junon, Vénus, le dieu d'Amours, Vacabond, un Fol, Honneur, Raison, Fortune et Desconfort, attaque, non pas les hommes qui médisent des femmes, mais les hommes qui les trompent, feignant d'être véritablement amoureux, tandis qu'ils ne cherchent qu'à assouvir leurs mauvaises passions :

Je dy pour vray qu'a ce propos me tien,
Que je congnois plus d'amours en ung chien
Qu'en ung homme qui face l'amoureux, etc.

Toutes les pièces que nous venons de voir sont des plaidoyers en faveur du sexe féminin. La Pipée du dieu d'Amours contient seule une légère satire de l'amour et des femmes, mais sans amertume et sans grossièreté. Le *Grand Blason des faulces amours* de Guillaume Alexis, sans aller jusqu'aux exagérations du Roman de la Rose, des Lamentations de Matheolus, et du

[1] Cf. Wright, *Biog. Brit. litt.*, t. II, p. 295.

[2] Imprimé à Paris par la veufve Jehan Trepperel et Jehan Jehannot. S. d., in-4 goth.

Miroir d'Eustache Deschamps, contient cependant une des satires les plus vives qui aient été écrites contre les femmes au XV^e^ siècle. Comme Jean de Meun, Matheolus et Martin Le Franc, Guillaume Alexis était un clerc, moine de Lyre et prieur de Bussy [1]. On a de lui deux petits poèmes concernant les femmes. Dans l'un, Guillaume Alexis met en scène un homme et une femme qui cherchent l'un et l'autre à prouver la supériorité de leur sexe par les arguments ordinaires. Le *Débat de l'homme et de la femme* [2] comprend une quarantaine de quatrains, dans lesquels on trouve l'énumération obligatoire des victimes et des héroïnes de l'amour : la femme, qui a le dernier mot, fait suivre le quatrain final d'une cinquantaine de vers à la louange de son sexe. Ce Débat offre un certain intérêt littéraire, parce qu'on retrouve son refrain « Bien heureux est qui rien n'y a » dans une ballade de Villon [3].

Si ce Débat est en somme favorable aux femmes, dans le *Grand Blason des faulces amours* [4],

[1] Diocèse d'Evreux.

[2] Montaiglon, *Recueil*, t. I, pp. 1-10.

[3] *Villon*, éd. Jannet, p. 45.

[4] Le grand Blason des faulces amours est en strophes de 12 vers : les 8 premiers vers sont de 4 syllabes, les 4 derniers de 8 syllabes, et les 12 vers sont sur deux rimes : aabaabbbabba. Jacob Le Duchat, dans l'édition qu'il a donnée du poème de Guillaume Alexis, en 1726, remarque que La Fontaine a imité le rhythme du Blason, poème qu'il attribuait faussement à Guillaume Crétin. Je me sers de l'éd. de Gust. Brunet, Genève 1867.

Guillaume Alexis se montre franchement leur adversaire. Un gentilhomme rencontre par hasard sur son chemin un moine disant ses heures. « Vous les direz l'aultre sepmaine », lui dit le chevalier, chantons plutôt,

Car en chantant,
Et s'esbattant,
Le temps se passe [1]...

J'ai, dit le moine, la voix *sourde et casse ;* du reste, vous ne savez que des chansons d'amour. A ce propos s'engage entre eux une discussion sur l'amour et les femmes.

Qui dit qu'amours
Ne sont que flours
Il se deçoit, etc. [2]

dit le moine. Le gentilhomme réplique et cite les chevaliers amoureux du temps jadis, Gauvain, Yvain, Artus, Lancelot. Il faut bien, du reste, que jeunesse se passe : quand on est jeune, que faire, sinon aimer. Au religieux qui remarque que cette vie est courte et transitoire, et que les jeunes gens feraient mieux de songer à la bien passer, il répond :

Vous voulez donc que desormais
Je face de la chatemitte,
Papelardant comme ung hermite [3].

[1] P. 12.
[2] P. 14.
[3] P. 27.

Le moine oppose à l'énumération du chevalier celle des victimes de l'amour, Hercule, Samson, Salomon, etc. Puis il montre que le véritable amour est rare chez les femmes; ce qu'elles aiment, c'est l'argent.

Comme raisine
Qui conglutine
Ce qu'elle attrape,
Femme est incline
A la rapine;
Tousjours attrape.
Ce qu'elle hape
Jamais n'eschape.
Et fust un tison de cuisine,
Tout lui est bon, mantel et chappe;
Et quant n'y a plus que la nappe,
Incontinent l'amour descline [1].

Arrivés à un carrefour, le chevalier s'en va d'un côté et le moine d'un autre. Resté seul, le gentilhomme convient à part lui que le moine avait raison : « Il disoit vray comme évangile. »

Ce joli petit poème de 126 douzains a eu beaucoup de succès. Imprimé déjà plusieurs fois avant 1500 et souvent après, Gustave Brunet en a donné à Genève une nouvelle édition [2] en 1867. Il fut imité dans le *Loyer des folles amours*,

[1] P. 44.

[2] Genève, 1867, petit in-12, par Philomneste junior (Gust. Brunet). Ed. tirée à cent exemplaires.

et Charles de Croy, en 1512, composa un *Contre-Blason* [1].

Le *Contre-Blason des faulces amours* ou *Le Grant Blason d'amours spirituelles et divines*, comprenant 138 douzains rimant comme ceux du Blason de Guillaume Alexis, et une « balade anagogicque, theoricque et tropologicque », est écrit dans une langue plus latine que française. Tous les noms propres de la Bible et de l'histoire s'y trouvent : on y remarque des allusions à Jean de Meun, à Villon, à Anne de Beaujeu, à Marguerite d'Autriche, à Pie II, à la Ligue de Cambrai de 1508, etc. A coup sûr, la partie la plus intéressante de tout ce Contre-Blason est le prologue. Nous y apprenons que Guillaume Alexis, visitant « les sainctz lieux jherosolimitains », mourut martyr de la foi catholique [2]. C'est en imitant « le Grant blason des faulces amours, caducques, libidineuses, illecebres et lascivieuses » que notre auteur, « povre simple frere hermitte et immerit prestre religieux, non ayant le sens et litterature de Ludolph Riffere

[1] Je me sers pour le *Loyer des folles amours* de l'édition de Jacob Le Duchat ; (*Les quinze Joyes de mariage*, ouvrage très ancien, auquel on a joint le Blason des fausses amours, le Loyer des folles amours et le Triomphe des muses contre amour. Le tout enrichi de remarques et de diverses leçons. La Haye, 1726, petit in-8) et pour le Contre-Blason de deux éd. goth. Paris, s. d. Bib. Nat. Rés, Y² 1299 B, et Y 6158 + A.

[2] Goujet le met en doute, *Bib.* t. IX.

et de Gregoire Aleniant, ses tres venerables peres et chers confreres chartusiens », écrivit, « moralement, paraboliquement, historiquement, etc » le Contre-Blason « en forme de satire, comedie, tragedie, invective et dialogique, controverse alterquative entre deux illustres dames l'une de religion l'autre de court ». Il l'écrivit, quoiqu'il n'eût pas « le tres agu et ingenieux stille ou ornature de Cicero », etc., etc. Suit une énumération d'au moins vingt-cinq « orateurs, rethoriciens ou metrifieux ».

L'auteur de ce Contre-Blason dédié à Louis XII est Charles de Croy [1], disciple de Jean Molinet, et ami de Jean Lemaire de Belges qu'il appelle dans le prologue « mon intime, trescordial, consodal frere, compagnon et amy [2] ».

[1] Voy. La Croix du Maine, *Bib.* t. I, p. 105.

[2] Le Contre-Blason se termine par une douzaine de vers énigmatiques dans lesquels « en appliquant chascune grosse lettre de hault en bas, en croix, a travers et en son lieu capitallement », on peut lire l'année de la composition du Contre-Blason, le nom de l'auteur, et quelques noms propres et surnoms de princes et de princesses. Malheureusement, les lettres capitales varient d'après les éditions, dont il faudrait avoir plusieurs sous les yeux pour résoudre l'énigme au complet. On peut cependant, avec les deux exemplaires de la Rés. de la Bibl. Nat. Y² 1299, B et Y 6158 A, trouver l'année 1512, le nom de l'auteur Charles de Croy, et le nom de Lois d'Albret. La Croix du Maine attribue déjà le Contre-Blason au « frère hermite Charles de Croy », et il cite une édition de ce poème imprimée à Paris, chez Simon Vostre, en 1512. *Bib.* t. I, p. 105. Cette édition ne figure pas dans le *Manuel.*

Si le Contre-Blason des faulces amours est illisible, *le Loyer des folles amours* [1], au contraire, comme le poème de Guillaume Alexis, est écrit avec naturel et souvent avec esprit. Cette petite pièce est un développement de l'idée émise par le *bon moine de Lire* dans le Grand-Blason : Pas d'argent, pas d'amour. Un habitant du Hainaut, se promenant un jour dans les rues de Paris, rencontra une femme dont il tomba amoureux. Tant qu'il eut de l'argent, son amour fut partagé ; mais quand il eut mangé tout son patrimoine, il fut congédié et forcé de s'en retourner en Hainaut sans le sou,

meschant et miserable,
Sur mes deux piedz debout comme un oison.

L'histoire est assez bien racontée. En voici le dernier douzain ;

Amours, amours,
Par vos faux tours
Je suis destruict ;
D'huy a tousjours

[1] Ed. Le Duchat, pp. 299-330. Le Loyer comprend 29 dizains et 29 douzains alternant régulièrement. Le dizain est en vers de 10 syllabes, rimant aabaabbcbc ; le douzain est dans le rhythme du Grand Blason de Guillaume Alexis, aabaabbbcbbc, les 8 premiers vers de 4 syllabes et les 4 derniers de 8 syllabes. Le tout est terminé par une ballade. En tout, 666 vers.

N'auray secours ;
Malheur me suit,
Vie me fuit,
Au cœur me cuit.
Qui dict que de vous ce sont flours,
Dieu luy envoie malle nuict.
Ici finera le deduict
Du Loyer des folles Amours.

Nous avons vu jusqu'à présent des poètes prendre parti nettement pour ou contre les femmes. Les uns comme les autres écrivent des panégyriques ou des invectives qui dépassent généralement toute mesure, et dans lesquels ils ne manquent pas de s'injurier réciproquement. Robert du Herlin essaye de réconcilier les deux sexes et de calmer leurs trop fougueux défenseurs dans un petit traité en prose intitulé *l'Acort des mesdisans et bien disans*, dédié à Anne de Bretagne et daté de Tours « le XIII[e] jour de novembre 1493 [1] ».

Robert du Herlin est l'auteur de plusieurs traités minuscules et insignifiants [2]. L'Acort des

[1] Arsenal, ms. fr, 3658 : « Cy s'ensuit ung petit tractié qui se intitulera et appellera l'Acort des mesdisans et bien disans ». A la fin du traité, fol. 18, dédicace à Anne de Bretagne, datée de Tours, le 13 novembre 1493. 19 feuillets. Cf. Henry Martin, *Catalogue de l'Arsenal*, Paris, 1887, t. III, p. 456.

[2] Robert du Herlin est l'auteur d'un petit poème formé de 15 huitains et de deux ballades, intitulé le *Pommier de doulceur*, et daté de 1481 : « Cy s'ensuyt ung petit tractié qui se intitulera et appellera le *Pommier de doulceur*, nagueres fait par Robert du Herlin, secretaire du Roy nostre sire, et du Roy de Jherusalem,

mesdisans et bien disans est un des plus importants ; encore ne tient-il pas toutes les promesses que renferment le titre et le prologue dans lequel du Herlin se nomme « le deffendeur et le champion des dames ».

L'Acort des mesdisans et bien disans commence par les vers suivants :

Qui veult mesdire, si mesdie.
Je fay la figue aux mesdisans,
Car ains qu'il soit jamais dix ans,
Je les feray crever d'envie.

Après avoir disserté sur l'amour en général, sur « l'amour de parenté », sur « la tierce amour » qui est « amitié et compaignie », il en arrive enfin à « la quarte amour » qui est l'a-

d'Aragon et de Secille, etc., ouquel le fruict en est doulx a assavourer et prouffitable pour l'ame. » Bib. Nat. ms. fr. 2252, 8 feuillets. — Le ms. 2080, daté de Tours le 19 septembre 1481, de 8 feuillets également, est un petit traité astrologique intitulé *Influencia celi*, translaté du latin en françois par R. du Herlin. — Ms. 1995 ; « Suit ung petit tractié qui se intitulera et appellera le *Débat du faulcon et du levrier*, nagueres translaté de latin en françois par humble serviteur a tous Robert du Herlin, jadis secretaire, » etc. 22 feuillets. — Robert du Herlin avait présenté des ballades et des rondeaux à Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, pour lesquels elle lui fit donner, en août 1470, 11 livres tournois. Voy. La Borde, *Les Ducs de Bourgogne*, t. III, p. 403, n° 7060, et *Cabinet des Mss.* t. I, p. 120. Enfin nous savons que Robert du Herlin avait donné à Charles VIII, les Heures de la Croix qui sont maintenant déposées au musée du Louvre. *Cabinet des Mss.* I, p. 96.

mour sexuel. A ce propos il dit : « Et je vueil estre leur deffendeur [1] a l'encontre de chascun qui de villenie les vouldroit chargier, affin de refraindre les villains couraiges de ceulx qui en ont parlé ou qui au temps advenir en vouldront parler deshonnestement. Or preparez vous entre vous mesdisans et aultres gentilz a oyr ce que j'en treuve et qu'elles sont dignes de louenge, service et honneur ; et par ordre et raisons y procederay. Premierement reciteray certaines auctorités des saiges qui d'elles ont bien dit et parlé. Et puis diray les auctorités de ceulx qui en ont mal dit pour leur faire honte et vergoingne. Et en la fin je entens, au plaisir de Dieu, selon mon povre et petit entendement champetre, accorder toutes les escriptures et auctoritez ensamble et d'en donner et rendre vraye solucion. Et veul mettre paix et faire cesser les discors entre ceulx qui ont mal dit et qui en vouldront mal dire [2] ». Il nous cite alors tout ce que Salomon a dit pour ou contre les femmes [3],

[1] Le deffendeur des dames.

[2] Fol. 8 r°.

[3] Entre autres : « Ung saige dit qu'il sont troys choses qui chassent l'homme hors de l'ostel, c'est la mauvaise fumée, le degout de la gouttiere et la mauvaise femme ». Fol. 10 r°. *Proverbes* XXVII, 15 et 16. Boutade très souvent reproduite au moyen-âge ; p. ex. ; vers 173-4 du Golias de conjuge non ducenda:

Fumus et mulier et stillicidia
Expellunt hominem a domo propria.

et rappelle les satires et les boutades d'Hippocrate, d'Homère, de Saluste, de Platon et d'Avicenne.

Puis le bon Robert du Herlin, « selon son povre et petit entendement champêtre », croit mettre tout le monde d'accord en trouvant que les satires s'appliquent aux mauvaises femmes et les louanges aux bonnes. Car il y a au monde, dit-il, de bonnes et de mauvaises femmes, comme de bons et de mauvais hommes. Saint Augustin n'a-t-il pas écrit: « Nulle chose ne fut ne jamais sera en ce monde meilleure, ne pire de la femme [1] ? » Si par Eve le monde a été damné, n'a-t-il pas été sauvé par la sainte Vierge ? « Par quoy m'est adviz que tous ceulx qui des femmes dyent aucuns maulx perdent de moult beaulx taires [2] ».

Inutile de dire que, malgré la tentative conciliatrice de Robert du Herlin, les attaques contre les femmes continuèrent de plus belle. La première moitié du XVI[e] siècle, plus encore peut-être que la seconde moitié du XV[e], est toute remplie de pièces pour ou contre le sexe féminin. Plusieurs sont réimprimées dans les treize

Traduit plus tard en français :

Femme, plue, fume et tensoun
Enchacent honme de sa mesoun.

Voy. *The latin Pœms commonly attributed to Walter Mapes*, edited by Thomas Wright. London, 1841, in-4, p. 83. *Bulletin de la Soc. des Anc. Textes*, t. VI (1880), p. 76.

[1] Fol. 10 v°.

[2] Fol. 11 v°.

volumes du Recueil de MM. de Montaiglon et de Rothschild. Nous avons déjà vu, à propos de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun, le *Girouflier aux Dames ;* dans un autre poème, à titre semblable, le *Rouzier des Dames* [1], Bertrand Desmarins de Masan compare les femmes à un rosier. Il en dit d'abord tout le mal possible, insistant sur leur inconstance en amour et citant force exemples de femmes perverses. Puis, tout à coup, au beau milieu des injures à l'adresse du sexe féminin, un personnage nouveau, dame Equité, intervient et dit à l'*acteur* :

Sus le genre masculin,
Parle ung peu par equité,
Car certes le femenin
Tu as assez tourmenté.

L'auteur, faisant un revirement soudain et complet, continue son poème en louant les femmes autant qu'il les avait maltraitées.

Femmes n'ont que gentillesse
Hommes que meschanceté, etc.

Disons quelques mots encore de deux pièces du commencement du XVI^e^ siècle, dans lesquelles le Champion de Martin Le Franc est mentionné : *la Vray-Disant Advocate des Dames*,

[1] Ou *Le Pèlerin d'Amours*. Montaig., *Rec.*, t. V, pp. 162-203,

poème dédié à Anne de Bretagne, et le *Monologue fort joyeulx.*

Jean Marot, l'auteur de *la Vray-Disant Advocate des Dames* [1], ne manque pas d'une certaine verve dans ses attaques contre les médisants. Il passe en revue une bonne partie des dames illustres qu'avait déjà citées Martin Le Franc, et, comme ce dernier, il voudrait que les femmes eussent une part dans le gouvernement, ou, tout au moins, eussent *prelature.* Il se demande quels livres on trouve entre les mains des adversaires du sexe féminin : à coup sûr pas le Champion des Dames, ou les Œuvres d'Alain Chartier, ou Valère-Maxime, ou Paul Oroze.

Qui chercheroit dedens voz garde-robbes,
L'on trouveroit le *Rommand de la Rose,*
Matheolus, toutes fables et lobes,
Qui contre nous [2] et nostre honneur despose.
N'y cherchez pas *Vallere*, ny *Oroze*,
Le *Champion*, ny *les Faitz maistre Allain ;*
Ilz n'y sont pas, par quoi je presuppose
Qu'a clerc innoble il fault livre villain [3].

[1] Montaig., *Rec.*, t. X, pp. 225-268. L'auteur de la Vray-disant Advocate des Dames est Jean Marot; du moins Clément Marot l'affirme, éd. Jannet, t. I, p. 162. Lenglet-Dufresnoy en 1731 a imprimé cette pièce dans son édition des œuvres des Marot. Brunet, *Manuel*, VI, col. 1382, signale une édition goth., terminée par un acrostiche donnant le nom de Laurens Belin. Voyez Montaiglon. Cf. Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 186.

[2] Ce sont les femmes qui parlent.

[3] P. 258.

On ne connaît pas l'auteur du *Monologue fort joyeulx auquel sont introduitz deux Advocatz et ung Juge, devant lequel est plaidoyé le bien et le mal des Dames* [1]. L'acteur qui récitait cette petite pièce dramatique remplissait à lui seul trois rôles différents : l'avocat pour les femmes, Gentil-Couraige, l'avocat contre les femmes, Mal-Embouché, et le Juge. Après avoir renseigné le public sur sa personne et annoncé que, suivant les circonstances, il contrefait à souhait le « nouvellet » c'est-à-dire l'ingénu, le « faulconnier », l'amoureux, le « bien-disant », l' « homme en dueil », le docteur, l'orateur, il expose en quelques mots le sujet du Monologue fort joyeux, et aussitôt, remplissant le rôle de Mal-Embouché, il se livre à de violentes satires contre les femmes dont il énumère un grand nombre, entre autres celle de Putiphar qu'il appelle Puta. Sous le nom de Gentil-Couraige, au contraire, il plaide non moins vivement la cause des femmes ; jusqu'à ce que, remplissant le rôle de Juge, il termine le débat et demande aux deux avocats de produire leurs « escriptures ». Mal-Embouché met en avant le *Roman de la Rose*, *le Grant Matheolus*, et *le Blason de Guillaume Alexis*, et Gentil-Couraige produit le *Triomphe des Dames* de Juan Rodriguez de la Cámara, la *Cité des Dames* de Christine de Pisan et enfin « pour euvre sumptueuse » *le Champion* de Martin Le Franc. Ce que voyant, le Juge donne gain de cause à Gentil-Couraige, avocat des femmes.

[1] Montaigl., *Rec.*, t. XI, pp. 176-191.

Mentionnons encore, pour compléter cette énumération déjà bien longue, *la Résolution d'Amours* [1], petit poème anonyme de 55 huitains, satire obscure, violente et triviale des femmes, de Vénus, cette *sotte déesse*, et des amoureux, dans laquelle on ne retrouve pas les arguments ordinaires et les séries d'exemples qui remplissent les pièces de ce genre. L'auteur s'est plutôt formé, comme le remarque son dernier éditeur, à l'école de Villon et de Coquillart.

L'auteur du *Predespoyr de l'Amant*, au lieu de citer uniquement des exemples tirés de l'histoire sacrée, de la fable ou de l'antiquité, énumère des héros de romans de chevalerie [2].

Les poètes satiriques du XV^e^ siècle reprochent souvent aux femmes de courir les églises et d'aller en pélerinage, non pas pour sauver leur âme ou gagner des pardons, mais pour avoir occasion de montrer leurs toilettes et de tromper leurs maris. Elles faignent, disent-ils, de se rendre à confesse, et vont à tout autre chose [3]. C'est pour les défendre que le poète Maximien écrivit entre 1485 et 1491 l'*Advocat des Dames de Paris touchant les pardons*

[1] Mont., *Rec.*, t. XII, p. 307-326. Imprimé au XV^e^ siècle, s. l. n. d. (Paris, vers 1490).

[2] Rothschild, *Catalogue*, t. I, p. 390, n° 580. L'auteur de ce petit poème de 292 vers donne son nom en acrostiche Ampère de Vastan (départ. de l'Indre). Imprimé vers 1525. (S. l. n. d.) petit in-8 goth.

[3] M. de Montaiglon renvoie à un passage du Livre de Matheolus, Liv. II, pp. 90-92 de l'éd. de Brux. Cf. le *Rebours*, éd. de 1518, pp. 28 et suiv.; et *Garin*, édit. Crapelet de 1832, fol. XXVII sqq.

sainct Trotet [1]. Le Recueil de MM. de Montaiglon et de Rothschild contient une autre défense des femmes de Paris et de France : *Le grand triumphe et honneur des dames bourgeoises de Paris et de tout le royaulme de France* [2].

Voyez encore dans ce Recueil, t. VII, une *ballade sur la qualité des femmes*, avec refrain « Samson, David, Salomon et Virgile », ballade qui fait partie du *Boutehors d'Oysiveté* [3]; t. I et II, deux ballades, *La Loyauté des femmes* et *La Loyauté des hommes* [4]; enfin, t. XI, deux pièces, qu'il faut mettre à part, *Bigorne qui mange tous les hommes qui font le commandement de leurs femmes* et *Chicheface qui mange toutes les bonnes femmes* [5].

Je ne fais que rappeler Martial d'Auvergne et ses *Arrêts d'Amour*; Coquillart, ses *Droits nouveaux* et son *Blason des armes et des dames* [6]; Antoine de la Salle et ses œuvres, particulièrement les *Quinze joies de Mariage* et les nombreuses pièces qu'elles ont inspirées, par exemple, les *Tenebres de mariage* [7], le *Sermon nouveau et fort joyeulx auquel est*

[1] Montaiglon, t. XII, pp. 1-36.

[2] Id. t. VIII, pp. 322-328.

[3] Montaiglon, t. VII, pp. 153-197, voy. p. 175.

[4] I, 227-228; II, 35-37.

[5] II, 187, et XI, 284. Voy. sur Bigorne et Chicheface la note de M. de Montaiglon.

[6] Dans ce Blason se trouve un bel éloge de l'amour et des femmes; éd. Tarbé, 171-186. Cf. Picot, *Romania*, 1886. Pour d'autres monologues dramatiques et sermons joyeux et satiriques à propos des femmes, Voy. l'article de M. Picot, pp. 386 sq.

[7] Montaiglon, t. I, pp. 17-32.

contenu tous les maulx que l'homme a en mariage [1], les *Secretz et Loix de Mariage* [2], la *Complainte du nouveau marié* [3], les *Dictz et complainctes de trop Tard marié* et *les Dictz et complainctes de trop Tost marié* [4], etc.

Non content de tous ces petits poèmes, on traduisit au XV^e^ siècle des ouvrages étrangers, par exemple le *Triunfo de las donas* de Juan Rodriguez de la Câmara, et on rajeunit des œuvres du XIII^e^ siècle. Le *Chastie-Musard*, écrit au XIII^e^ siècle pour prémunir la jeunesse contre les dangers de la vie et particulièrement contre ceux de l'amour, a été repris au XV^e^ siècle et considérablement amplifié [5]. On possède également de l'*Onour as dames* de

[1] T. II, 5-17. Outre les Quinze joies de Mariage, l'auteur cite Jean de Meun et Matheolus :

> Le bon Matheolus
> Grant docteur en ceste matiere; (en mariage)
> Il en a faict ung gros breviere,
> Et a prouvé par mainte histoire
> Que mesnaige est ung purgatoire.

[2] T. III, pp. 168-203, par Jehan d'Ivry, « le Secrétaire des dames ».

[3] T. IV, 5-17. Cf. Rothschild, *Catalogue*, t. I, n° 534, 535, 536.

[4] Rothschild, *Catalogue*, t. I, 553-554.

[5] Imité en Italie dans les Proverbia que dicuntur super natura feminarum, publiés par Tobler, *Zeitsch. für rom. Philol.*, t. IX, pp. 287-331. Cf. *Giornale storico della letteratura ital.*, t. VII, 432 sq. La version du XV^e^ siècle, est encore manuscrite, Vatican, Reg. 1323, fol. 151 sq. Keller, *Romvart*, pp. 145-146, en a publié les six premiers couplets.

Robert de Blois un texte du XV^e^ siècle [1]. Le *Chastiement des dames* du même poète et son poème sur l'*Amour* dans lequel se trouve un grand éloge des femmes, furent rajeunis et introduits dans le Jardin de Plaisance [2].

Le *Triunfo de las donas*, dédié à dona Maria, première femme de Jean II d'Espagne, morte en 1445, fut composé dans les circonstances suivantes. Juan Rodriguez de la Câmara [3] était amoureux d'une des dames de l'entourage de la reine, dame qui, pour une cause que nous ignorons, lui défendit de reparaître devant elle. Rentré en grâce, Juan Rodriguez composa deux traités la *Cadira del Honor* et le *Triunfo de las donas* qui se complètent l'un l'autre. C'est ce que nous apprend dans son prologue le traducteur du Triunfo : « Et apres qu'il fut restitué a sa premiere franchise fist deux traittez. L'un a la requeste d'aucuns nobles jouvenceaux, lequel il nomma *la Chaiere de honneur*, pour ce

[1] Bib. Nat. ms. fr. 2236.

[2] Ed. Arnoullet, fol. 115 r° — 120 v°. *Le Livre des Dames a ycelles baillé au Jardin de Plaisance.* Voy. sur Robert de Blois, *Romania*, t. XVI, janvier 1887, p. 25 sq.

[3] Juan Rodriguez de la Câmara ó del Padrón, auteur espagnol du XV^e^ siècle, voyagea en Italie, en France, en Allemagne et en Orient, et termina sa vie dans un couvent, Ses œuvres ont été publiées pour la Société des Bibliophiles espagnols, en 1884, par M. Antonio Paz y Mélia (Madrid, 1884, in-4. 300 exempl. num.). Elles comprennent des Poésies, parmi lesquelles les Siete gozos de amor; puis un traité en prose et vers El Siervo libre de amor et La Estoria de dos amadores, enfin le Triunfo de las donas et la Cadira del Honor, deux traités en prose.

que en icelluy estoit parlé de la vertu, de l'honneur et de la noblesse de l'homme. Et depuis qu'il le parfist, querant a qui le devoit intituler, fit par incident le present traittié sur une question apres survenue entre la noblesse de l'homme et de la femme, ouquel il determine par cinquante raisons que la femme soit plus noble et de plus grant excellence que l'homme. Et apres qu'il l'eut prouvé selon son advis, presenta le dit traittié d'honneur, de vertu et de noblesse a la royne... Et pourtant doivent ces deux traittiés estre comme une seule œuvre, de laquelle la premiere partie est Le Triumphe des dames, et la seconde la Chaiere d'honneur [1].

Le mariage de Philippe Le Bon avec Isabelle de Portugal avait attiré à la cour de Bourgogne plusieurs gentilshommes portugais : deux d'entre eux Vasco Mada de Villalobos et Vasco Fernandez de Lucena présentèrent au duc une traduction en français du Triunfo de las donas. Il expliquent dans des prologues assez intéressants pourquoi et comment ils entreprirent cette translation. C'est Vasco Mada de Villalobos, écuyer d'écurie de Philippe le Bon, qui eut le premier l'idée de traduire le traité espagnol en français, voulant par là montrer aux femmes la grandeur de son dévouement à leur cause et son admiration sans bornes. « Prevint a mes mains, dit-il, ne scay par quelle adventure, ung traittié qui se intituloit *Le Triomphe des Dames*, lequel jadis

[1] *Obras*, de Juan Rodriguez de la Câmara, p. 326. Cf. pp. 329 sq.

composa en son meismes langaige ung gentil homme espaingnol, nommé Jehan Rodriguez de la Chambre, a la louenge des dames, ouquel il preuve par tres-evidentes raisons comme grande est l'excellence d'icelles sur les hommes [1] ». Mais une difficulté s'opposait à la réalisation du projet : Vasco Mada de Villalobos ne savait pas le français assez bien pour entreprendre une traduction aussi importante. Il eut recours alors à un de ses amis, Fernand de Lucenne [2], qui maniait le français avec élégance et originalité. « Et affin que une si notable œuvre, qui tant fait a leur faveur, fust communiquée et publiée es lieux ou leur grant valeur peust amender et acroistre leur loable renom, je, Vasquo Queymado de Ville lobes, portingalois, vostre tres humble escuier d'escuierie, et leur indigne serviteur, la feis translater d'espaignol en langaige franchois par ung mien amy qui cy apres se nommera, lequel de ces deux langaiges avoit moienne congnoissance [3]. »

[1] *Obras*, pp. 319-320.

[2] Fernand de Lucena traduisit le Triunfo d'espagnol en français, et non pas, comme dit M. de Montaiglon, *Rec.*, t. XI, p. 188, d'après une traduction portugaise qu'aurait préalablement faite Vasco Mada de Villalobos. — Vasco-Fernandez, comte de Lucena, occupe une place fort importante dans l'histoire politique et littéraire du Portugal. Il vint en Bourgogne, lorsque don Pedro, duc de Coïmbre, fut mort. Il traduisit Quinte-Curce et la Cyropédie pour Charles le Téméraire. Cf. Senebier, *Catalogue*, n° 75, p. 340, et n° 76, p. 341.

[3] *Obras*, p. 320.

Le prologue de Villalobos, adressé à Philippe le Bon, « piller, protecteur et deffendeur invincible de l'honneur et noblesse [1]» du sexe féminin, est immédiatement suivi du prologue du traducteur lui-même, qui, à ce qu'il nous apprend, a dejà « aucunes fois servy les dames en rime, » Fernand de Lucenne. « Revestons-le, dit ce dernier en parlant du Triunfo, revestons-le de la nouvelle robe du langaige du pays, affin que, vestu de sa livrée, les gens n'aient cause de le mescongnoistre, ne chiens de l'abaier. Et ou povons mieulx emploier ung tal livre qui parle de l'excellence, vertu et noblesse des dames que ou roiaulme franchois, ou l'en treuve tant d'excellentes, vertueuses et nobles dames [2]? » Après avoir donné quelques explications sur le sujet du traité, et sur plusieurs termes difficiles, il continue ainsi : « Et ja soit que ma langue ne se puist bien ploier a parler le franchois, qui est langaige assez divers du mien, et par especial en si haultes materes ou la immense grandeur surmonte l'humilité de mon rude engin, toutefois, le grant desir de accroistre l'honneur de celles que des mon enfance ay servy, et l'affectueuse requeste d'ung mien assez chier amy, et leur anchien serviteur, constraingnent et efforchent mon vueil a povoir ce que ne puis, en satisfaisant par ung langaige bastard ce que ne scay par legitime [3].»

[1] *Obras*, p. 321.
[2] *Obras*, p. 324.
[3] *Obras*, p. 327.

Cette traduction fut faite en 1459 ou 1460 : dans le prologue de Fernand de Lucenne, il est en effet question de la mort récente d'Alphonse V d'Aragon, survenue en 1458 ; et le manuscrit 10778 de la Bibliothèque de Bourgogne fut grossé à Bruxelles en 1460 [1].

Juan Rodriguez, dans son Triunfo, se prend au Corbaccio de Boccace, au « maldiciente et vituperoso Covarcho ofensor del valor de las donas, non fundando sobre divina nin humana auctoridat, mas sola ficcion. Et dignamente se yntitula Covarchon, como el su componedor, por aver parlado mas del convenible, e aver en el fengido novelas torpes et desonestas, aya perdido su fama loable, segund el

[1] M, Paz y Mélia a publié dans l'Appendice des *Obras* de Juan Rodriguez la traduction française du Triunfo d'après deux mss. de la Bib. de Bourgogne, mss. 10778, et 2027. *Obras*, p. 319-368. Voici l'en-tête du ms. 10778 : « Cy commence le Triumphe des Dames, compilé jadis par noble homme, Jehan Rodriguez de la Chambre, en louenge des femmes, et translaté par Fernant de Lucenne, d'espaignol en franchois, a la requeste de noble homme Vasquimade de Ville lobes, escuier d'escuierie de tres-hault, etc., monseigneur le duc de Bourgoingne, de Lotrik, etc., comme dessus est dit. Et fu grossé en sa ville de Bruxelles l'an de l'incarnation nostre Seigneur, mil quatre cens soixante. *Obras*, p. 329. La traduction du Triunfo fut imprimée plusieurs fois. Brunet, *Manuel*, V, col. 948, cite une édition de Pierre Sergent ; Du Verdier, t. III, 554, décrit une édition de Michel-le-Noir ; Harrisse, *Colombiniana*, p. 176, mentionne une édition in-4 goth. s. d. de 20 ff. n. c. Paris, chez Pierre le Caron (Bib. Nat. Rés. 934).

cuervo, a quien es en nombre e parlar semejable [1]», etc. Ensuite il prouve la supériorité des femmes sur les hommes par cinquante arguments, riche et curieuse collection dont voici un article: « La sexta razon es por ser mas limpia; de lo qual da testimonio el natural esperimento por los antiguos provado, es a saber: que despues que una mujer se oviere la faz o las manos con diligencia lavado, quantas vezes despues fuere vista lavarse, tantas quedará sinple el augua, como era de su principio clara; e por el contrario del ombre aviene, el qual, si veces se lavare innumerables, siempre jamas el augua deverna turvia, como sea criado del non limpio vapor de la tierra, e la muger de carne linpia purificada [2]. » Le

[1] *Obras*, p. 87. M. Schuchardt, *Jahrb. f. rom. u. engl. Litt.* t. XII, p. 114, a montré que corbaccio n'est pas le péjoratif de corbo, mais l'équivalent de l'esp. corbacho, du franc. cravache. — Ailleurs, Obras, p. 99 et 343, Juan Rodriguez parle en ces termes de Boccace « le non moins plain de vices que de ans Bocace, qui par vicieuse passion controuvant malices jamais non pensées, diffama toutes les femmes, pource que une, usant de vertu, n'a pas voulu acomplir son deshonneste voloir. »

[2] *Obras*. p. 90. Voici la traduction, p. 335 : « La sixiesme raison est pour estre plus nette, de quoi fait tesmoing l'experiment naturel par les anciens esprouvé, c'est assavoir : que apres que la femme se aura une fois lavé son viaire ou les mains par soingneuse diligence, toutes les fois que apres se lavera, telle demourra l'eaue et aussi clere comme elle estoit en son commencement. Et par le contraire advient de l'omme, lequel se par fois innumerables se lavoit, tousjours devendra l'eaue tourble, comme il soit créé de la sale vapeur de terre, et la femme de char nette, purifiée. » Ce fragment du Triomphe des Dames éclaire un

Triomphe des dames eut du succès à la fin du XV^e^ et au commencement du XVI^e^ siècle [1].

Arrêtons-nous ici, quoique le débat que Martin Le Franc a résolu en faveur du sexe féminin, ne soit pas près d'être clos. Au XVI^e^ siècle, outre les deux ou trois poèmes que j'ai cités, les pièces pour ou contre les femmes abondent. Il suffit de rappeler au hasard les noms de Pierre Gringoire, Jean du Pontalais, Roger de Collerye, Pierre Grognet, Jean Bouchet, Laurent Des Moulins, Symphorien Champier, Gratien Du Pont sieur de Drusac [2], François

passage du Commentaire des Documenti d'Amore de Francesco da Barberino se rapportant à la comtesse de Die. Voici ce passage que Thomas rapporte dans sa Thèse et qu'il n'a pas compris : La comtesse de Die disait que les hommes ne font que leur devoir en témoignant de la déférence aux femmes, « quoniam vir de humo et terra lutosa creatus seu formatus extiterat, femina vero de nobilissima costa humana jam mundificata Dei presidio, quod ex utriusque manus lavatione probabat. » Thomas propose à tort de remplacer *lavatione* par *comparatione.* Voy. *Francesco da Barberino et la Littérature provençale en Italie au moyen-âge.* Thèse prés. à la Fac. des Lettres de Paris, par Antoine Thomas. Paris. Ernest Thorin, 1883, in-8o, p. 120 et p. 174.

[1] Le Triomphe des Dames d'Olivier de la Marche n'a rien de commun avec le Triomphe des Dames de Juan Rodriguez. Olivier de la Marche habille les femmes de vêtements allégoriques, les pantoufles d'humilité, les souliers de soing et bonne diligence, les chausses de persévérance, la chemise d'honesteté, etc.

[2] Quelques-uns de ces auteurs citent le Champion des Dames et l'imitent. Une citation des Controverses des sexes masculin et féminin montrera ce que devient une strophe de Martin Le Franc sous la plume de Gratien du Pont. Cf. ci-dessus, p. 111.

Arnault et François Chevalier, Antoine Prévost, Pierre de Lesnauderie, Jean d'Ivry, Jean du Pré, etc.[1] Jean Le Fèvre avait raison, quand il écrivait à la fin du Rebours de Matheolus, faisant allusion à la vieille et interminable querelle des deux sexes :

Si croy je que jamais finée
Ne sera, ne déterminée.

Une aultre chose le cueur dire me incite,
Laquelle dit l'Adversaire et recite
En ce beau livre le Champion des Dames,
Quand il racompte des femmes les diffames,
Que je diray ains que du propos sorte:
Car dit que femme fut faicte de la sorte
Que ung potier faict, quand de terre les potz
Il a tous faitz, lequel ne prend repoz
Que de roigneures des ditz potz il ne face
Quelques marmotz, ou bestes contreface,
Pour les plaisirs, et tres grans appetiz
Qu'en telles choses prennent enfans petiz,
Qui trestous ayment, fort naturellement,
Telles follies pour leur esbatement.
Ainsi fist Dieu ; car, quand il eust faict l'homme,
De ses roigneures la femme fist en somme.

Controverses des sexes masculin et femenin, édit. de 1536, in-16. t. II, fol. 19 vo. Cf. t, I, fol. 39 vo.

[1] Voy. *la Bibliographie des ouvrages relatifs à l'amour, aux femmes, au mariage, et des livres facétieux, pantagruéliques, scatologiques, satyriques, etc.*, par M. le C. d'I*** (Jules Gay, libraire-éditeur). 3me édition. Turin et Londres, 1871-1873. 6 vol. in-12.

CHAPITRE III

L'Estrif de Fortune et de Vertu.

Moins intéressant que le Champion des Dames, bien que conçu dans des proportions aussi vastes, l'Estrif de Fortune et de Vertu a eu, au XV^e^ siècle, un succès assez grand, mais de courte durée. De nombreux manuscrits et trois éditions qui se succédèrent en peu de temps, la dernière en 1519 chez Michel Le Noir, en font foi. Aujourd'hui, l'Estrif est plus oublié que le Champion, et c'est beaucoup dire.

Il faut convenir que Martin Le Franc a fait preuve de peu d'originalité dans le choix de ses sujets : s'il était possible de trouver au moyen-âge un sujet plus rebattu que celui du Champion des Dames, ce serait précisément les réflexions sur la Fortune et sa roue. Les discussions morales et philosophiques à propos de cette déesse, sa toute-puissance, sa partialité, son inconstance, avec de nombreuses citations d'auteurs anciens, sacrés et profanes, furent au moyen-âge un des lieux-communs de la littérature.

Le *De Consolatione philosophiæ* qui eut un succès énorme, n'est, comme on sait, qu'une dissertation sur la Fortune et les prétendus biens qu'elle accorde aux humains [1]. Ce célèbre traité de Boèce a exercé sur le moyen-âge une influence immense : il fut traduit plusieurs fois tant en vers qu'en prose, abrégé et imité [2]. Tous les auteurs, Martin Le Franc est du nombre, qui ont parlé de la Fortune, n'ont pas manqué de citer Boèce, par exemple Eustache Deschamps [3].

> En Boece, de Consolation,
> Trouverez-vous de Fortune l'assault,
> Ses blandices et sa deception, etc.

Un écrit apocryphe de Sénèque, le *De Remediis fortuitorum* [4], ne fut pas moins populaire au moyen-âge. Dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, Jacques Bauchant, de Saint-Quentin en Vermandois, traduisit pour Charles V, dont il était sergent d'armes, « ce petit livre que Senecque fist entre les autres qui est intitulé *des Remedes ou confors des maulz de fortune qui aviennent ou peuent avenir aux hommes*, lequel livre il envoya a un sien ami appelé

[1] Particulièrement le second livre.

[2] Le Roman de Fortune de Simon de Fresne est une sorte d'abrégé de la Consolation de Boèce. Voy. Th. Wright, *Biog. brit. litt.* t. II. pp. 349-350, et *Bulletin de la Soc. des Anciens textes*, 1880, t. VI, p. 80.

[3] Edit. Queux de Saint-Hilaire, t. I, p. 316, cf. t. V, p. 209.

[4] Voy. *L. Annaei Senecae opera*, éd. Teubner de Fried. Haase, t. III, pp. 446-457.

Callio [1]. » La traduction de Bauchant, outre le prologue, comprend dix-neuf petits chapitres, dans lesquels les hommes sont vivement engagés à se montrer indifférents aux biens et aux maux que Fortune envoie : Du remede ou confort contre la paour de la mort, contre la paour de maladie, contre la paour d'estre blasmez des mesdisans, contre la paour de povreté, contre la paour de perdre grant avoir, etc. Ce Liber de Remediis fortuitorum servit de modèle à Pétrarque pour le De Remediis utriusque fortunæ[2].

A la fin de l'année 1360, Pétrarque vint à Paris, chargé par Galeaz Visconti de complimenter le roi de France sur sa sortie de captivité, et, à cet effet, le 13 janvier 1361, tint devant le roi Jean un long discours latin, sur ce texte des Chroniques : L'Eternel, se laissant fléchir, exauça ses supplications, et le ramena à Jérusalem dans son royaume. *Exaudivit orationem ejus, reduxitque eum Jerusalem*

[1] Bib. Nat. ms. fr. 1090. Le traité latin, nous dit Bauchant dans son prologue. est un dialogue entre Sensualité et Raison. « Mais pour la translation estre plus plaine et plus entendible, et pour ce aussi que je l'ay trouvé en aucuns de mes exemplaires, ou lieu de Sensualité j'ay mis Callio, auquel Seneque envoya son livre, qui met avant les doubtes et doleurs ; et Senecque ou lieu de Raison, » etc. Jacques Bauchant avait déjà traduit pour Charles V le Livre des Voies de Dieu ou Visions de saincte Elizabeth, ms. fr. 1792.

[2] Le De Remediis utriusque fortunae fut traduit en français, par Jean Daudin ou Doudin, chanoine de la sainte Chapelle et bachelier en théologie, pour Charles V. Ms. fr. 1117, et 593 (2e partie). Cf. *Cabinet des mss.* t. I, 41.

in regnum suum [1]. Ce discours n'est en somme qu'une série de réflexions sur les variations de Fortune qui tantôt abaisse et tantôt élève les hommes[2]. Tous les passages de la littérature classique qui se rapportent à la Fortune y sont cités, en première ligne le vers de Virgile :

Fortuna omnipotens et ineluctabile fatum [3].

Ce discours impressionna vivement, — on était alors en pleine guerre contre les Anglais, — le roi Jean et le Dauphin[4]. Ce dernier, désireux d'en apprendre davantage, chargea Pierre Bersuire et d'autres savants personnages, de diriger, pendant le dîner offert aux envoyés de Visconti, la conversation de façon à faire dire à Pétrarque tout ce qu'il pensait de la Fortune. Pétrarque, averti à la dernière heure, par un ami, des desseins du Dauphin, recueillit en hâte ses idées pour n'être pas pris au dépourvu. Le lendemain, le dîner se passa et personne ne trouva le temps de disserter sur la Fortune. Mais, au sortir de la fête, Pierre Bersuire et trois autres

[1] Chroniq. II, XXXIII, 13.

[2] Voy. Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon, par A. Barbeu du Rocher, dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des Insc. et Belles-Lettres*, IIe série, t. III, 1854, p. 214 sq.

[3] Enéide, VII, 334 ; id.,I, 201-210, XI, 425-428, VII, 243-244, etc.

[4] C'est ce que nous apprend une lettre de Pétrarque à Pierre Bersuire, datée du 6 septembre 1362 ; éd. Fracassetti, t. III, p. 159. Liv. XXII, ép. 13. Cf. Barbeu du Rocher p. 197 et p. 255.

personnages accompagnèrent Pétrarque dans sa chambre à coucher, et là, entre autres choses, parlèrent longuement de la capricieuse déesse. Cette histoire est intéressante et montre bien quelle place occupait au moyen-âge la personnification de la fortune.

Dans les premières années du XV^e^ siècle, avant Martin Le Franc, Christine de Pisan, restée veuve avec trois enfants, à l'âge de vingt-cinq ans, ennuyée par des procès et des pertes d'argent, et cherchant la consolation et l'oubli daus la poésie, écrivit souvent des ballades sur la Fortune et ses tours.

Ha! Fortune très douloureuse
Que tu m'as mis du hault au bas [1] !

Outre de nombreuses petites pièces, ballades ou virelais, Christine de Pisan a consacré à ce sujet tout un grand poème qu'elle offrit en mars 1404 à Jean duc de Berry, le *Livre de Mutation de Fortune*[2], qui est divisé en 7 parties, et qui n'est rien moins qu'un essai d'histoire universelle, depuis les temps

[1] Edit. Roy, t. I, p. 8, ball. VII. Cf. p. 9, ball. VIII; p. 11, ball. X; p. 13, ball. XII; p. 97, ball. XCVII; p. 104, virel. IV; p. 266, ball. LI.

[2] Voy. P. Paris, *Mss. fr.* t. V, p. 136. — Sans contredit, la partie la plus intéressante du Livre de Mutation de Fortune c'est la première partie, divisée en 12 chapitres, dans laquelle Christine nous raconte, sous forme allégorique, ses propres malheurs.

les plus reculés, les Amazones et la Guerre de Troie, aux évènements contemporains [1].

L'Estrif de Fortune et de Vertu de Martin Le Franc est un long débat, écrit en prose et en vers, et divisé en trois livres. Le genre débat fut toujours très populaire au moyen-âge. Longue serait la liste de ces disputes, depuis les premiers exemples que nous offre la littérature latine des premiers siècles de l'ère chrétienne, le Conflictus Veris et Hiemis[2], ou le Certamen Rosæ Liliique de Sédulius Scotus[3], jusqu'à l'Estrif de Fortune et de Vertu. Quant à la forme de satire ménippée, elle fut très à la mode au XV^e^ siècle et dans les premières années du XVI^e^. L'Apparition de Jean de Meun d'Honoré Bonnet, l'Abuzé en Court, le Cœur d'amour épris du roi René, la Danse aux Aveugles, le Doctrinal de Court,

[1] Dans quelques mss. des œuvres d'Alain Chartier, par exemple le 833 de la Bib. Nat. et dans l'édition de Du Chesne, pp. 710-717, on trouve un petit poème formé de 7 ballades et intitulé le *Régime de Fortune*. L'auteur n'en est pas Alain Chartier, mais Michaut Taillevent. Voy. Bib. Nat. ms. fr. 1696, fol. 43 v° et Arsenal, ms. 3521, fol. 216 r°. Ce Régime de Fortune de Michaut Taillevent n'est pas la même pièce, comme paraît le croire M. de Montaiglon dans le t. X de son *Recueil*, p. 75, que le petit poème intitulé « *Le Règne de Fortune*, auquel est monstrée la nature et puissance d'icelle, affin que l'homme porte patiemment tout ce qui luy adviendra. » M. de Montaiglon renvoie à une composition analogue, *La Roe de Fortune*, A Jubinal, *Jongleurs et Trouvères*, pp. 177-181.

[2] Voy. A. Ebert, *Hist. générale de la litt. du moyen-âge en occident*. Paris, Leroux, 1884, t. II, p. 79.

[3] *Ouv. cit.* t. II, p. 220.

la Déduction du Procès de Honneur-féminin, le Livre du Faulcon[1], etc., sont écrits en prose entremêlée de vers.

Avant de faire une analyse rapide de l'Estrif, voyons à quelle époque il fut composé.

M. Paulin Paris, se fondant sur de vagues allusions à la guerre intestine, a cru que l'Estrif fut écrit avant le Champion des Dames, de 1433 à 1435, avant la réconciliation de la France et de la Bourgogne. Une fois attaché au service des papes, Martin Le Franc n'eût pas, dit-il, dédié ses ouvrages à des princes français[2]. Une des rares allusions historiques de l'Estrif, échappée à M. Paulin Paris, nous permet de dater l'ouvrage très approximativement. Je cite d'après le manuscrit français 1150 de la Bibliothèque nationale[3]: « Phelippe Marie, duc de Milan, nagaires trespassé, comme nous avons entendu, dist a ung de ses medecins devisant certain remede pour sa vie alonger que s'il trouvoit la mort dormant il la resveilleroit, afin que par elle fust transporté du monde. » Il s'agit ici de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan, mort le 13 août 1447. Martin Le Franc en parle comme « nagaires trespassé; » l'Estrif donc, selon toute vraisemblance, a été composé de 1447 à 1448[4], à la demande de Philippe le

[1] Montaiglon, *Recueil*, t. XII, pp. 260-306.

[2] Paulin Paris, *Mss. fr.* t. V, p. 123,

[3] Fol. 183 vo.

[4] Si la rubrique, en tête du prologue, « A très hault, très puissant, etc., prince Phelippe, duc de Bourgoingne, etc., Martin Le

Bon lui-même, comme nous l'apprend Martin Le Franc dans le Prologue. Nous avons vu que, le 20 mars 1447, Martin Le Franc fut envoyé par Félix V, en qualité de légat apostolique, auprès du duc de Bourgogne[1]. Philippe le Bon qui prisait peut-être le talent de Martin Le Franc, ou qui voulut le dédommager en une certaine mesure du peu de succès que le Champion des Dames avait eu à sa cour, lui commanda l'Estrif. C'était une habitude alors très répandue parmi les princes et les grands seigneurs de commander des livres pour leurs *librairies*. De retour à Lausanne, Martin Le Franc se mit à écrire l'ouvrage commandé par le duc, « tant, dit-il, pour acomplir vostre commandement de toute ma puissance, que remonstrer souverainement combien vertu sus fortune doit avoir d'honneur, de loenge et de pris[2]. »

L'Estrif de Fortune et de Vertu commence par un prologue en prose, adressé à Philippe le Bon, et qui ne présente pas grand intérêt. Martin Le Franc y expose sommairement la manière dont il traitera son sujet : il fera débattre Fortune et Vertu devant dame Raison. Après ce prologue en prose, en suit un autre en vers de dix syllabes, dans lequel

Franc, prevost de Lausanne, secretaire de nostre saint père pape Nicolas, » est l'œuvre de Martin Le Franc lui-même, il faut reculer l'Estrif jusqu'en 1449 au moins, année où abdiqua Félix V.

[1] Voy. ci-dessus, p. 14.

[2] Ms. 1150, fol. 3 vo.

nous apprenons que dame Fortune a souvent préoccupé Martin Le Franc. Est-ce Fortune qui mène et dirige toute chose à son bon plaisir? Ou est-ce Vertu, sans laquelle « les humains fais ne valent ung festu »? Qui abat les royaumes ou les rend florissants et heureux? Qui remplit d'honneurs et de richesses des hommes sans mérite, tandis que d'autres, malgré leur travail et leur science, n'ont jamais eu « de bon eur ung plein poing »?

Ainsi souvent, avecques Claudien,
Homme nommé poete et arcien,
Doubte m'a fait diversement songier,
Et cop a cop opinion changier [1],
Et, pour monstrer de ce cas que me samble,
Faire ung debat de deux dames ensemble
Devant Raison, laquelle a de coustume
De separer le fin or de l'escume [2].

On se rappelle le début du Champion des Dames: A l'assaut, dames, à l'assaut! Martin Le Franc ne commence pas moins vivement son Estrif, une fois

[1] Ces vers de Martin Le Franc se rapportent au commencement du Ier livre des Invectives de Claudien contre Rufin :

Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem,
Curarent superi terras, an nullus inesset
Rector, et incerto fluerent mortalia casu, etc.

Jean de Meun déjà avait fait allusion à ce passage de Claudien dans les vers du Roman de la Rose qu'il a consacrés à la Fortune, édit. Michel, t. I, p. 211.

[2] Je fais toutes mes citations de l'Estrif de Fortune et de Vertu d'après le ms. 1150. — Fol. 5 ro.

les prologues terminés. Fortune s'écrie : « Qui pourra plus cest orgueil endurer? » et dans une prose qui ne traîne pas, elle fait le procès à dame Vertu : « Vous, comme l'en dit, forgiez chasteaulz en Espaigne, promettant choses de l'aultre monde. La moindre de voz paroles est ung miracle. Riens ne vous est impossible. Le ciel ouvrez a tous ceulz qui vous sieuvent. Enfer ne doubte qui croit vostre conseil. Voirement les hommes faites dieux, et qui besongnier vous laira, ce monde finera et ung aultre referez. O vouloir desordonné ! O povoir impotent ! O songe de vieille, conceu sans commencement et sans fin esvanouy, dont on ne doit que rire ! [1] » Et Fortune se vante de faire les rois et les empereurs à sa volonté ; elle abat et foule « soubz le pié l'oultrageux orgueil de ce monde » ; elle donne « respit et ressourse de vie aux povres souffreteux ». Dieu tout puissant gouverne en Paradis, elle au monde. Quant à vous, dit-elle à dame Vertu, vous feriez mieux de « donner repoz a vostre maigre viellesse en quelque renclusage que mendier de huys en huys, et perdre temps honteusement [2] ». Dame Vertu, ainsi prise à partie, reste calme, et lentement, sans se presser, plaide sa cause. Elle se permet de temps en temps de petites digressions qui mettent hors des gonds l'irritable Fortune. A chaque instant, celle-ci rappelle Vertu au fait. « Long procès je te deffens. Parle nerfveu langaige,

[1] Fol. 6 vo.

[2] Fol. 7 vo.

afferant au propoz, et touche au vif sans faire circuité. [1] »

Voici comment Vertu décrit son adversaire : « Tant estes petite, inconstante, fresle, muable, incertaine, vagabonde, decepvant, perilleuse, diverse, que on ne vous scet quel nom bailler. Les ungs considerans vostre ignorance, et que sans discretion tribuez les biens mondains, bendent les yeulz a vostre ymage. Les aultres veans vostre varieté vous paingnent blanche d'un costé et noire de l'aultre [2]. Les pluseurs pour vostre mutation continuele vous figurent tournant une roe ou le plus hault trebuche en bas, et cil dessoubz tire amont. Chascun selon sa propre opinion parle, et qui plus est, entre ceulz qui vostre nom exaulcent par fol erreur, les ungz vous reclament dieu et les aultres deesse, non sachans se masle estes ou femelle[3]. »

La conclusion du premier livre est celle-ci : « Certain est que tout vient de prerogative et souffrance divines. Mais du nom de fortune on le baptise, ou par deffault de vivement entendre et congnoistre la raison, ou car le bruit de fortune est trop en cours[4], »

« Cy commence le second livre sur l'Estrif de

[1] Fol. 11 ro.

[2] Voyez une belle miniature représentant la Fortune avec sa roue, les yeux bandés, la tête mi-blanche, mi-noire, dans le ms. de l'Arsenal, 5113, fol. 12 vo. (Dance aux aveugles de Pierre Michaut).

[3] Fol. 33 ro.

[4] Fol. 67 ro.

Fortune et Vertu, ouquel est monstré que de la prosperité et tribulation d'empires, de royaumes, d'empereurs, de roys, et tous aultres, Fortune n'est cause, maistresse, ne dame[1]. » Fortune récuse Vertu et Raison, s'efforçant de prouver leur incompétence. Elle raconte à cet effet l'histoire du peintre qui, désireux de connaître le jugement de la foule, exposa son tableau. « Ung paintre fu qui, voulant monstrer sa maistrise, une tresbelle ymage mist et exposa au regard commun, non seulement afin que la vendist, mais entendist le jugement du peuple et que chascun diroit de sa science. Que en advint il ? l'un loa le chief de l'ymage, l'aultre le reprinst disant que l'ouvrier n'y avoit point gardé mesure. L'un maintenoit que les bras et les jambes estoient de tres bonne façon, l'autre affermoit que la vesture n'estoit bien adoubée. Or dist le maistre escoutant celle diversité d'oppinions : Je vous prye que chascun juge de cest ymage selon ce qu'il a d'art Toy, cordouanier, n'ay je fait bons solers ? toy, chassetier, n'ay je fait bonnes chausses ? toy, parmentier, n'ay je fait chaperon afferant a la teste ? Dictes cy vostre adviz chascun selon son mestier, sans passer oultre[2]. » Vertu, malgré les protestations de Fortune, continue la démonstration commencée au livre précédent, montrant que l'influence accordée à Fortune dans les affaires de ce monde est beaucoup trop étendue.

[1] Fol. 67 vo.
[2] Fol. 68 vo.

Elle cite, à l'appui de son dire, quantité d'exemples tirés de l'histoire ancienne : Adam et Eve chassés du Paradis, Sardanapale, Cyrus, Tarquin, Marius, Pompée, César, Moïse, Saül, Job, Saint-Paul, etc. Fortune, ennuyée de la longue énumération de Vertu, l'invite à parler un peu de la France. « Va, dit-elle, par citez, villes, bourgs et villages, champs, forests et rivieres, que verras tu, fors la trace d'un grant et espoentable arsin, ou le relief d'un grant disner [1]? » Commence « aux royaulx jusques a cellui qui gratte la terre », visite tous les lieux qu'il te plaira, partout tu apercevras les coups de ma main. Ma roue tourne ; le moment est venu d'abaisser l'orgueil des Français. « Comment doibt ou puet mieulz apparoir nostre puissance que par ravaler la pompe françoise, et jouer des François comme d'une pelotte. Babilonniens, Assiriens, Troyens, Persois, Gregois, Affricans, Romains, Alemans, Espaignolz ont eu leur tour. N'est ce pas droit que François aussy l'ayent [2]? » Vertu explique d'une autre manière l'abaissement de la France : la faute en est aux princes, aux seigneurs, qui, égoïstes, ne pensent qu'à leurs amusements, à leurs « habillemens remuez et rechangiez mille fois la journée [3] », et qui ont perdu tout courage et toute vertu. « Et ores gemissent doulentement les filz des peres qui anchiennement menoient en lyesse leurs jours. Ores

[1] Fol. 92 v°.

[2] Fol. 101 r°.

[3] Cf. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 277.

est flestrie la glore du royaume qui jadis flourissoit. Ores y est le hault en bas, le blanc en noir, le tout en neent converti et mué. Ilz ont leur tour. C'est jeu parti, je le confesse. Mais ce ne vient de vous [1]. » Décidément dame Fortune se défend mal : à la fin du second livre, il est bien et dûment établi qu'elle n'a rien à voir « aux humains faits ». C'est Dieu qui envoie joies et afflictions et qui distribue les biens temporels comme bon lui semble. Les biens spirituels, du reste, sont seuls enviables.

« Le tiers livre demonstre que Vertu et Noblesse ne peuent estre subjectes a Fortune [2]. »

Il semble qu'après la conclusion du second livre, Fortune soit pour toujours réduite au silence, et qu'à bout d'arguments elle doive quitter la place. Pas du tout. Elle est inépuisable en expédients. « Il nous souvient, dit-elle, de ces povres folz glorieux lesquelz en leur meschante folie se cuident roys et empereurs ou papes. Et non obstant leur double misère, toudis parlent de seignourie ou de richesse. Ainsi est de ceste vaillant dame (Vertu) qui n'a pain a manger ne drappeau dont puist couvrir ses maigres costez, et neantmoins, comme une royne, lieve les cornes et voult avoir le hault parler entre les hommes commandant, donnant, promettant [3]. » Après le coup de griffe, Fortune commente à sa façon les recommandations de Vertu qui exhorte

[1] Fol. 101 v°.
[2] Fol. 151 v°.
[3] Fol. 159 v°.

les hommes à mépriser les biens de ce monde. « Souffrez, dist-elle, endurez, soutenez patiaument, faistes abstinence, n'amez richesses, fuyez pompes mondaines, si serez vertueux. » Qu'est-ce que cette vertu? « Certainement toute leur vertu n'est aultre chose que ung je ne puis avoir, ou ung je n'y puis remede mettre. Grande difference est entre laissier les biens mondains par lascheté ou desespoir et les refuser par fermeté et valeur de couraige. Ilz sœuffrent, frappez comme les asnes du molin et batus comme plastre. Ilz jeunent, ilz vont povrement vestus ; ilz refusent dons et mondains benefices ; les yeulx baissent en terre comme ja trespassez. » Bref, on les prend pour des saints, et ce ne sont que des hypocrites. « Et puis dient que aux richesses, dignités, honneurs et puissances, retourner ne peuent, que n'en tiennent compte, avoir ne les veulent ; elles leur desplaisent, car destourbent l'ame de sainte contemplation et de l'amour divin. Las ! que c'est vaillaument et vertueusement ouvré ! Ne les croyez, dame Raison ; car, sans faillir, se leur viaire est bien pale et bien froit, leur cueur est bruslé d'ardant desir. Et il appert notoirement plus aura de beubant et d'orgueil ung povre mendiant, mais que prelat deviengne que nesun de la routte et assez occupé sera a regarder sa queue. Le proverbe commun ne ment : Il n'est orgueil que de povre enrichy. Et dont vient ce, fors de l'appetit affamé qu'il a vers richesse et puissances mondaines, lesquelles transgloutit desmesureement quant embrasser les puet. Sique Vertu ne nous aille plus ses mi-

racles loant et ne s'enorgueillisse se aucuns hommes vont en sa compaignie ; les impotens, les malostrus, les refusez, les exilliez, les bannis, la sieuvent et non aultres [1]. »

Raison répond en faisant une longue dissertation sur Vice et Vertu, qui se font une guerre éternelle, mais dont les façons d'agir et de combattre sont bien différentes. A ce propos, Vertu parle des princes français. Il faut croire que les seigneurs du temps de Martin Le Franc ne brillaient pas par leurs vertus et leur modération : notre poète ne manque pas une occasion de les prendre à partie : « Fuyez, fuyez, qui tyrannie faittes soubz l'ombre de noblesse, fuyez la compaignie humaine. Vous y estes venus comme la cornaille aux nopces du roussignol, laquelle pour mussier sa noire robe vergongneuse, doulente et non joyeuse, roba les plumes du paon et se assist entre les plus belles. Mais longuement en reng ne demoura. Tantost congnue sa folie presumptueuse, fu des heraulz desvestue et vilainement hors de la feste boutée. Ainsi est de vous quiconques portez le parement de noblesse se blancs et clers dedans n'estes, en vain dissimulez gentillesse dehors. Ne vous fyez en ploy de genoul, n'en teste descouverte [2]... »

La fin de l'Estrif de Fortune et de Vertu rappelle très étroitement, pour la forme et le fond, le De Remediis fortuitorum ou le De Remediis utriusque

[1] Fol. 160 v°.

[2] Fol. 170 r°.

fortunæ. Fortune énumère les biens et les maux dont elle dispose et qu'elle répartit à son gré parmi les humains, et Vertu, reprenant chacun des articles de l'énumération, montre comment on peut triompher de ces maux et mépriser ces prétendus biens.

Voici un exemple : « *Fortune :* Riche vesture ou bien gente et nouvelle est bien advenant. *Vertu :* Soies couvert d'escarlate ou de pourpre, d'argent ou d'or, se dedens n'ez aorné de vertu, tu ez tres mal vestu. Fay que on parle de toy, non pas de ton habit ; honneur ne te parte du doz, avecques toy le couche, voire en ton cuer l'encloz, car se avec ta robe tu le pends a la perce, on le te robera. Quand je voy aucuns hommes tous vermolus de vices, richement habilliez, il me souvient de sepulchres plaisans dehors, puants dedens. Apuleyus, philosophe, moult bien disoit les hommes regarder convient ainsi que les chevaulz. En achetant cheval, singulierement tu consideres s'il est de bonne taille, prest a courir, fort a porter ; l'ueil n'est principalement a selle ne a poitrail. Samblablement quant tu veulz priser homme, laisse la robe et le manteau, et regarde que de soy mesmes vault[1]. » L'énumération est longue :

Beaulté corporelle.
Force de corps.
Riche vesture.
Belle femme et beaulx enfans.

[1] Fol. 218 vo.

Belle maison, beau chasteau, beau palais rendant grande plaisance.

Grandes richesses.

Frians et sumptueux diners. « *Vertu :* Merveilles est comment humain ventre devore tant de choses. Grandes et gastes bestes d'une viande vivent, et attempreement la prendent. Seul homme se crieve de boire et de menger, et ne lui souffist le past que nature largement lui appreste, se diverses oudeurs, diverses saveurs, diverses couleurs, diverses qualités ensemble ne corrompt. Or fault estonner les boiz de cornes et de chiens pour la beste reposant ou buisson porter a la cuisine ; or jeter roix ez eaues ; or infinis engins avoir pour l'oisel attrapper. Et quant tout est fort boully et rosty, a paine esmouvoir se daigne l'appetit, se poivres, gingembres, canelles, saffrans, chucres, noix musquettes, mille manieres d'espiceries, ne l'aguisent et parforcent a entasser morseaulz dedans ce petit ventre [1]. »

Poissans et notables amys.

Noble sang et d'ancienneté gentillesse extrait.

Je metz en grace des princes familiers mignotz conseillers. — Martin Le Franc, dans la réponse de Vertu, fait la satire de la cour et des « curiaux », satire qu'on retrouve chez plusieurs poètes du XV[e] siècle, Eustache Deschamps [2], par exemple,

[1] Fol. 223 v°.

[2] Voy. édit. Queux de Saint-Hilaire, t. I, pp. 182, 231, 237 ; t. II, pp. 30, 94, 163 ; t. IV, pp. 316, 325 ; t. V, pp. 159, 202, 284, 285, 289, 303, 308, 365, 399, 407, etc.

et dans l'Abuzé en court[1]. Comme Alain Chartier dont il cite le Curial, Martin Le Franc avait vécu à la cour des princes et parlait par expérience. Il remarque que « il ne congnoist les miseres de court qui ne les a sentu », et il insiste sur la perte de toute liberté : « Et quant ainsi seroit que toudis en prosperité flourissent les curiaux, ne sont ils bien meschants qui ont leur liberté vendue, dormans a œul, mengeans a bouche, alans a pié d'aultrui. » Plus loin, il ajoute : « Poy de bien a qui a soy mesmes n'est, » et, s'adressant à un curial, il dit : « Or preng de deux partis l'un : ou servir au plaisir de ton maistre ou pour ton singuler prouffit. » Dans le premier cas, tu risques de perdre toute conscience, surtout « se ton seigneur n'a le propos bien sain » ; dans le dernier, tu seras un homme inutile, et « comme loup affamé » tu suceras le sang du peuple. « Et quant par aucun temps auras esté con-

[1] Rabelais s'en est moqué dans sa Librairie de Saint-Victor sous le nom de Beliné en court. C'est une composition allégorique, écrite, comme l'Estrif, en prose et en vers. L'auteur, conduit par Abus et Fol-Cuidier, s'en vient auprès de la Cour, belle dame qui lui donne un emploi et des espérances de fortune. Mais une à une ses illusions s'en vont ; il s'endette, se ruine, tombe malade et échoue à l'hôpital. — Depuis l'édition qu'en a donnée Colard Mansion à Bruges, à la fin du XVe siècle, on attribue ordinairement l'Abuzé en court à René d'Anjou. Il est réimprimé dans l'édition des *Œuvres du roi René*, par M. de Quatrebarbes (Angers, 1845-1846, 4 vol. in-4), t. IV, pp. 63 sqq. Un ms. de la Bib. Nat. fr. 12775 donne comme auteur Charles de Rochefort (mort à Bruges en 1438). Voy. Rothschild, *Catalogue*, t. I, p. 332, et Vallet de Viriville, dans la *N. b. g.*

fit en celle graisse, rapine te samblera droit, extortion courtoisie, murdre justice. Soubz ombre de la seignourie, tout te semblera licite [1]. »

Renommer te feray le plus saige des autres.

Grande seure puissance.

Conqueste et victoire notable.

Roy, empereur, pape.

Tres meschans parens, tres villement nez.

Serf et esclave.

Trespas de femme belle et bonne renommée.

Mauvaise femme et diffamée.

Filz desobeissant, deslapideur de biens.

Bon filz par mort ravy.

Charge d'enfans.

Fille a marier et faulte de douaire ou d'argent.

Amy perdu.

Plusieurs de toy mal dient, plusieurs ont envie sur toy.

Il est foullé injustement.

Ung tyrant t'a forbanny de ton pays.

Il ne peut vaincre son ennemy.

Il a perdu grant somme d'argent.

Il a temps perdu.

Povreté.

Vieillesse.

Mort hastive, mort subite, mort cruelle.

Du royaulme de l'empire et du siege saint le priveray.

Fortune se voit depouiller peu à peu de toutes

[1] Fol. 226 r°.

ses prérogatives. Elle qui croyait régner sur tout le genre humain, en somme ne règne sur rien du tout. Naturellement, elle ne se soumet pas au jugement de dame Raison, et après avoir traité son juge et son adversaire de vieilles radoteuses, elle s'en va « afin que, dit-elle, brief et par effect demonstrons se povons l'empire troubler, changer et remuer la paix de pluseurs royaumes et contrées, et mesmement partir et diviser l'Eglise en unité et sur ferme pierre comme l'on dit fondée [1]. »

« Cy fine l'Estrif de Fortune et Vertu fait par renommé homme Maistre Martin Le Franc, prevost de Lausanne, secretaire jadis de pape Felix et maintenant de pape Nicolas, et prothonotaire du siége apostolique. »

De Goujet à nos jours, l'Estrif de Fortune et de Vertu a été regardé comme une œuvre lourde, ennuyeuse et indigeste, dans laquelle on retrouve pêle-mêle toute l'antiquité classique. M. Paulin Paris le juge en peu de mots [2]. C'est, dit-il, un ouvrage vide de faits historiques et d'indications littéraires ou morales. Vide de faits historiques qui nous intéressent, c'est vrai. Rarement Martin Le Franc, laissant de côté l'histoire ancienne, grecque, latine ou juive, a choisi ses exemples dans celle de son temps. C'était inévitable au XV^e^ siècle. Christine de Pisan avait fait de même : son Livre de Mutation de Fortune ne parle des événements contem-

[1] Fol. 261 r°.

[2] Paulin Paris, *Mss. fr.*, t. V, p. 123.

porains que depuis le 54e chapitre de la septième et dernière partie. Relevons dans l'Estrif tout un chapitre, — Martin Le Franc, il est vrai, y reste dans les généralités, — sur l'état déplorable de la France. L'allusion à Philippe-Marie Visconti nous a fourni une date. Martin Le Franc rapporte ailleurs un mot de Carmagnole : « Le conte Carmignole, dont la memore est assez fresche, bien respondit a ung noble qui vilain l'apelloit : J'ay commencié, dist-il, noblesse en mon lignage et donné fondement de perpetuel nom. Et en toy la glore de tes predecesseurs mœurt et fine. Siques ou fole opinion noble te fait, tient et repute, ou parfaitte noblesse n'as, se en vertu fondée n'est, et par leale euvre soustenue et gardée [1]. » Les allusions littéraires n'abondent pas non plus. Je n'en ai trouvé qu'une, mais qui ne manque pas d'intérêt : elle se rapporte à Alain Chartier.

M. Gaston Paris [2], dans son article sur Martin Le Franc, s'occupe, en passant, d'Alain Chartier, à propos d'un vers du Champion des Dames. Martin Le Franc, parlant de la Belle Dame sans merci, avait dit :

> Elle n'est pas en l'ospital,
> Comme ne sçay qui l'a songié :
> Elle est en tombeau de cristal [3], etc.

[1] Fol. 225, v°.

[2] *Romania*, t. XVI, p. 383 sqq.

[3] *Champion des Dames*, 15 v° — 33 ; *Romania*, p. 410.

M. Gaston Paris voit dans ces vers une allusion à l'Hôpital d'Amours [1]. Or, dans ce poème, il est parlé d'Alain Chartier comme d'un mort. « Il résulte, dit M. G. Paris, de la citation de l'Hôpital d'Amours dans le Champion, que ce poème a été composé antérieurement; Alain était donc mort, et sans doute depuis assez longtemps, en 1441, et rien ne prouve qu'il ait vécu plus tard que 1430 [2]. » C'était là une trouvaille importante pour la biographie d'Alain Chartier. La Ballade de Fougères, composée en 1449, et qu'on lui attribue ordinairement, ne serait pas de lui. On s'expliquerait dès lors qu'Alain Chartier ne figurât pas parmi les poètes qui déplorèrent la mort de Marguerite d'Ecosse. Quant à l'histoire du baiser, elle n'aurait pu se passer en France puisque Marguerite n'y vint qu'en 1436, mais en Ecosse où Alain fut envoyé en ambassade en 1427.

Une allusion de l'Estrif au Curial d'Alain Chartier vient malheureusement détruire tout ce raisonnement. « Alain Chartier, poete françois, nouvellement, a mon plaisir, descript a les miseres de court [3]. » Nous avons vu que l'Estrif fut composé vers 1448 : Alain Chartier vivait donc encore à cette époque, et le Curial, que les biographes [4] pla-

[1] Du Chesne a imprimé l'Hôpital d'Amours dans son édition des *Œuvres d'Alain Chartier*. Bib. Nat. mss. 833, 924, 1131, 1642, 1661, 2230. Arsenal, 3521, 3523.

[2] *Romania*, p. 414.

[3] Fol. 226 r°.

[4] Cf. Vallet de Viriville, dans la *N. b. g.*

cent ordinairement avant le Bréviaire des Nobles, vers 1430, a été écrit vers 1448.

L'Hôpital d'Amours étant mis à part, je ne vois pas à quelle pièce on peut rapporter les vers du Champion concernant la Belle Dame sans merci. L'idée d'un hôpital, dans lequel les amants malheureux viennent se faire soigner, est un des lieux-communs de la littérature amoureuse du XV^e^ siècle et des premières années du siècle suivant. Le Champion des Dames lui-même a son hôpital : on le retrouve, par exemple, dans le Cuer d'amours épris du roi René [1], et, au XVI^e^ siècle, dans le Rousier des Dames de Desmarins de Masan [2].

En lisant l'Estrif de Fortune et de Vertu, on s'aperçoit bien vite, ce qui n'avait pas lieu pour le Champion des Dames, que l'auteur est un ecclésiastique. Le personnage tout profane de dame Fortune n'a pas empêché Martin Le Franc de faire de nombreuses citations bibliques, tirées du Nouveau-Testament surtout et des Pères de l'Eglise ; certains épisodes des vies de Jésus et de Saint-Paul y sont racontés tout au long ; et les exhortations chrétiennes abondent. Voici un exemple entre tous : « Soies certaine que Dieu veille et n'est riens tant desordonné que a ordre ne retourne, ne hors temps que a point ne reviengne. Et toutesfois Dieu dort, diray je, quant vous hommes dormez. Souvenance aiez de la saincte Evangile comptant comment

[1] Edit. de Quatrebarbes, t. III, p. 103.

[2] Montaiglon, *Recueil*, t. V, pp. 162-203.

Jhesucrist en la mer paisible et reposee dormoit. Quant les wagues commencerent a tressaillir et debouter la nef, ses disciples le resveillerent disans : Sire, nous perillons ! Il, aiant puissance et commandement sur les vents et les mers, tantost apaisa la tempeste. A vous tous chrestiens cest exemple apartient. En la nef de l'Eglise nagiez au port de salut eternele : le patron de la galée avez avec vous. Se vent survient et avez paour, esveillez le ; ne dorme vostre foy ; car en danger ne porroit delaissier quiconques se confie, espere et met son amour en lui. Se adversité vous presse, ayez memore du bon Job [1], etc. »

Cet élément chrétien faisait en quelque sorte de l'Estrif un ouvrage d'édification. Comme dans le De Remediis utriusque Fortunæ de Pétrarque, on venait chercher des consolations dans le poème de Martin Le Franc. L'Estrif, réduisant à néant le pouvoir de Fortune, c'est-à-dire du hasard aveugle, pour tout remettre entre les mains de Dieu, était recherché avec avidité et lu avec joie dans cette France du XV^e^ siècle, ruinée et mutilée par ses querelles intestines et sa guerre avec les Anglais.

Les citations d'auteurs classiques, citations moins nombreuses qu'on ne l'a dit, et qui ne fatiguent nullement le lecteur parce qu'elles se lient bien avec le texte, étaient dans le goût de l'époque, et contribuèrent également au succès de l'Estrif [2].

[1] Fol. 146 r°.

[2] Martin Le Franc cite Claudien, Platon, Aristote, Cicéron,

Quant à la prose de l'Estrif de Fortune et de Vertu, elle a les mêmes qualités et les mêmes défauts que la langue du Champion; je dirai même qu'elle est parfois plus vive et plus alerte, avec les mêmes expressions pittoresques et les mêmes comparaisons en grand nombre. Les citations que j'ai faites dans l'analyse de l'Estrif suffisent pour donner une idée de la prose de Martin Le Franc. On peut citer comme exemple de beaux vers et de comparaison conduite avec art, le morceau sur le mystère de la divinité dans lequel Martin Le Franc parle avec une grande élévation de Dieu et de la nature divine, et montre que, malgré tous nos efforts, nous ne pouvons nous en faire une idée. « Regarde le petit papillon autour de la chandeille; tant y vole que en la fin se brusle. Samblable est ton povre entendement, homme mortel! Plus cuides approcher de celle eternele clareté, et plus se dechoipt et obscurcist [1]. » Puis, à ceux qui veulent tout voir et tout connaître, il raconte comment Hercule fut arrêté par l'Océan.

Homère, Plotin, saint Augustin, Virgile, Pline, Plutarque, Aulu-Gelle, Caton, Saluste, Tite-Live, Térence, Juvénal, Sénèque, Suétone, Boèce, Euripide, Valère-Maxime, Lucien, Horace, Plaute, Xénophon, Apulée, et très souvent Boccace « en son livre des Nobles malheureux ». Sur le De casibus virorum illustrium, voy. Hortis, *Studi*, pp. 117-154, et sur la traduction de Laurent de Premierfait, *id.*, p. 613 et suiv.

[1] Fol. 128 r°.

Hercules fut oultrageux voiagier
Qui entreprint toutes les mers nagier
Pour nom acquerre.
Mais, quand il vist le merveilleux dangier
Ou se mettoit par trop eslongier terre,
Il fu constraint de voulenté changier,
Et de grant erre
S'en retourna menant ailleurs sa guerre.

Pluseurs monstres il avoit abatu,
Tué geants et lyons desvestu ;
Tant estoit fort,
Tant corageux et rempli de vertu,
Que tout vainquoit par orgueilleux effort ;
Chose qu'il vist ne prisoit ung festu ;
Enfin au fort
La haulte mer le mist a desconfort.

Et, — demonstrant que cellui n'est pas sage,
Qui veult passer ou n'a point de passage
Et qui l'ueil n'a
A quelque port ou a quelque rivage, —
Le propre lieu dont sa nef retourna,
De deux pilliers de merveilleux ouvrage
Si bien bourna,
Que d'arrester a tous advis donna.

Cest exemple comptons nous contre cieulz,
Qui, par engin, veulent myner les cieulz,
Et qui se boutent
En abisme par dessus les sourcieulz,
Quant a parler des fais Dieu trop s'escoutent,
Disans : Mal fait, ou trop est pericieux.
Las ! pou se doubtent
Qui contre lui de langues poingnans joustent.

Les jugemens divins sont plus parfonds
Que nul abisme ; il n'y a point de fons.
Au bort demeure ;
N'entre dedens, aultrement te confonds.
De tout veoir il n'est maintenant heure.
Loe cellui qui te mist sur les fonts..
Ad ce labeure.
En trouble mer la voie n'est pas seure.

. . . . . .

Musez aprez ce que vous est possible
A concepvoir ; car il est impossible
Que mainte chose
Vous soit par cause et rayson entendible ;
Le seul pourquoy en ung seul Dieu repose.
Gueres n'y vault entendre bien la Bible
Avec la glose ;
Dieu son conseil celebre a porte close [1].

L'Estrif de Fortune et de Vertu mériterait-il une réimpression ? Non, certainement. Le sujet a perdu tout intérêt pour nous. Mais cet ouvrage n'en place pas moins son auteur au nombre des bons prosateurs du XV^e siècle. Et certes, il faut savoir gré à Martin Le Franc, l'ami des humanistes italiens, imbu des classiques latins, d'avoir su écrire une prose claire et bien française, dans ce XV^e siècle si souvent lourd et pédant.

[1] Fol. 128 r°. Voy. A. van Hasselt, *Hist. de la poésie fr. en Belgique*, p. 200.

CHAPITRE IV

Martin Le Franc et la Guerre de Cent ans.

La Guerre de Cent ans fut pour la France une époque désastreuse : guerre avec les Anglais, dissensions intestines, peste, famine, tous les malheurs semblaient s'accumuler sur le royaume. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir les nombreuses chroniques du temps, ou simplement de lire les poètes, Eustache Deschamps, Christine de Pisan, Alain Chartier, etc., sans oublier les nombreuses pièces anonymes, les complaintes, les débats des laboureurs et des gens d'armes, qui sont arrivées jusqu'à nous. Chacun connaît, par exemple, la fameuse complainte, écrite en 1422, sur les malheurs du temps et les misères du pays, que Monstrelet cite en entier et intitule : « la Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs. » Bonnemère [1] appelle cette pièce une longue épopée de la douleur. Les laboureurs, en effet, étaient surtout à

[1] *Histoire des paysans de 1200 à 1850* (Paris, 1856, 2 vol. in-8).

plaindre. Fuyant devant les ravages des gens de guerre, ils quittaient le plat pays et se réfugiaient dans les endroits fortifiés ; les villages étaient abandonnés et les terres cultivées retournaient en friche. On était loin du temps où les Anglais, débarquant en France lors de leur première invasion, trouvèrent, au dire de Froissart, « le pays gras et plantineus de toutes coses, les gragnes plainnes de blé, les maisons plainnes de toutes rikèces [1]. »

Né en Normandie, c'est-à-dire dans la province française de toutes la plus éprouvée par la guerre, Martin Le Franc nous fait de la France une description lamentable, et, dans une satire vive et forte, se prend aux grands seigneurs de tous les malheurs qui arrivent. Indifférents au malheur du peuple et aux désastres de la France, ces seigneurs, divisés entre eux en factions ennemies, firent en effet plus de mal à la France que les Anglais eux-mêmes. Noblement courageux, Martin Le Franc les attaque depuis les plus grands aux plus petits, condamnant leurs débauches honteuses et leur luxe insensé qui seul avait survécu à la ruine générale, les exhorte à la concorde et les rappelle à leurs devoirs de bons princes. Il s'emporte contre certains d'entre eux qui font « jour de nuit et nuit de jour pour plus secretement complaire à leurs luxures », et il s'écrie qu'il vaudrait mieux pour le peuple ne pas avoir de chefs que d'en avoir de pareils :

[1] Edit. Luce, t. III, p. 136.

Vertu tient elle les cordeaulx
Du regime de nos seigneurs
Quant de nuit vont par les bordeaulx
Es habis de leurs serviteurs?
Dieux! quelz notables gouverneurs!
Helas, le peuple est bien sans chief
Quant il a princes et pasteurs
Abandonnez a tel meschief

Ilz vont de nuit par les estuves
Unes et aultres estriller,
Et verras en baings et en cuves
Leurs corps toute nuit voutriller,
Boire, mangier, rire, railler,
Faire et dire les trente mille.
Quicumques soit leur conseiller,
Ilz sont les plus sos de la ville [1].

Alors, par une juste comparaison, il montre quelle grande influence, bonne ou mauvaise, les seigneurs peuvent avoir sur le peuple, qui les prend pour exemple :

Le prince en la chose publique
Est comme sang dedens le corps;
Le sang mauvais fait vie oblique
Et jette enfin l'esprit dehors;
Le bon rend les esperis fors
Et donne aux membres nourreture [2].

[1] Ms. 12476, fol. 68 r°.

[2] Fol. 68 r°. Même idée dans l'Estrif de Fortune et de Vertu, fol. 96 r° ms. 1150 : « Au corps de la chose publique estes mis. comme les os a soustenir la charge de la char ou comme la teste a penser aux besongnes, ou comme le cuer a donner vie, confort, salut et ayde au menu monde. »

Plus loin [1], on trouve une satire amère des seigneurs qui, pour se conduire, prennent conseil de leurs fous [2]. Que voit-on dans les cours? Des flatteurs, des « farseurs », des jongleurs, un « liffe loffe », qui ont plus d'autorité qu'un honnête et sage conseiller. Cette « epidimye » règne partout, à la cour des princes à cheveux blancs comme à celle des jeunes sans expérience. Martin Le Franc, se fâchant tout à fait, nous fait alors de curieuses révélations :

Aucuns de nos seigneurs de France
N'ont ilz souffert qu'en table plaine
Quelque paillart a grosse pance
Feist ou dist chose villaine?
Ne donnoit on pris ou estraine
Au plus punais, au plus camus?
O chose fole! o chose vaine!
Vierge Marie, quel abus [3]!

Aux flatteurs qui vont partout répétant que les seigneurs mourraient d'ennui « s'ils ne s'esbatoient à quelque babouynerye », Martin Le Franc répond que les plaisirs honnêtes ne manquent pas, et que les princes qui ne savent où en trouver sont plus fous que leurs fous.

[1] Fol. 93 v°.

[2] Martin Le Franc cite entre autres, Coquinet, le fou de la cour de Bourgogne. Cf. La Borde, *Les ducs de Bourgogne*, t. I, p. 538.

[3] Fol. 93 v°.

Quant des folz vous vouldrez esbattre,
Seigneurs, je le dy plainement,
N'en retenez ne trois ne quatre,
Prenez a vous esbatement.
Vous foliez plus lourdement
Que nesun folz que vous voiez,
Car, par vo fol gouvernement,
Vous et le monde desvoiez [1].

La mort de la chevalerie attriste Martin Le Franc. Dans un chapitre intitulé : « Comment aux chevaliers et gentilz hommes principalement appartient deffendre les dames [2] », il nous parle des chevaliers du temps jadis qui erraient par le monde en quête d'une dame à protéger, d'une injustice à réparer. Maintenant « la chose est toute retournée ». Les chevaliers d'aujourd'hui, dit Martin Le Franc, passent l'hiver au coin de leur cheminée, et, l'été, leur plus grand souci est d' « eschiver le chault soubz une gente galerye ». Il en est du chevalier comme du cheval. Un cheval qu'on engraisse à l'étable devient poussif et paresseux ; un seigneur qui ne court le monde à la recherche d'aventures perd bientôt toute vertu chevaleresque. S'habiller « frisquement [3] », porter « belles livrées », faire bonne chère, tout cela est indigne d'un chevalier.

[1] Fol. 94 r°.

[2] Fol. 76 v°.

[3] *Estrif*, fol. 97 r° : « Que signifient voz vaines et legieres contenances, tant de nouveaulz habillemens remuez et rechangiez mille fois la journée, veritablement non pas arrest et fermeté de cuer, mais incertains, volages et esgarez courages, tant congneux que mains en estes prisiez et redoubtez. »

Martin Le Franc recommande aux seigneurs de son temps de lire la Vie aux douze pairs et le Bréviaire d'Alain Chartier, et il leur donne des conseils qui sont des plus raisonnables. Inutile de passer les « desers d'Arabye », de combattre les « ours de Numidye », les « loups d'Archadye », ou bien les « grans cocodrilles d'Egipte ».

Faictes chose que vous poez.
Servez Dieu tout premierement.
Au bien publique vous voez,
Puis au vostre secondement.
Servez les dames leaument,
Et vous faictes de tous amer [1].

Martin Le Franc compare à une fleur sans odeur un noble qui ne cherche pas à s'illustrer par ses actions :

Ung noble homme, un homme gentil
Quant il est lache a vertu faire,
A conquester honneur, n'est-il
Comme ung bouton qui riens ne flaire [2]?

Les vers que Martin Le Franc a consacrés à Jeanne Darc sont fort intéressants. Quoique élève de Thomas de Courcelles et protégé de Philippe le Bon, il est un admirateur passionné de la Pucelle. Il ne se gêne pas de le dire, et cela,

[1] Fol. 77 v°.
[2] Fol. 77 r°.

comme l'a remarqué Quicherat, quinze ans avant la réhabilitation juridique de Jeanne Darc. Après les vers que dans sa retraite Christine de Pisan écrivit pour saluer la pastoure de Domrémi, ceux de Martin Le Franc sont les premiers que nous ayons, et on y reconnaît « l'empreinte récente des événements et le vivant souvenir de Jeanne. » (Sépet.)

Franc-Vouloir fait le plus grand éloge de Jeanne Darc ; il nous la dépeint coiffée d'un « chappiau de faultre », et portant « heuque frapée et robes courtes ». Pour ce vaillant avocat des dames, c'est en vain que les envieux attaquent Jeanne et l'accusent :

Dient d'elle ce que vouldront,
Le parler est leur, et le taire.
Mais ses loenges ne fauldront
Pour mensonge qu'ilz sachent faire [1].

L'Adversaire, Lourt-Entendement, répondant au Champion qui prétend que Jeanne fut inspirée de l'Esprit divin, la compare à frère Thomas Couette, lequel, après avoir selon l'expression de Monstrelet « régné es pays de Flandres, Artois, Cambrésis [2] », fut brûlé à Rome en 1432 :

Prestre n'estoit ne subdyaque,
Et toutesfois messe chantoit
A subdyaque et a dyaque,
Heureux n'estoit qui n'y estoit.

[1] Fol. 102 v°.

[2] Edit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, t. IV, pp. 302-306.

A paine la terre on baisoit
Sur laquelle il avoit marchié.
A son gré du peuple faisoit.
Il n'y avoit aultre marchié [1].

Les vers de Martin Le Franc sur Jeanne Darc sont réimprimés dans les ouvrages de Quicherat [2] et de Sépet [3], auxquels je me permets de renvoyer. Ce que je veux relever, ce sont les conseils que Martin Le Franc donne aux princes français à propos de la Pucelle. « A l'exemple de la Pucelle, le Champion exhorte les nobles cœurs de France [4]. » Les choses iraient mieux, si les seigneurs ressemblaient davantage à Jeanne Darc :

Or pleust a Dieu que vous, barons,
Vous, princes, vous, seigneurs de France,
Soubs lesquelx toudis esperons
A veoir nostre delivrance,
Eussez le cueur et la-souffrance
De ceste femme seulement,
Pour destruire et mettre a oultrance
Vos ennemis hastivement [5].

Voici, d'après Martin Le Franc, à quoi s'occupent princes et seigneurs :

[1] Fol. 102 r°.
[2] Quicherat, *Procès de Jeanne Darc*, t. V, p. 44.
[3] Sépet, *Jeanne Darc*, Tours, 1885, in-8.
[4] Fol. 102 r°.
[5] Fol. 102 r°.

Contre ung van ou contre ung panier
Vous joustez par esbatement,
Cestui en habit de monnier,
L'aultre en divers habillement.
C'est le vaillant tournoiement,
Ce sont les fais chevallereux,
Que vous monstrez trop follement
Aux ennemis aventureux [1].

Cette « exhortation aux nobles cœurs de France » se termine par un appel à la concorde et un encouragement à la lutte contre les Anglais :

Hé ! francs cueurs estes vous fenis ?
Ou a luxure ou a paresse
Estes ordement achiennis,
Et ne vous souvient de noblesse ?
Hé ! cueurs de France en gentillesse
Concheus vostre esprit reprenez.

Rassemblez vous en union
Et l'ung a l'aultre pardonnez.
Haine, discord, division,
De vos francs cœurs exterminez.
Et soyez tous determinez
A mourir, ou vos ennemis
Seront a mort habandonnez
Ou hors de France a honte mis [2].

Des appels à l'union se rencontrent fréquemment dans l'œuvre de Martin Le Franc. Nous avons vu

[1] Fol. 103 r°.
[2] Fol. 103 r°.

dans l'analyse du Champion avec quelle joie notre poète célèbre la paix conclue entre la France et la Bourgogne, et quel enthousiaste éloge il fait d'Isabelle de Portugal qui s'était employée de tout son pouvoir à cette réconciliation.

Dans l'Estrif également se trouve une longue pièce de vers à l'adresse des seigneurs qui par leurs haines et leurs divisions ont tellement ruiné la France « que d'elle on fait comme d'ung vlez cabas. » Ce morceau commence ainsi :

Malheureux est qui son malheur deslie,
Et, wyt de sens et remply de folie,
Qui quiert son mal et sa merancolie ;
Et de son dueil
Aultre ne doibt blasmer que lui tout seul,
Quant, par sa faulte et oultrageux orgueil,
De son doy propre il s'est feru en l'ueil.
Certainement,
Telz estes vous. François, communement,
Qui de voz maulz cause estes seulement [1].

Le passage du Champion des Dames qui nous montre le mieux tout le patriotisme de Martin Le Franc est un important morceau de 300 vers environ, dans lesquels il fait parler la France elle-même. Cette longue prosopopée se trouve au fol. 22 v°. « Franc-Vouloir aprez ce qu'il a monstré le povoir d'Amours ou ciel et es aultres choses, incidentement et par ung entreject, reduit a memoire comment

[1] *Estrif*, fol. 99 r°.

hayne ou faulte d'amours a ainsy abattu les Franchois et fait flatrir la belle fleur de lys [1].» Martin Le Franc y recherche les causes de l'abattement de ses compatriotes, et se demande pourquoi la paix ne vient point en France. C'est la même question que posa en 1431 la chambre de rhétorique d'Arras pour un concours auquel prirent part les puis de Cambrai, de Douay, de Hesdin, de Valenciennes, de Saint-Quentin [2]. On pourait peut-être croire que Martin Le Franc a écrit sa prosopopée pour le concours d'Arras et qu'il l'a faite entrer quelques années plus tard « incidentement et par un entreject » dans son Champion, mais certaines allusions à l'Université de Paris et au concile de Bâle ne le permettent pas. M. André van Hasselt a réimprimé ce fragment du Champion des Dames dans l'Appendice de son Histoire de la Poésie française en Belgique [3]; je me bornerai à en citer quelques strophes.

Martin Le Franc suppose que la France, jadis « puissant royne » et maintenant

> Errant sans sentier et sans voye
> En habit de povre meschine,
> Toute couverte de ruine,

[1] Fol. 22 vo ; édition, fol. 54 ro.

[2] Voy. une Notice historique sur les Chambres de rhétorique, dans le *Mém. histor. sur la Bibl. de Bourgogne* (Brux. 1809, in-8o) de La Serna Santander p. 165.

[3] Pp. 202-206.

Noire de cops et de battures,
Cryant le murdre et la famine,
Jetée aux males aventures,

s'en vient devant les Français faire sa complainte. Elle passe en revue tous les maux dont elle souffre, rappelle Azincourt et Verneuil, et se lamente sur le sang des siens qu'on répand « a déluge » : « le ciel ne pœut tant arrouser la terre, qu'elle ne soit rouge. »

Voyez vous point mes champs desers,
En lieu de blé porter espines ?
Mes laboureurs fuitifs et sers
Pour les murdres et les rapines ?
Tant d'orphenins et d'orphenines
Sur les fumiers mourans de fain,
Plusieurs jadis de sebelines
Fourrez, qui n'ont vaillant ung pain ?

Je ne voy mais ville champestre,
Ne manoir, ne beste en pastis ;
Le bon homeau n'ose en champ estre,
Doubtant l'espée ou l'apastis ;
Se force entre les murs bastis
A labourer, traveille et souffle.
Il est mussiez, il est quatis,
Comme ung poucin craignant l'escouffle.

Quicumques en France a esté
Es temps paisibles et entiers
Voye en pitié la cruaulté
Sur bours, sur villes, sur monstiers.

Elle est fondue plus du tiers ;
Encor ce qui est demouré,
Des ennemis et des routiers
Est mis au bas et devoré [1].

Martin Le Franc termine cette longue et douloureuse complainte en souhaitant que l'amour et la concorde viennent remplacer en France les haines criminelles et les divisions funestes.

France, lasse, dolente et mate,
En ta flour ne retourneras,
S'amour les felons cœurs ne mate ;
Ains tousjours plus bas tourneras.
S'amour les vaint. gouverneras,
Flouriras comme fis jadis,
Et en cestui monde seras
L'aultre terrestre paradis [2].

. . . . .

Martin le Franc, qui rend la noblesse responsable des malheurs de la France, explique dans son Estrif comment un gentilhomme est toujours « serf de Fortune », et ne peut qu'avec peine et rarement rester honnête et bon. « Est il riens plus subject a

[1] Fol. 23 ro.

[2] Fol. 24 ro. On peut comparer à la prosopopée de Martin Le Franc celle de Nicolas de Clémanges. Voy. édit. Lydius, p. 179 sqq. Epistola LXIII (adressée à Gerson). Detestatio bellorum civilium introducta per Prosopopoiam : Patria Franciæ ad suos Principes loquente, suasque et illorum futuras miserias lamentabiliter exponente. Cf. *Eustache Deschamps*, édit. Queux de Saint-Hilaire, t. II, p. 93, ballade CCLV : Complainte du pays de France.

nous (c'est Fortune qui parle) que cuer de gentilhomme dont la vie depend d'un povre labourier ou d'un meschant rentier? L'année est sterile; ses hommes ont delaissié possessions et heritage par mort, par guerre, par oppressions ou aultre occasion. Il a filles a marier, querelles a deffendre, amis a secourir. Apellé est au service du prince. Estat lui fault monstrer. Or n'a rien, et s'il a, de beaucop ne lui souffist. Assez doibt et riens gaigner ne scet, et s'il scet ouvrer, pour honneur n'ose. Il est constraint, pour nom de gentillesse maintenir, a ventre wit dire qu'il a disné; honte le contregarde d'entrer avant, de demander, de ouvrir sa necessité. » Il devient alors bientôt une sorte de *lyon ravissant* et de *loup tres affamé*. « Or soit ainsi qu'il ait des biens assez, plus en plus lui en fault despendre, et a plus en avoir sans reposer laboure pour entretenir estat, pour chasteaulz bastir, pour eglises fonder, pour conquester terres nouvelles, pour passer oultre mer. Cent mille choses en ung moment propose. Il veult assez et plus que nesun aultre. Il entreprend oultrageusement, et s'il ne puet ses entreprises achever, il mauldit Dieu et nous. Se il les acomplist, en descongnoissance de Dieu, de nous, de lui mesmes, de toute humanité s'appuye a sa noblesse, cuidant, car il est gentilhome, que par naturel cours bien et honneur lui doivent en dormant advenir. Et ainsi sans congnoissance de soy mesmes, de Dieu, de nous, de nature et des hommes, demeure [1] ».

[1] Fol. 173 vo.

On pourrait citer encore bien d'autres passages du Champion des Dames et de l'Estrif, inspirés uniquement par l'amour de la France et la douleur de voir le pays en proie non-seulement aux invasions étrangères mais à la guerre civile, par l'état lamentable du petit peuple et le vif désir de la paix, par la conduite honteuse des grands. Ce qu'il faut relever, c'est que, dans son patriotisme éclairé, jamais Martin Le Franc ne montra de haine pour les Anglais, les *léopards*, les *godons*, comme on les appelait. Il avait bien vu que les Français faisaient plus de mal à la France que les Anglais eux-mêmes, et il savait que « le liepart », attiré par des « haynes mauldictes » aurait depuis longtemps repassé la mer si les Français n'eussent eu « le cœur si mat. » Aussi ne trouve-t-on dans ses œuvres ni vaines déclamations, ni injures à l'adresse des ennemis de son pays. Sa patrie, c'est bien la très douce France, comme il l'appelle [1], mais c'est, avant tout, le monde entier : « La terre est a tous commune, non par heritage mais par usage. Le cuer est bien petit qui se laisse enclorre en ung anglet de terre, et ne repute tout cest monde que une cité ou maison donnée aux hommes pour habitation commune [2]. »

[1] *Champion*, ms. fol. 114 ro ; édit. fol. 317 vo.

[2] *Estrif*, fol. 254 vo.

CHAPITRE V

Martin Le Franc et l'Eglise.

Les satires contre les gens d'Eglise, depuis le pape jusqu'aux plus bas degrés de la hiérarchie monastique, qu'on trouve pendant tout le moyen-âge, deviennent au XV^e^ siècle plus vives et plus âpres que jamais. On sent que l'époque de la Réformation approche. En face du pape qui avait de nombreux partisans surtout dans les ordres mendiants, et qui prétendait à une autorité souveraine aussi bien dans les affaires temporelles que spirituelles, il y avait le parti des réformes, représenté par les Conciles de Constance et de Bâle, par la Pragmatique Sanction de Bourges, et par quelques individualités puissantes. En dehors de ce parti d'opposition orthodoxe, s'agitaient les hérétiques avoués ou secrets, tels que Wikleff au XIV^e^ siècle, au XV^e^ Jean Huss et ses disciples. Enfin, le schisme, commencé en 1378 à la mort de Grégoire XI et qui ne prit fin complètement qu'en 1449 seulement par l'abdication de Félix V, déchirait l'Eglise. De tous côtés,

au XV^e^ siècle, chez les poètes et les chroniqueurs, chez les écrivains ecclésiastiques eux-mêmes, s'élevaient des réclamations contre les abus, des attaques contre les prêtres, des plaintes sur l'état lamentable de l'Eglise. Les voix les plus autorisées se faisaient entendre ; Pierre d'Ailly publiait son De emendatione Ecclesiæ, Gerson le De auferibilitate papæ et d'autres traités, Nicolas de Clémanges le De corrupto Ecclesiæ statu ou De ruina Ecclesiæ.

Les satires de Martin Le Franc contre la corruption des prêtres ne sont pas moins vives que celles de Clémanges. Ecoutez-le parler de la cour de Rome, du pape et des cardinaux :

Mais que fault il parler d'evesque,
Quant cardinaulx dorment et pape ?
Les brebis Dieu sont bien, mais que
La mule au saint Père n'eschappe.
Se le loup peut happer, sy happe.
Se le pape et les cardinaulx
Ont bel estat et belle chappe,
Le monde est gardé de tous maulx.

S'en court de Romme veulx aler
Et regarder ses familiers,
Tu verras l'esglise baler.
Que s'il n'y eust aultres pilliers
Que le pape et ses chappelliers
La nef saint Pierre verseroit ;
Jamais par si fais seculiers
Conservée en point ne seroit.

Je ne parle de simonye,
Car c'est le mendre qu'on y face,

Et qui n'y a bourse garnye
Die a Dieu, sans emporter grace.
Et tais le remanant, a ce
Que ne soie excommunyé.
Mais sans argent ou sans fallace,
Saint Pierre y seroit renyé.

Qui argent a pas ne l'y musse.
Se plonc demande et parchemin
Face le cliquier en s'aumusse
Ou mette changeurs par chemin.
Ja ne sera sy Jacquemin
Qu'il n'ait benefices vacans
Ou saincte Berthe ou saint Fremin,
Ou l'autel saint Martin des cans [1].

Ailleurs, Martin Le Franc rend responsable des malheurs de la France, avec les seigneurs et les princes, les prêtres et les évêques, qui au lieu de s'occuper de leurs paroissiens et du pauvre peuple, se sont faits courtisans, et qui pis est, mauvais courtisans. Martin Le Franc les accuse de délaisser leurs églises, de passer leur temps à la cour des princes et des rois, de se mêler de la direction du royaume pour le plus grand mal de la France.

Partout est mal, mais qui est-ce ?
Car vous clercs de sens rassotez,
Qui ne debveriez avoir tesche
De ces mondaines vanitez,
Vous estes ceulx qui vous boutez
En la farse plus lourdement,

[1] Fol. 108 vo.

Voire qui les pechiez flatez
En querant vostre avancement.

Pour quoy ne seroit ung fol natre
Receu a la court grandement,
Quant chacun vous y voit embatre
Pour folyer plus haultement ?
Ne vous voit on communement,
A tous vos chappes et sarros,
Humer le brouet plainement
Des princes, des roys, — et des ros.

Helas ! se tant en humissiez
Que le peuple s'en engrossat,
Et es cueurs des princes missiez
Justice, qui les embrassat,
Droit seroit qu'on vous essaussat.
Mais non, par la Vierge du puy !
Helas ! qui jamais le pensat !
En mal fait leur faittes appuy.

De leur avarice affamée
Vous estes les maistres veneurs ;
Par vous perdent leur renommée,
Car vous les faittes rapineurs.
Et tandis qu'en vous gouverneurs
Comme en sages testes se fyent,
Leurs biens, richesses et honneurs,
Se perdent, gastent et s'enfuyent.

Vos soubtilles invencions
N'ont elles pas semé en France
Gabelles, imposicions,
Maletoulte et aultre meschance ?
Et puis vous qui scavez la lance
Gouverner comme une espaniere,
N'avez vous eu la congnoissance
De la guerre de toute maniere ?

Depuis que les mitres voulurent
Le fait des bachinez scavoir,
Et les bastons crochus tollurent
Aux droittes lances leur debvoir,
Nous n'avons peu aperchevoir
Que France levast la banière
Telle qu'elle souloit avoir,
Chascun faisant sa chascunière [1].

L'adversaire n'est pas partisan des couvents de femmes [2]; « il faut que nature s'acquitte. » Franc-Vouloir, au contraire, « prise celles lesquelles se mettent en religion, car elles sont hors de la durté et du servage des hommes. » Si les religieuses oublient quelquefois leurs vœux, dit-il, la faute en est aux hommes et aux « babuses » qu'ils débitent; il nous parle alors de la vie des moines et des prêtres.

[1] Fol. 96 ro. Contre les prélats « curiaux, » voy. un chapitre du Miroir de Mariage d'Eustache Deschamps : « Contre les prélats d'aujourd'uy qui trop sont curiaux et mondains, sans servir Dieu et l'Eglise. » Voy. Crapelet. Cf. Laurent de Premierfait, dans Hortis, *Studi* p. 735. — Jean Juvénal des Ursins nous apprend que la contagion des combats et du pillage avait gagné jusqu'aux gens d'Eglise: « Les religieux laissoient leurs habits de religion, et prenoient harnois et chevaux, et s'exerçoient aux armes, mesme aucuns se faisoient capitaines, et prenoient gens sous eux, non seulement pour se garder et defendre leurs personnes, mais faisoient et exerçoient courses et faicts de guerre, pilloient et deroboient comme les autres. » Cité par l'abbé Péchenard, *Jean Juvénal des Ursins*. Thèse, Paris. 1876.

[2] François Garin demande la suppression des couvents de femmes, édit. Crapelet (1832) fol, XXXIII vo sq.

Et s'il me fault dire oultre amen,
Les moines comme excuseras ?
Je te pry par amours, dis m'en,
Quelle chasteté y verras ?
En la quelle abbaye iras
Ou, se tu n'ez moult occupé,
Es chambrettes n'aviseras
Pos et pastez et l'aultre .p. ?

Curez, chanoines, chapellains,
Vivent ils pas moult chastement ?
Quans en est il comme poulains
Effrenez aprez la jument ?
Mais quans en est publiquement
Vivans avecques leurs ribauldes,
Et qu'ils les parent richement
De dyamans ou d'esmeraudes ?

O la tres horrible besongne
Contre tout l'honneur de l'Eglise
Comme pœut prestre sans vergongne
Vivre en publique ribauldise,
Et saillant de la paillardise
Ose le fils Dieu approchier,
Et les dois plains de puantise
Le tenir lever et couchier [1].

[1] Fol. 49 ro. — Ces vers de Martin Le Franc rappellent un passage du *De corrupto Ecclesiae statu* de Nicolas de Clémanges ; édit. Lydius, p. 16. Clémanges parle de certains prêtres « magis secundum Epicurum quam secundum Christum viventes, et cauponulas seduli frequentantes potando, commessando, pransitando, convivando, cum tesseris et pila ludendo, tempora tota consumunt. Crapulati vero et inebriati pugnant, clamant, tumultuantur, nomen Dei et sanctorum suorum pollutissimis labiis execrantur : sicque tandem compositi, ex meretricum suarum complexibus ad divinum altare veniunt. »

Un des passages les plus curieux du Champion est celui qui se rapporte à la papesse Jeanne [1]. D'après la légende, quand Léon IV mourut en 855, les cardinaux élevèrent au trône pontifical un étranger, remarquable par sa science, qui prit le nom de Jean VIII. Ce docte personnage était une femme, nommée Gilberte ou Gerbette ou Agnès, née à Mayence de parents anglais, ou, suivant d'autres témoignages, d'une Anglaise enlevée de son pays par un prêtre. Amante d'un étudiant, elle prit les habits d'homme, et étudia à Athènes, d'après la légende ordinaire, en plusieurs lieux d'Allemagne et d'Angleterre d'après Martin Le Franc ; à la mort de son amant, elle vint à Rome, où elle succéda à Léon IV. « Mais, dit Claude Fauchet, comme Dieu n'endure pas toujours les abuseurs et meschants longuement regner, sans leur arracher le masque du visage, il advint qu'estant grosse du faict de son varlet de chambre, allant en procession, elle accoucha en plaine rue [2], près le Colisée de Rome, et mourut sur le lieu [3], deux ans, un mois et quatre jours [4]

[1] Bayle, dans son *Dict. hist. et crit.* ne parle de Martin Le Franc que pour avoir l'occasion de citer ses vers sur la papesse, t. II, p. 491.

[2] Entre le « monstier saint Clement et le Colisée », dit Martin Le Franc, fol. 113 ro.

[3] Suivant d'autres, la papesse Jeanne vécut encore après l'accouchement. Les cardinaux lui firent subir de cruels traitements, ou se contentèrent de la chasser de Rome avec son nouveau-né, ou la firent lapider par le peuple.

[4] Suivant Boccace : deux ans, sept mois et quelques jours. (*De Casib. Vir. illust.*) Voy. Hortis, *Studi*, p. 103.

après son eslection. Aucuns disent que pour ceste cause le pape ne va jamais à Saint Jean de Lateran par ceste rue ; et que pour eviter à l'inconvenient de pareille eslection, l'on faict seoir les nouveaux papes en une chaire de porfire, qui est percée ; et que le dernier cardinal diacre luy taste les parties honteuses pour estre asseuré du sexe [1]. »

Martin Le Franc consacre à la papesse cent cinquante vers du Champion : loin de mettre en doute l'existence de ce personnage légendaire, il prend bravement son parti. L'Adversaire pousse des cris indignés à propos de cette femme qui osa « vestir chasuble et chanter messe », et il se demande comment Dieu permit qu'une « ribaulde prestresse » gouvernât l'Eglise ; le Champion, au contraire, la défend de son mieux, vante sa science, et mentionne certains papes auprès desquels la papesse fut une sainte, Nicolas III, Boniface VIII, et Eugène

[1] C'est ce que nous apprend également Martin Le Franc :

> Sy fust tantost fait ung édit
> Que jamais pape ne se fit,
> Tant eust il de science au nas,
> S'il ne monstroit le doit petit,
> Enharnaché de son harnas.

Claude Fauchet, *Œuvres*, édit. de 1610. *Des Antiquitez françoises*, liv. IX, p. 345 *a*. — Voyez : *La papesse Jeanne, étude historique et littéraire*, par Philomneste Junior (Brunet Gustave), Paris, Jules Gay, 1862, petit in-12 ; *Bibliogr. des ouvrages relatifs aux femmes*, t. V, 419 sq. — On avait imaginé une histoire semblable contre l'Eglise de Constantinople. Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. VI, 349.

IV que Martin Le Franc assimile aux précédents à cause de son opposition au concile de Bâle.

Je n'ay pas leu en escripture
Que la papesse gouvernast
Ou par symoniaque ordure
Ou heresye machinast,
Et la saincte Eglise minast
En tresors, chappes et coussins,
Ne que jamais tant forsenast
Comme le pape des Ursins.

Ou comme cil faulx palatin
Cardinal qui tant faussement
Trompa le pape Celestin,
Dont puis regna crueusement.
Ou comme cil presentement
Qui adfin que l'Eglise bale
Donne et fait tant d'empeschement
Au tressaint concile de Basle.

La papesse, ne scay comment,
Mussa son sexe feminin :
Mais pluiseurs papes vraiement
Soubx miel ont couvert leur venin,
Et cueur de voulpe ou de monnin
Dessoubs peau d'aignel, plus doucette
Que ne soit le mont Apennin,
Quant vestu est de sa moussette [1].

Partisan résolu de la supériorité des conciles sur le pape, Martin Le Franc a introduit dans son Champion des Dames un véritable plaidoyer en

[1] Fol. 113 ro ; *édit.*, fol. 315 ro.

faveur du concile de Bâle. « Cy dame saincte Eglise, dolente et esplourée, se complaint piteusement pour la persecution que pluiseurs hommes lui font ou par ignorance ou de fait appensé [1]. »

Dans sa trente-neuvième session générale, le 9 octobre 1417, le concile de Constance avait décrété la périodicité des conciles généraux[2]. Il fut décidé qu'en 1423 s'en ouvrirait un nouveau; le suivant devait avoir lieu sept ans plus tard, et les autres se tenir de dix ans en dix ans. Le concile de Pavie, ouvert le 23 avril 1423, et transféré à Sienne à cause de la peste, se sépara sans avoir rien fait, le 7 mars 1424, et Bâle fut choisi pour la nouvelle assemblée. Le concile de Bâle qui dans la règle devait s'ouvrir sept ans après celui de Sienne, c'est à dire en mars 1431, ne put tenir sa première session qu'en décembre, à cause du petit nombre de prélats présents. Cette même année, le 3 mars, Gabriel Condolmieri fut élu pape sous le nom d'Eugène IV. Redoutant pour diverses raisons le concile qui s'ouvrait à Bâle, il voulut le dissoudre malgré l'opposition des principaux souverains d'Europe, et indiqua Bologne pour un nouveau concile. Le 21 janvier 1432, les Pères de Bâle adressèrent aux chrétiens du monde entier une encyclique dans laquelle ils annonçaient qu'en dépit de l'opposition

[1] Fol. 59 ro ; *édit.*, fol. 160 vo.

[2] Décret Frequens. Mansi. *Sacr. concil. collectio* t. XXVII, col. 1159 sqq.

du pape, ils resteraient à Bâle, fermes à leur poste[1]. Ils envoyèrent au pape des ambassadeurs dont l'un, l'évêque de Lausanne, Louis de la Palu [2], tint devant Eugène IV un long discours pour le gagner à la cause du concile [3].

Alors commença entre le pape et le concile une lutte à coups de bulle ; en vain les princes, Sigismond à leur tête, cherchaient à s'interposer, lorsqu'en décembre 1433, le pape, préoccupé des évènements d'Italie, céda, mais pour un moment seulement. Ce qui n'empêcha pas, dans la vingt-quatrième session, Thomas de Sarzane, plus tard Nicolas V, dont Martin Le Franc fut secrétaire, de s'écrier pendant une discussion orageuse : Ce n'est pas l'Eglise de Dieu qui est rassemblée à Bâle, mais la synagogue de Satan. Le pape et le concile rompirent bientôt complètement. Le 18 septembre 1437, Eugène ordonna par la bulle *Doctoris gentium* la translation du concile à Ferrare, où il s'ouvrit en effet le 8 janvier 1438 [4]. Les Pères de Bâle refusèrent de céder, déposèrent Eugène IV, et dans les trente-septième et trente-huitième sessions, les 24 et 30 octobre 1439, nommèrent pape Amé ou Amédée

[1] Mansi, XXIX, col. 237 sqq ; Zelus domus Dei...

[2] Sur Louis de la Palu cf. J. de Müller, *Hist. de la Conféd. suisse*, trad. Monnard et Vulliemin, t. IV, p. 395, et t. V, p. 235.

[3] Mansi, XXX, col. 92. Propositio facta per episcopum Lausannensem coram domino nostro papa ex parte concilii Basileensis.

[4] Le concile de Ferrare fut transféré à Florence au commencement de 1439.

de Savoie qui prit le nom de Félix V. De son côté Eugène IV excommunia l'assemblée de Bâle. Le monde chrétien eut alors sous les yeux deux conciles et deux papes s'injuriant et s'anathématisant. La déposition d'Eugène et l'élection de Félix détachèrent du concile de Bâle la plupart des princes qui jusque là l'avaient soutenu : le roi de France réunit à Bourges, en septembre 1440, une assemblée qui déclara vouloir rester fidèle à Eugène.

C'est à cette époque que Martin le Franc écrivit la Complainte de dame Eglise, dans laquelle il fait allusion aux principaux événements que je viens de rappeler sommairement. C'est en vain, dit-il, que les hommes se démènent, et veulent détruire l'unité de l'Eglise : elle a résisté à bien d'autres orages que ceux du temps présent. N'a-t-elle pas promptement remis à la raison Wikleff, Jean Huss, Jérôme de Prague,

Et aulcuns aultres estourdis
Mal parlans de la digne clef [1]?

Sainte Eglise fait ensuite allusion aux rois et aux princes, — Charles VII de France, le duc de Bourgogne, le roi d'Angleterre, les empereurs Sigismond et Frédéric, les princes allemands, — qui tentèrent en vain de nombreux essais de médiation entre le pape et le concile, et qui par leur bonne volonté inintelligente contribuèrent pour une large

[1] Fol. 60 vo.

part à prolonger le schisme au lieu de le faire cesser. Martin Le Franc leur conseille nettement de se mêler de leur métier et de s'occuper de leurs sujets, au lieu de décider de choses auxquelles ils n'entendent rien.

C'est a vous, princes seculiers,
Que je parle principalement.
Devenus estes escoliers,
Ce m'est advis, nouvellement,
Qui voulez aprendre comment
A Basle me suis gouvernée.
Vous commenciez trop haultement ;
Lechon n'est d'une matinée.

Meslez vous de vostre mestier.
Ne glosez la saincte escripture.
Vœulliez vostre office traictier,
A vos subgietz rendre droitture.
Ne faittes la besongne obscure
Plus qu'elle n'est, car vrayement
Se mon fait est a l'aventure,
C'est par vous princes mesmement [1].

Le 26 juin 1434, dans la dix-huitième session générale, les Pères de Bâle, renouvelant le décret de la cinquième session de Constance, avaient déclaré les conciles supérieurs au pape. Martin Le Franc, pleinement partisan de ce décret, fait une petite dissertation sur l'autorité et la puissance des conciles généraux.

[1] Fol. 61 ro.

Ilz sont en terre les greigneurs
S'ilz sont assemblez deuement [1],

dit-il. Il ne peut comprendre, en effet, qu'un concile, ouvert solennellement et avec l'approbation de tous, par suite dirigé par le Saint-Esprit lui-même, soit l'objet de l'opposition des uns et de la méfiance des autres.

Tous confessez que deuement
Il a esté encommencié.
Vous l'avez tous communement
Loé, approuvé, exaucié.
Tous avez enconvenancié
De l'onnourer et maintenir.
Se vous avez ce fiancié
Debvez vous encontre venir ?

Plus loin, il parle des nombreux prélats qui, voyant le concile s'engager dans une voie violente contre Rome, quittèrent Bâle, allusion au cardinal Julien qui s'en alla dans les derniers jours de 1437 suivi de ses amis. Ce n'est pas une raison, dit-il, parce qu'ils ont quitté Bâle, de croire que le concile a perdu toute puissance et toute dignité.

Se plusieurs se sont departis
Comme poi amans mon honneur,
Concluez-vous, gens abestis,
Que s'en soit alé le Seigneur ?
Vostre presumptueux erreur
Vous fait il entendre, o gent rude,

[1] Fol. 61 vo,

Que mes sains consaulx n'ont vigueur
Si non en grande multitude ?

Martin Le Franc accuse tous ces prélats d'être partis une fois seulement que le concile eut émis de nombreux décrets en leur faveur.

Vos prelas s'en sont envolez
Quant ils ont eu toutes leurs plumes.
Or ne nous servent en tous lez
Ne de paroles, ne de plumes.
Tant ont fait que sur mes englumes
Je leur ay les armes forgié,
J'entens et decrez et volumes
Dont mon conseil est dommagié [1].

S'adressant aux princes qui s'immiscent dans les choses de l'Eglise, il leur demande ce qu'ils feront à Mayence et à Francfort. Le successeur de Sigismond, Frédéric III, avait convoqué en 1441 à Mayence une diète qui devait délibérer sur la situation de l'Eglise et faire son possible pour remédier au schisme. En novembre de la même année, et le 15 avril de l'année suivante des assemblées semblables furent tenues à Francfort. Martin Le Franc écrivit sa Complainte quelque temps avant ces diètes allemandes, c'est-à-dire au commencement de 1441.

[1] Fol. 62 ro. Allusion probablement à la douzième session du 13 juillet 1433 dans laquelle le concile rendit un décret qui restreignait considérablement la puissance du pape, et qui rendait la liberté électorale aux chapitres et aux communautés. Mansi, t. XXIX, col. 61 sqq.

Que voulez vous faire à Mayence?
Que ferez vous à Francquefort?
Y voulez vous vostre science
Monstrer, ou faire vostre effort?
Me cuidiez vous donner confort
Par teles journées? Ha, princes!
Ha! seigneurs temporels! Au fort
Mes clous sont durs contre vos pinces[1].

Mais, remarque Sainte-Eglise, j'ai tort de me débattre tant. Malgré la malveillance de certains princes, mon *conseil* n'en aura pas moins jusqu'à la fin honneur et puissance: ce n'est pas d'aujourd'h que je combats pour lui.

Ja dix ans sont passez guerroye [2].

Quoique confiante dans un avenir meilleur, elle se demande cependant avec angoisse ce qui adviendrait si le concile « n'avoit sa maitrise et son droit ». Qui donc, s'il n'est pas respecté et regardé comme supérieur au pape, corrigera le Saint-Père?

Dittes moy, qui corrigera
Le pape, quand par aventure
Heresie il commettera,
Ou aulcune aultre forfaitture?

Dame sainte Eglise alors, après de sérieuses exhortations et un appel à la paix, « s'en part, d'une clarté avironnée. »

[1] Fol. 62 vo.

[2] Fol. 62 vo. Cela nous ramène toujours à l'année 1441, le concile ayant été ouvert en 1431.

Le cinquième et dernier livre du Champion des Dames, comme le long discours de Sainte Eglise, nous montre en Martin Le Franc un « *basilyen* » convaincu, soumis à toutes les décisions du concile.

Au temps de Martin Le Franc, la doctrine de l'Immaculée Conception était fortement discutée. Combattue au XIIIe siècle par Thomas d'Aquin, défendue par Duns Scott, elle était devenue la cause de discussions sans fin et de querelles entre les deux ordres rivaux de moines mendiants, les dominicains et les franciscains. En 1387, par exemple, eut lieu l'affaire du dominicain Jean de Montson. Ce docteur en théologie avait émis quatorze propositions dont quelques-unes déclaraient hérétique la doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge. L'Université s'en émut, et l'évêque de Paris défendit de soutenir ces propositions. Jean de Montson en appela au pape Clément VII qui ordonna une enquête. A cet effet, l'Université députa quelques théologiens à Avignon, parmi lesquels se trouvait Gerson. Montson, excommunié, s'enfuit en Aragon.

Gerson prêcha à plus d'une reprise en faveur de la doctrine de l'Immaculée Conception. On peut lire dans le manuscrit français 1029 de la Bibliothèque nationale, un sermon[1], daté de 1401, le « jour de la Conception Notre-Dame », sur ce texte du Cantique des Cantiques : « Tu es toute belle, mon

[1] Ms. 1029, fol. XXIV vo — fol. XXXV ro.

amie, et il n'y a point de tache en toi[1]. » C'est un plaidoyer allégorique dans lequel Nature, et Grâce qui a finalement gain de cause, plaident chacune pour et contre l'Immaculisme de la Vierge[2].

Dans sa trente-sixième session, tenue le 17 septembre 1439, le concile de Bâle émit un décret érigeant en dogme la doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge[3], et, deux ans après, Martin Le Franc, comme pour illustrer cette décision, consacra tout le cinquième livre de son Champion à chanter les louanges de la mère de Jésus-Christ[4] et

[1] Chap. IV, 7.

[2] Voy. l'abbé Bourret, *Essai hist. et crit. sur les sermons français de Gerson.* Paris, 1858, in-8o, p. 100. — Quelques années plus tard, le 8 septembre 1416, le jour de la Nativité de la Vierge, Gerson prêcha à Constance en faveur de l'Immaculée Conception. Cf. Héfélé, *Conciles*, t. XI, p. 9.

[3] Le concile avait cessé d'être œcuménique lorsqu'il rendit sa décision.

[4] Dans le *Mois de Marie de Notre-Dame de Lausanne* de M. l'abbé A. Blanchet, on trouve, p. 48, une *Orayson à Nostre Dame* de Martin Le Franc, ballade dont voici la première strophe :

O escarboucle reluisant
Nuyt et jour sanz obscurité,
Esmeraude tres cler luysant
Et saphis de securité,
Diamant de mundicité,
Ruby rayant cler comme flamme ;
Je te requierz en charité :
Ames pitié de ma povre asme.

Indulgence de 100 jours pour les fidèles qui, dans le diocèse de Lausanne, récitent trois fois de suite cette oraison jaculatoire (Bref de Pie IX du 9 janvier 1877).

à en prouver l'immaculisme. Il trouve bien qu'il serait préférable d'écrire cette discussion théologique en prose plutôt qu'en vers,

> Si est la matiere pesant,
> Plus requerant prose que rime [1],

et même que le latin serait plus de mise que le français,

> Aussy en deust on mieulx parler
> En latin qu'en commun langage,
> Car il n'est point de tel parler
> A monstrer chose haulte et sage.

Il continue néanmoins son « versiffyement », et engage entre Faulx-Semblant et Franc-Vouloir, un long et savant débat, dans lequel sont cités, loués ou réfutés saint Augustin, saint Léon, pape, saint Jérôme, saint Paul, saint Anselme, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Pierre Lombart, saint Bernard, saint Aldefonse, evesque de Toullette, Scot, Pierre de Candie, le IIIe concile d'Ephèse, le Droit Canon, Mairones, Richard de Saint-Victor, Alexandre de Hales, l'Université de Paris, etc., enfin Jean de Ségovie, théologien espagnol qui joua un rôle important au concile de Bâle [2], et Thomas de Courcelles. Pour terminer, Martin Le

[1] Fol, 128 vo.

[2] Félix V l'avait nommé cardinal de Saint-Calixte. Lorsque Félix abdiqua, Jean de Ségovie, renonçant à la pourpre, se retira dans un couvent, où il s'occupa de la traduction du Coran.

Franc fait allusion au décret lui-même du concile de Bâle.

Pour cellui temps dont j'ay parlé
Oncq homme tant n'estudia
Qu'ung qui est ores appellé
Maistre Jan de Segobia,
Tressolennel docteur, qui a
Par. X. mille raisons prouvé
Que nostre Vierge Maria
Ne fut conchue au mortel vé.

Et ja ne fault que tu me celles,
Car j'en suis pieca souvenant,
Mon maistre Thomas de Courcelles,
Entre les clercs de maintenant
Qui monstre[nt] estre convenant
Que la concepcion Marie,
Le monde en grace maintenant,
Soit de toy loee et chierye.

N'a pas le saint Conseil de Basle
Ce conclu solennelement
Par decret ? Se tu peus, abas le:
Mais tu ne peus aulcunement.
Et se ne m'en crois plainement,
Le temps est encores bien neuf;
Ce fut fait veritablement
L'an mil CCCC trente et neuf [1].

[1] Le décret de la 36e session du concile de Bâle a inspiré d'autres poètes que Martin Le Franc. Le *Libre de les dones* de Jaume Roig se termine aussi par un panégyrique de la Vierge Immaculée. Voy. *le Rapport sur une Mission philologique à Valence*, par A. Morel-Fatio, Paris, 1885, p. 36.

Les satires de Martin Le Franc contre Rome, le pape, les cardinaux, les évêques, les prêtres, son zèle pour la cause du concile de Bâle, ne l'empêchèrent pas, lorsque Félix eut abdiqué, de rester pronotaire apostolique et secrétaire du pape. Nicolas V par sa bulle *Ut pacis* [1] datée du 18 juin 1449 avait confirmé toutes les promotions provenant de Félix V et des Pères de Bâle. Mais il y a tout lieu de croire que les charges de Martin Le Franc restèrent purement honorifiques.

[1] Mansi, t. XXIX, col. 228.

CHAPITRE VI

Conclusion.

Au terme de cette étude trop courte et trop rapide pour un ouvrage de la longueur et de l'importance du Champion des Dames, il s'agirait de porter un jugement sur Martin Le Franc et son œuvre, sur l'homme, le poète et le prosateur. J'y renonce en partie, parce que seule une édition complète du Champion des Dames, avec un abondant commentaire, mettant en relief toutes ses parties intéressantes, faisant sortir de l'ombre les détails curieux dont il est plein, établissant un texte correct, permettrait de juger ce long poème, complexe comme le siècle dont il est l'image. Je me bornerai à faire quelques remarques et à tirer la conclusion qui ressort naturellement des passages du Champion et de l'Estrif que j'ai relevés.

Tout d'abord, on ne peut s'empêcher de trouver Martin Le Franc sympathique. Patriote éclairé et sincère, c'est un homme généreux qui souffre

à la vue des misères du peuple. Sa compassion pour les petits, victimes des querelles de princes, lui fait dire de dures vérités aux grands de ce monde. Il ne ménage personne : en face et bien haut, il dit ce qu'il a sur le cœur. Tant pis si sa liberté de langage fait des mécontents, ou compromet le succès de son poème.

« Pour plaire a chacun n'es tu fait [1], » dit il à son livre qui se plaint d'avoir été mal reçu à la cour de Bourgogne.

C'est son cœur généreux qui lui a fait prendre en main la défense des femmes, et il ne faut pas prendre au sérieux ce qu'en dit l'Adversaire. Martin Le Franc, dans un passage du Champion, avait avoué son admiration pour une certaine dame Mouche, dont il avait fait la connaissance « en Bresse es confins de Savoie », et qui, mieux que personne, connaissait et pratiquait les « commandemens Amours ».

En despit de toy Malebouche
Je la nommeray plainement.
Elle est dame d'onneur; la Mouche
L'appelloit on communement,
Mouche de miel certainement,
Mouche sans fiel et sans pointure,
Dont on ne peut dire aultrement
Que de tres doulce creature [2].

[1] Complainte, *Romania*, XVI, p. 431.

[2] Fol. 86 vo, cf. fol. 116 ro

S'emparant de cet aveu, le lieutenant de Malebouche accuse Franc-Vouloir de ne louer le sexe féminin qu'à cause et pour l'amour de damè Mouche. Il y aurait lieu dans ce cas de s'étonner du peu de place qu'occupe cette personne dans le poème : Martin Le Franc en parle incidemment au fol. 86 v° et ne s'en occupe plus.

En écrivant son Champion, il avait un but plus élevé et plus désintéressé. Défenseur de tous les humbles et de tous les déshérités, il plaide la cause des femmes, parce que, faibles et sans appui, il les voit attaquées de tous côtés par les poètes, les moralistes, les théologiens. Il était bien difficile à son époque d'ouvrir un livre, quel qu'en fût l'auteur, sans y trouver des grossièretés ou des calomnies à l'adresse du sexe féminin. Pétrarque lui-même, qui doit à une femme la plus grande partie de sa renommée, avait donné l'exemple. Dans plusieurs dialogues de son traité si répandu au XV^e^ siècle, le De Remediis utriusque fortunæ, il s'était fait l'apologiste du célibat, prenant pour devise ces mots : Casto fœlicior, fœlicissimus cœlibatu [1]. Nous avons vu ce que

[1] Edit. de Bâle p. 59. Voy. Lib. I, les dialogues LXV. De conjugii claritate ; dial. LXVI, De uxore formosa ; dial. LXVII, De uxore fœcunda et facunda ; dial. LXVIII, De opima dote ; dial. LXIX, De gratis amoribus. Lib. II, dial. XVIII, De uxoris amissione ; etc. Sur Pétrarque ennemi des femmes, voy. un article d'Henry Cochin dans *Les Lettres et les Arts*, revue illustrée. Paris. Boussod, Valadon et Cie. Année 1886, tome 3me, p. 37 sqq.

pensait Christine de Pisan de ces attaques unanimes dirigées contre son sexe [1]. L'auteur du Mors pour les mal embouchés fait la remarque suivante :

> Neantmains, c'est bien pour enragier,
> Qu'a paine est il huy homme en vie,
> Qui ne brule tout en envie
> De contre les dames escripre [2].

Martin Le Franc, ennemi de toute injustice, prend la défense des femmes. Deux clercs, Jean de Meun et Matheolus le Bigame, les avaient vilipendées et calomniées, il voudrait, clerc lui aussi, les relever et les protéger, les émanciper si possible. Il souffre de les voir assujetties à l'homme, et il trouve que

> Bon temps a masle envers femelle [3].

Les hommes commandent, les femmes obéissent. Elles n'osent parler et agir que selon le bon plaisir de leurs maris qui, à dessein, les tiennent dans une sujétion complète.

> A paine osent elles mot dire
> Les bonnes simples femmelettes,

[1] Dans le prologue de sa Cité des Dames.
[2] Vers 645-648.
[3] Fol. 37 vo.

Et leur engin ne laissez duire
Fors a tres menues chosettes,
Adfin que comme bestelettes
Dessoubs vostre main les tenez [1].

Cependant, dit Martin Le Franc, Dieu n'a pas créé la femme pour être l'esclave du mari : il l'a formée de la côte de l'homme, ce qui veut dire que

bras à bras conjointement,
Elle avecques lui viveroit.

Si elle est serve, et n'a droit qu'à

Porter la clef de la despense
Faire à l'ostel le pot bouillir [2],

tandis que le mari va, vient, la surveille et agit à son gré, c'est injuste et Martin Le Franc proteste. Il voudrait que la femme eût la première main dans tous les ménages qui n'en iraient que mieux.

Et sachez que qui entreprent
De soy laisser tout gouverner
A sa femme, bien lui en prent,
Et ne poeut malement finer [3].

Il va plus loin; il réclame pour elle une part dans le gouvernement. Certes, dit-il, si on avait laissé les femmes diriger la France,

[1] Fol. 38 vo.
[2] Fol. 38 vo.
[3] Fol. 45 ro.

L'estat ne fust ainsi froissié,
Et tant ne fust le lis blessié,
Ne ses branches ainsy rompues [1].

Ce ne sont pas là les seules paroles hardies que renferme le Champion des Dames. Si notre poète en effet combat Jean de Meun, ennemi des femmes, il a les mêmes idées que lui sur la propriété, par exemple. Pour Martin Le Franc tous les hommes sont égaux :

Ung seul Adam fut, qui sema
L'umaine generation;
De cellui Dieu qui tout fourma
Semblable avons creation [2].

Donc, les rois et les seigneurs n'ont pas de quoi s'enorgueillir

On vouldra
Force dire : Ils sont les greigneurs.
Saincte Marie! que d'onneurs!
Et dont vient leur preeminence?

[1] Fol. 38 vo. C'est ce qu'il répète plus loin à propos de Jeanne Darc, fol. 102 ro.

J'amasse mieux par ma creance
Que femmes eussent gouverné.
Je scay qu'en telle doleance
Anglois n'eussent France mené.
Car leur courage en doulceur né
Eust eu pitié du povre peuple,
Qui à misère abandonné
Se meurt, ou aultre part repeuple.

[2] Fol. 92 vo.

Quant à la propriété, Martin Le Franc regrette le temps où tous les biens étaient en commun.

Devant le temps au roi Cloitaire
N'eusmes nous la terre commune ?

J.-J. Rousseau a écrit quelque part que le premier homme qui s'est emparé d'un coin de terre, l'a enclos et a dit : « Ceci est à moi, » a commis un crime de lèse-humanité. Martin Le Franc pensait de même.

Quicunques ait
Descouvert les biens temporaulx,
Certainement il a mal fait
A tous les hommes corporaulx,
Car par eulx viennent tous les maulx
Qui o monde sont et seront
Et les courages des mortaulx
De les amer ne cesseront [1].

On trouve tout dans le Champion, même le fameux « combat pour la vie. » A peine sommes-nous nés, dit Martin Le Franc, que nous devons lutter : ceux qui sont lâches et se tiennent en arrière n'ont rien ; ne réussissent que ceux qui combattent au premier rang, à la frontière.

Nostre voie n'est qu'un droit ost
Et une bataille tres fiere.
Incontinent nous nez tantost
Apartient il que chacun fiere.

[1] Fol. 93 vo.

Qui se vouldra mussier derriere
Poy aura de los et de pris.
Bon combatant a la frontiere
Se tient, et ne craint estre pris [1].

Les idées de Martin Le Franc sur les sorciers sont celles d'un homme intelligent, et on est étonné de les trouver à cette époque où régnait une véritable épidémie de vauderie, où Eugène IV, dans une bulle donnée à Florence le 10 avril 1439 [2] accusait Amédée VIII, « ce tres desloyal Sathan Asmodeus jadis duc de Savoie, » de s'être vendu au diable, de vivre au milieu de sorciers et de sorcières nombreux dans son pays et de machiner en leur compagnie des projets impies contre l'Eglise. Le curieux passage du Champion des Dames sur la sorcellerie a été reproduit en grande partie dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes [3]. A l'Adversaire qui lui raconte une histoire de « faicturière, » le Champion répond avec bon sens.

Ja ne croiray tant que je vive
Que femme corporellement
Voit par l'air comme melle ou grive [4].

[1] Fol. 95 vo.

[2] *Monstrelet,* éd. Douët-D'Arcq (Soc. de l'hist. de France) t. V, chap. 238.

[3] Félix Bourquelot, *les Vaudois du XV*e *siècle,* dans la Bib. de l'Ecole des Chartes, IIe série, t. III, 1846; pp. 84-88.

[4] Fol. 106 vo.

Et il explique très bien comment les pauvres femmes arrivent à se persuader qu'elles prennent part au sabbat, montées sur un bâton, balai ou « ramon, » sur un chat ou sur un chien : esprits faibles, elles croient faire en réalité ce que le diable leur fait voir en songe seulement. Ces soi-disant sorcières n'ont besoin que d'être éclairées et dirigées. Mais, dit Martin Le Franc, les prêtres n'ont nul souci de leurs ouailles. Les prêtres, voilà les coupables.

Pour ce on voit en maintes parroches
Brebis navrées et perdues,
Car leurs mastins n'ont dent ne broche
Dont des loups soient deffendues [1].

Comment voulez-vous qu'une pauvre et ignorante femme sache se conduire.

Las ! que scet la femme simplette
Demourant au pié du rochier ?
Elle est comme une bestelette.
Force elle n'oït la foy preschier.
N'a curé n'a frere Gaultier
Qui a courage la rapelle.
Force oncques ne vit le clochier
Du monstier ou de la chapelle [2].

Les paroles sensées de Martin Le Franc n'empêchèrent pas quelques années plus tard ce qu'on

[1] Fol. 109 ro.
[2] Fol. 109 ro.

appelle dans l'histoire la Grande Vauderie d'Arras ; elles prennent un intérêt tout spécial si l'on songe que des sorciers furent encore brûlés en plein XVIII[e] siècle [1]. On trouve également dans

[1] Le débat sur les « faicturières » remplit les ff. 105 ro à 109 vo du ms. 12476. On voit en marge deux miniatures représentant des sorcières qui chevauchent l'une sur un bâton, l'autre sur un balai, et qui se rendent au sabbat. L'Adversaire qui croit à l'existence des sorciers, sorcières, loups-garous, fées, lutins, cite à l'appui de son opinion Apulée, Solin, Hélinand, Albert le Grand et le Secreta Secretorum :

Tu es bien maistre Aliborum
Se tu ne crois qu'il se puist faire.
Le Secreta secretorum
D'Albert ne dit pas le contraire.
N'ouys tu oncques mais retraire
Qu'il fist une teste d'arain,
Laquelle sceut parler et braire,
Comme s'elle eust l'esprit humain. Fol. 107 ro.

Il mentionne le « trou Sebile » en Sicile.

Et tu, qui sembles tant habille
N'as tu, n'a voisin, n'a voisine,
Ouy parler du trou Sebile,
Et aussy de la Melusine,
Et de mainte aultre sauvagine,
Loups varous, fees et luitons,
Pires que la gent sarrasine ?
Ce n'est pas songe, n'en doubtons. Fol. 107 ro.

Le Champion réplique en citant saint Augustin, saint Ambroise, saint Jérôme, la Légende dorée, Jean de Meun. A propos d'Albert et de la tête d'airain, il dit :

Tu parles du grand Allebert.
Je ne croy que sy grand docteur
Fust sy fol ou sy coquebert
Qu'il voulsist estre invocateur. Fol. 107 vo.

Enfin changeant la méthode de son argumentation, il montre à l'Adversaire que s'il y a de prétendues femmes sorcières, il y a

le Champion un passage remarquable sur les astrologues. « Comme a Dieu seulement compete la certaine science des choses advenir. [1] »

Patriote éclairé, défenseur généreux des femmes, qu'il voudrait émanciper, contre les envieux et les médisants, du peuple et des paysans contre l'arrogance et l'égoïsme des grands, homme intelligent qui refuse de croire à la science des astrologues, qui dans ce siècle de vauderie montre que les prétendus sorciers ne sont que de pauvres ignorants demandant à être guidés et éclairés, tel nous apparaît Martin Le Franc. Peut-être pourrait-on lui reprocher un peu de partialité à l'égard d'Eugène IV qu'il compare aux plus mauvais papes qui se soient jamais assis sur le trône pontifical, exagération qu'explique et excuse l'enthousiasme de Martin Le Franc pour le concile de Bâle et la cause des réformes.

Voyons maintenant Martin Le Franc écrivain. J'ai fait à dessein de nombreuses citations du

encore plus d'hommes sorciers, et il le renvoie à l' « escole de Toulette en Espaigne » et à Salamanque où l'on apprend la science d'évoquer les diables. Puis en terminant il rappelle le Maréchal de Rais, brûlé à Nantes en 1440 :

XIIII ans et plus longuement
Ung nommé Mareschal de Rais
A forgié ung enchantement
Le plus horrible de jamais, etc. Fol. 109 vo.

Voy. l'abbé Eug. Bossard, *Gilles de Rais*. Paris, Champion, 1886, in-8o.

[1] Fol. 116 vo.

Champion des dames et de l'Estrif de Fortune et de vertu; elles permettront de juger du talent de notre poète sans recourir, ce qui est assez difficile [1], aux poèmes eux-mêmes.

Il n'y a pas lieu chez Martin Le Franc de faire des distinctions entre le poète et le prosateur, ce qui est généralement nécessaire pour les écrivains du XV^e^ siècle. Tandis, par exemple, que la poésie d'Alain Chartier est monotone et banale, sa prose lui a mérité le titre de Père de l'éloquence française. On trouve dans l'Estrif et le Champion les mêmes qualités et les mêmes défauts.

Les défauts sont ceux de l'époque. Les poèmes de Martin Le Franc n'ont rien de réel, de concret; leurs personnages sont des ombres que rien n'anime, des abstractions qui débattent, discutent, s'injurient même, mais ne vivent pas ; allégories traînantes, songes et visions d'un auteur endormi auquel s'applique le vers de Pétrarque

Somniat iste tamen dum somnia visa renarrat [2].

« Martin Le Franc a connu Dante ; il en parle avec admiration, et il a certainement songé à lui en même temps qu'à Jean de Meun et à Chartier ; mais combien il a peu su s'inspirer de son esprit ! Les visions

[1] A ma connaissance, il n'existe en Suisse aucun exemplaire manuscrit ou imprimé du Champion des Dames.

[2] Edit. de Bâle, liv. III, p. 114, epist. 30.

qu'il nous raconte se passent toutes dans sa cervelle et ont été évoquées par lui dans son « estude ; » aucune ne lui est vraiment apparue et ne l'a fait tressaillir d'extase ou d'effroi ; aucune ne nous apparaît non plus à travers le compte-rendu facile, minutieux, et souvent bizarre qu'il nous en donne [1] » Les personnages historiques que Martin Le Franc mêle une fois ou deux à ses visions font bien ressortir le peu de vie de ces allégories. Vous représentez-vous, par exemple, le Champion des Dames, Franc-Vouloir, monté sur le cheval de Philippe le Bon, instruit et armé par les dames Raison, Prudence, Attrempance et Force, s'en allant combattre Despit-le-Crueulx à l'aide du bâtard de Saint-Pol et des seigneurs de Crouy, de Crève-Cœur, de Ternant, de Charny ? Voyez-vous Adam de Cambrai, conseiller de Charles VII, s'avançant à la tête de nombreux personnages, entrant dans une chapelle dont dame Charité est l'abbesse, et présentant au dieu d'Amour les deux cœurs de Charles VII et de Philippe le Bon ?

Ce défaut n'est pas propre à Martin Le Franc : il se retrouve dans tous les poèmes issus du Roman de la Rose ; et au XV^e^ siècle les abstractions d'Alain Chartier, de Christine de Pisan, de Charles d'Orléans n'ont pas plus de vie que celles qu'a songées Martin Le Franc. Ce qui fait précisément la supériorité de Villon sur tous les

[1] *Romania*, XVI, p. 388.

poètes que je viens de nommer, c'est que, rompant avec la tradition surannée du Roman de la Rose, il ne songe ni ne rêve plus, ses personnages ne sont plus des ombres sans forme et sans couleur qui parlent et agissent on ne sait comment ni pourquoi, mais il voit ce qu'il veut peindre et il nous le fait voir. M. de Montaiglon remarque quelque part [1] que le Roman de la Rose a fait perdre à la littérature française près de deux siècles et peut-être vingt poètes. Martin Le Franc est un de ces poètes-là. Il n'avait pas la tournure d'esprit faite pour rêver longtemps; il avait trop de bon sens pour se complaire à faire parler et agir des ombres. Il adopta, parce que c'était la mode, le genre mis en honneur par le Roman de la Rose : il eut un songe et remplit son poème d'abstractions. Mais à chaque instant, à chaque page, dirai-je, il laisse de côté dame Raison, dame Leaulté, dame Prudence, dame Charité et tout leur cortège ; à chaque instant, il oublie qu'il songe et parle comme un homme qui a les yeux ouverts et qui sait regarder. Souvent même dans ses personnages allégoriques se retrouvent pittoresquement dépeints ceux de la vie réelle. Voyez comme il décrit l'hypocrite dans la personne du lieutenant de Malebouche, Faulx-Semblant, qui se tient « les yeulx abessiez et mains jointes. » Franc-vouloir s'adresse à lui ironiquement :

[1] *Les Poètes français*, t. I, p. 369.

Qui t'a en ce champ amené,
Faulx semblant, par ton sacrement ?
T'a l'en commis ou ordonné
Que tu faches le preschement ?
Certes je ne scay pas comment
Prescheras ; car en verité
Tu as jeuné trop longuement.
Ton corps est tout debilité.

Quicunques te voit ou viaire
Il te juge mains vif que mort.
Ce font les jeunes et la haire
Dont la char mastines trop fort.
Preng ung petit d'humain deport,
Car avec ce que tu mendyes,
Et que tu as bien mesgre aport,
Chacun scet que trop estudyes.

Mais le bon Jhesus te soustient
Pour preschier sa foy catholique.
Homme en vye ainsy ne se tient
Sans avoir grace magnifique,
Comme le bon saint Dominique,
Ou saint Franchois atout sa corde.
Cilz a cui Dieu se communique
A tout faire et souffrir s'accorde.

Certainement aussy es tu
En cestuy monde necessaire
Pour preschier du bien de vertu
Et de l'estat de son contraire.
Pour ce a bon droit te fist on faire.
A part, oratoire et convent,
Afin que pour l'umain affaire
A Dieu parlasses plus souvent.

Faulx-Semblant écoute attentivement Franc-Vouloir, et prend l'ironie de ce dernier pour bonne monnaie. Après avoir dit quelques mots à l'oreille de Malebouche il s'en vient mettre « en chaiere. »

A long pas et le col enclin,
En plus grimaceuse maniere
Que cordelier ou jacopin,
Il semble estre escoux d'ung patin,
Tant est il mesgre et abatu ;
Mais il entend bien son latin
Soubs sa chappe a grande vertu.

Il commença de ses deux dois
Torchier sa bouche doulcement,
Puis souspirer deux cops ou trois
Levant la teste tendrement.
Fus tu jamais a preschement
Ou de bagart ou d'ypocrite ?
Leur maniere est entierement
En maistre Faulx-Semblant escripte [1].

Un défaut d'un autre genre, mais qu'il faut mettre aussi sur le compte de l'époque, c'est la trivialité : comme Jean de Meun, Martin Le Franc est parfois grossier et obscène. C'était admis au moyen-âge. Seuls, une femme, Christine de Pisan, et un théologien, Gerson, avaient fait un crime à Jean de Meun de la grossièreté de son style. Chose curieuse, Martin Le Franc après eux, reprend les mêmes

[1] Fol. 124 ro.

accusations contre Jean de Meun, oubliant que lui aussi donnait prise aux mêmes critiques, et qu'en faisant le procès du Roman de la Rose il faisait du même coup celui du Champion des Dames. « Contre maistre Jehan de Meun que les amoureux ensieuvent et incidentement de son vilain langage [1]. » Invoquant l'autorité de Térence et de Cicéron, Martin Le Franc trouve que si Clopinel voulait parler de choses déshonnêtes, il en devait parler aultrement qu'il ne l'a fait.

Ung houlier rempli de cervoise
Diroit il plus ribauldement ?

Puis Martin Le Franc reprenant les questions que débattent dans le Roman de la Rose l'Amant et dame Raison, combat les arguments de cette dernière et condamne le langage sans frein de Jean de Meun.

Las ! de quoy serviroit vergongne,
La grande amye d'onnesté,
S'en parlant de toute besongne
La langue avoit sa liberté [2].

Jean de Meun cherchait à prouver qu'il n'y a pas de vilains mots [3]. Martin Le Franc répond par

[1] Fol. 75 ro.

[2] Fol. 75 vo.

[3] Edit. Michel, t. I, pp. 231-238. On connaît les arguments étranges de Jean de Meun à l'appui de sa thèse ; s'il est difficile de les citer, il n'est guère plus possible de mentionner la réfutation de Martin Le Franc.

une petite dissertation dont ce vers peut servir de résumé :

Le mot o lui sa chose porte [1].

Quoiqu'en dise notre poète, on trouve parfois en lisant le Champion une liberté de langage qui étonne dans la bouche d'un sérieux personnage comme Martin Le Franc, protonotaire apostolique et secrétaire du pape. Cette licence de paroles se retrouve dans tout le moyen-âge, au XV^e^ siècle surtout, même chez les gens d'Eglise, et chez des hommes remplissant de hautes et graves fonctions. Il suffit de nommer Coquillart, Antoine de La Salle, Guillaume Alexis, etc.

A côté de ces défauts d'ordres divers qui appartiennent à l'époque tout entière, on en pourrait énumérer d'autres propres à Martin Le Franc. On pourrait dire, avec raison, qu'il est prolixe souvent et lourd parfois ; mais il faudrait ajouter qu'on trouve chez lui des défauts et des qualités qui semblent s'exclure. Trivial et grossier, Martin Le Franc est plus souvent délicat et élégant. Il se calme soudain, s'adoucit et devient gracieux quand, oubliant ses discussions, il fait l'éloge de l'amour et des femmes. Sur ce terrain-là, il est inépuisable ; et on ne peut vraiment qu'admirer la richesse de son

[1] Fol. 76 ro. Cf. *Lettre de Christine à Jean de Montreuil :* « Je vous confesse que le nom ne fait la deshonnesteté de la chose, mais la chose fait le nom deshonneste. »

imagination qui ne le laisse jamais embarrassé pour trouver une comparaison, une épithète nouvelle et gracieuse, une définition originale et juste. Lisez son éloge de *l'amour pastourelle* [1] où il cherche à prouver que

Amours ne doibt faire son ny
En gales, n'en pompes mondaines [2].

Comme Jean de Meun [3], il rappelle Paris et Oenone.

Quant Paris o sa bergerette
La belle Oenone dormoit,
Et l'accoloit sur la flourette,
N'avoit il quanques il amoit [4] ?

et comme Jean de Meun, mais plus gracieusement et plus longuement, il montre que l'amour véritable se trouve plus fréquemment chez les bergères, au milieu des champs et des « bois plains de flourettes » que dans les châteaux ; il conseille aux amants de préférer une « bergerette » à n'importe quelle grande dame.

Aussy bien sont les amourettes
Doulces, leales, avenans,
Soubx bureaux comme soubx brunettes [5],
Voire et plus longuement tenans.

[1] Fol. 80 ro.

[2] Fol. 80 ro.

[3] Edit. Michel, t. II, p. 82.

[4] Fol. 80 vo.

[5] *Jean de Meun*, éd. Michel, t. I, p. 143 :

Car ausinc bien sunt amoretes
Sous buriaus comme sous brunetes.

Dangier, fortune, mesdisans,
Laissent bergieres et pastours,
Et vont tourmenter les amans
Qui sont es chasteaux et es tours.

Prolixe et diffus, Martin Le Franc abonde en passages vifs et pittoresques, serrés et concis. Il sait trouver le mot juste et l'aménager de façon à lui faire produire tout son effet. Il est bien, comme dit van Hasselt, « du nombre de ces peintres habiles qui détachent et mettent en relief un objet par un seul coup de pinceau. Ici il nous dépeint Hercule *dévêtant* les lions ; là, c'est la grande stature des Titans *épaulus*. Plus loin, c'est la vérité cachée comme la racine d'une plante dans le sol, et qui poussera tôt ou tard quand son soleil vient à luire [1].» J'ai fait allusion [2] déjà au goût prononcé de Martin Le Franc pour les comparaisons: il en fait un grand emploi, on pourrait presque dire un abus. Il ne se contente pas, en effet, d'une comparaison pour illustrer une idée, mais il en juxtapose souvent deux et même trois tout à fait différentes. Plus tard, les poètes de la Pleïade employeront ce procédé de juxtaposition et ne nous ferons grâce d'aucune comparaison. Les phrases de Martin Le Franc ne sont souvent qu'une accumulation d'images et on pourrait faire pour lui ce que M. Georges Duval a fait pourVictor Hugo un Dictionnaire des métaphores

[1] *Ouv. cit.* p. 118.

[2] Au chapitre de l'Estrif.

et des comparaisons [1]. Voici un exemple dans lequel Martin Le Franc compare dans une seule et même phrase la prospérité à un gouffre de sirènes « melodieusement chantant », à un abîme recouvert de belles fleurs, à un enfer « monstrant porte de paradis. » Je cite tout le passage :

« Et se je vouloie compter quants et quelz ont esté deffais de vostre doulz beuvrage, dame Fortune, las ! quel seroit le nombre. Comme l'oiseleur dechoit les oyseaulz, les hommes decepvez. Puis qu'ilz ont de vostre miel gousté vous leur trenchez ou esplumez les æles, vous les encagez, vous les vendez, vous les tuez ; fort de cent ung n'en eschappe. Bien a dit le saige David parlant a Dieu que de ceulx qui sont à sa dextre, c'est a entendre vivans en prospérité, à souhait et à l'aise, dix mil chieent et trebuschent. Prospérité est ung gouffre de seraines melodieusement chantans, une trappe de abisme de belles fleurs couverte, ung enfer monstrant porte de paradis. C'est celle bonne dame dont escript le sage Salomon en ses paraboles, laquelle espie le povre jouvencel en l'anglet de la rue et le baise et attrait de tres doulces paroles, promettant leal amour, seur soulas et souverain plaisir. Le meschant fol, comme ung bœuf mené au maisel, la croit et sieut, ignorant qu'il va perdre son âme [2]. Semblablement decepvez vous par

[1] Paris, Alphonse Piaget, 1888.

[2] Proverbes. VII, 6-23.

vostre beau visage, par vos tendres langaiges, par voz doulces promesses, les simples trop creables cuers des hommes [1]. »

Autre exemple. « L'âme plongée au corps est comme sac de plume au fons de la riviere, ou ung oyseau es aeles engluyé [2].» Parlant des hommes aux désirs insatiables, qui plus ils ont, plus veulent avoir, qui jamais contents veulent monter toujours plus haut, il dit énergiquement : « Je ne voy si malostru sur terre qui de maistrier ne s'efforce et monter au plus hault. Les hommes sont en terre comme fourmis dedens leur motte. Cil n'y a qui au coupel ne tende [3]. »

Terminons cette énumération, qu'il serait possible d'allonger bien davantage, par un exemple ou deux pris au hasard dans le Champion. Décrivant l'attitude de Malebouche et de ses acolytes après une victoire remportée sur eux par Franc-Vouloir, Martin Le Franc nous le montre pleurant de « dœul et de rage », et quoique « confus et rompus » s'efforçant, comme les tronçons d'une couleuvre, de rassembler une dernière fois leurs forces pour recommencer le combat.

[1] *Estrif*, fol. 240 ro.

[2] Fol. 191 vo.

[3] Fol. 15 vo. Cf. *Champion*, fol. 102 ro.

> Comme les fourmis faictes vous ;
> Les fourmis ont une maniere
> Qu'ilz veulent estre ensemble tous
> Au dessus de leur fourmiere, etc.

Confus et rompus demouroient
Leur grand oultrage congnoissans,
De dœul et de rage plouroient
Angoisseusement transissans,
Et semblablement languissans,
Comme veez que la couleuvre
Froissee et roupte des passans
Vigueur de tout povoir recœuvre.

Tant qu'elle pœut lieve la creste,
Et ses bougons noe et ralye ;
Lors son derrain venin apreste.
Qui ne s'en garde il fait folye [1] ! etc.

En parlant de l'Amour, Martin Le Franc a épuisé toutes les métaphores et toutes les comparaisons.

Amours en secret se nourrist,
Comme le feu dessoubs la cendre.
Plus est au vent, plus s'amenrist [2], etc.

Quelque envie que j'aie d'en citer d'autres, je m'arrête et conclus.

Ce qui ressort de ce qui précède, c'est, si je ne me trompe, la richesse d'imagination de Martin Le Franc, son originalité, malheureusement entravée par la tradition allégorique, son talent souple et facile, se pliant aisément à tous les genres, mais plutôt fort et puissant que gracieux et léger, en tout cas un talent réel et jusqu'à présent injustement

[1] Fol. 124 ro.
[2] Fol. 73 vo.

méconnu. Martin Le Franc est un véritable poète et c'est ce qu'a bien vu André van Hasselt, qui certes, mieux que personne, se connaissait en poésie. « Selon nous. Martin Le Franc domine, comme poète, le XV^e^ siècle, ainsi que Chrétien de Troyes dominait le XII^e^. Peu d'écrivains ont eu une inspiration aussi haute, peu d'écrivains ont fait preuve d'autant de puissance et de vigueur dans la pensée. Son style est à lui, comme sa phrase toujours si colorée est à lui. Son procédé est tout moderne ; Martin Franc est venu quatre siècles trop tôt. Sa place était à côté des meilleurs lyriques de nos jours. Quand on a eu, comme nous, le courage de lire ses deux vastes poèmes, on ne regarde pas comme consacré à un dévouement le temps qu'on a donné à cette lecture ; on est étonné du talent immense dépensé en de pareils sujets ; on est ébloui de ce style étincelant ; on est frappé de cet esprit et de la pittoresque originalité de ces expressions [1]. » etc. Nous sommes loin du poète plat et ridicule qu'on a fait jusqu'ici de l'auteur du Champion des Dames.

Admettons encore qu'André van Hasselt ait été pris pour Martin Le Franc, qu'il croyait belge, d'un enthousiasme exagéré ; faisons la part du patriotisme [2]. A coup sûr, on n'accusera pas M. Gaston

[1] *Ouv. cit.* p. 116.

[2] André van Hasselt croyait Martin Le Franc natif d'Arras. Or, dans son Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique, il a entendu par Belgique « non la Belgique morcelée et

Paris de partialité. « Toute une littérature pour ou contre les femmes, dit-il, se produit au XV^e^ siècle, et se continue jusqu'à la Renaissance. Elle est dominée par l'œuvre considérable de Martin Le Franc, poète d'une valeur réelle, doué d'imagination dans la pensée, de couleur dans la description, de force et de grâce dans l'expression. » Et quelques lignes plus loin. « Martin Le Franc occupe certainement, à côté de Charles d'Orléans, un des premiers rangs dans la poésie française entre Alain Chartier et Villon [1]. »

Tout ce que je crains, à la fin de ce petit travail, c'est d'avoir involontairement trahi la cause de Martin Le Franc par l'exposé incomplet et peut-être inhabile de ses œuvres. Je ne me flatte pas d'en avoir donné une idée nette ou seulement favorable. Mais, en terminant, je puis bien dire avec André van Hasselt : « Quand on a eu, comme nous, le courage de lire ses deux vastes poèmes, on ne regarde pas comme consacré à un dévouement le temps qu'on a donné à cette lecture [2]. »

rognée à tous les coins, telle que nos divisions intestines et nos voisins l'ont faite, mais la Belgique forte et grande telle qu'elle se présenta sous Philippe le Bon dans sa splendeur et dans son unité. » Essai, Post-face, p. 327.

[1] *Le Monde poétique*, 1886, p. 253.

[2] Van Hasselt, *Ouv. cit.* p. 116.

CHAPITRE VII

Versification [1].

Martin Le Franc a eu un faible tout particulier pour le huitain en vers octosyllabes, rimant abab bcbc, l'une des nombreuses variétés de la strophe divisible, dite strophe tripartite, de l'ancienne lyrique française. Les 24000 vers du Champion des Dames et plusieurs pièces de l'Estrif sont en huitains pareils. Rare au XIII[e] siècle [2], la combinaison ababbcbc, déjà plus fréquente au XIV[e] où elle devient la forme la plus habituelle de la ballade, est excessivement employée au XV[e]. Outre le Champion des Dames, on peut citer le Chevalier aux dames ; la Résolution d'Amours ; le Débat du Réveille-Matin, d'Alain Chartier, le Bréviaire des Nobles, la Belle Dame sans merci, l'Excusation maistre Alain (contre ceux

[1] André van Hasselt *(Essai sur l'hist. de la poésie fr. en Belgique)* fait de Martin Le Franc un grand inventeur de rhythmes aussi variés qu'originaux, et regrette que les poètes de la Pleïade n'aient pas puisé à pleines mains dans l'Estrif.

[2] Voy. Bartsch, *Altfr. Romanzen u. Pastourellen*, p. 240.

qui dient qu'il a parlé contre les Dames en son livre nommé la Belle Dame sans mercy) ; la Response des dames faictes à maistre Allain ; la Response de la Belle Dame sans merci ; les Erreurs contraires à la Belle Dame en amours ; le Traittié fait par Baudart Hereng correspondant à la Belle Dame sans mercy ; la Dame leale en amours ; la Cruelle femme en amour ; la Conclusion du débat sans relacion ; l'Hôpital d'amours ; l'Hostelerie de joye ; la Deserte du desloyal ; le Congié d'Amours ; la Confession d'Amours ; le Débat du cuer et de l'eul ; l'Ambusche Vaillant ; le Mirouer des Dames ; le Jugement du pauvre triste amant banny ; le Livre de l'amant rendu cordelier à l'observance d'amours, de Martial d'Auvergne ; on retrouve la même strophe dans le Plaidoyer de Coquillart d'entre la Simple et la Rusée, dans les Droits nouveaux, le Monologue du Gendarme cassé, le Blason des Armes et des Dames ; dans le Testament de la Mule Barbeau, les Lamentations Bourrien, les Lettres de Baude envoyées a Mgr de Bourbon, connestable de France ; dans les Fortunes et Adversitez de Jean Regnier, la complainte de François Garin, le Jardin salutaire de Jean Joret ; dans le Lais François Villon et le Grand Testament ; etc., etc. ; dans Clément Marot au XVI^e^ siècle.

Outre les variantes de ababbcbc, par exemple aabaabbcbc (fol. 9 r°, vers de 7 syllabes ; fol. 172 r°, vers de 10 syllabes), Martin le Franc s'est servi dans l'Estrif des strophes suivantes :

Couplets de deux vers octosyllabes, aabbccdd etc, (fol. 4 r°).

Tercets en vers de 12 syllabes, aaabbbccc etc. (fol. 79 v°).

Quatrains enchaînés, aaab bbbc cccd etc., les trois premiers vers de 10 syllabes, le quatrième de 4 (fol. 99 r°).

Quatrains en vers de 7 syllabes rimant aabb ccdd eeff etc. (fol. 155 v°).

Quatrains en vers de 12 syllabes, aaaa bbbb aaaa etc, (fol. 255 v°).

Septains monorimes, en vers de 7 syllabes (fol. 115 v°).

Huitains rimant aababab, en vers de 10 syllabes, sauf les 3e et 7e vers qui en ont 4. (Fol 128 r°.)

Dizains monorimes en vers de 10 syllabes (fol. 139 v°).

Strophes de 15 vers, abaabbbabbbbbab, en vers de 7 syllabes, sauf les 4e, 8e, 9e et 12e vers qui en ont 3. (Fol. 67 r°.)

Strophes de 16 vers de 7 syllabes, aaabaaabbbba aaab. (Fol. 45 r°.)

Strophes de 18 vers décasyllabes aabaabbbabba aabbba. (Fol. 57 v°.)

Voici, pour terminer cette énumération, une petite pièce en vers de 2, de 3 et de 7 syllabes.

Avise toy en chemin ;
Car pechié
Embuschié,
Embronchié,

Et par grant barat muchié
En habit de pèlerin,
Se faint de vertu voisin,
Affin,
Cousin,
Afin
Que de son mauvais venin
Soyes tantost allechié ;
Lequel quant auras touchié,
Bechié,
Lechié,
Suchié,
Prins seras et empeschié,
De chayennes atachié,
Villainement desmarchié,
Du sentier d'amour divin [1].

La rime chez Martin Le Franc, comme généralement chez tous les poètes du XV^e^ siècle, est riche. Mais on ne trouve pas encore chez lui les rimes *équivoquées* des *rhétoriqueurs* de la fin du siècle, sauf peut-être un ou deux exemples épars dans les 24000 vers du Champion.

Fol. 23 r°. *Champestre* rimant avec *champ estre.*

Fol. 27 r°. Car je ne sui des fols *béjannes ;*
Béjannes sont, je ne le ny,
Car certes ils ont les *becs jannes*
Plus que les oiselets du ny.

Fol. 30 r°. *Terrestre — terre estre*

[1] *Estrif*, fol. 163 vo.

Fol. 51 v°. Ja ne pœust (Jupiter) ses soupes *moullier*
Avecques Almena la belle
Qui fut d'Amphitrion *moullier*,
S'il ne faisoit quelque *cautelle*.
Pour ce le corps et la *cotelle*
D'Amphitrion vesty...

Fol. 73 v°. Ne fay d'aultrui *ton secretaire*,
La langue humaine trop tost vire.
Quant tu pourras *ton secret taire*
Tu ne te doubteras du dire.

Fol. 80 r°. *cornettes* — de *corps nettes*

Fol. 103 r°. *folyé* — *fol lyé*

Fol. 109 r°. *parchemin* — *par chemin*

Fol. 112 r°. Maintenant me souvient d'*Orthense*,
Aussy est il temps que j'en dye.
D'elle qu'en peus-tu dire ? *or tense*,
Or t'en debat a l'estourdye.

CHAPITRE VIII.

Manuscrits et éditions.

Je connais six manuscrits du Champion des Dames [1]. Deux sont à Bruxelles : le nº 9466 est l'exemplaire que Martin Le Franc fit remettre au duc de Bourgogne [2], le nº 9281 provient d'Adolphe de Clèves.

A Paris, la Bibliothèque nationale en possède deux également : le nº 12476, bel in-fol. vélin, orné de miniatures et portant la souscription suivante : « Escript ou cloistre de l'église nostre dame d'Arras en l'an de l'incarnation nostre seigneur. m.cccc.l. et ung. » « Poignare ». La première page représente Martin Le Franc, vêtu en clerc, offrant son Champion des Dames au duc Philippe, lequel, orné du collier de la Toison d'or, est assis sur son trône du-

[1] M. Paul Meyer, dans le *Bull. de la Soc. des Anc. textes*, t. IX p. 70 cite parmi les 37 volumes d'un inventaire de livres de la seconde moitié du XVe siècle, un exemplaire du Champion des Dames.

[2] Voy. *Romania*, XVI, p. 396.

cal. Cette miniature est entourée par les armes et la devise de Philippe le Bon : Autre n'aray, et par seize écussons rappelant les titres du duc, avec les légendes suivantes : « Issu de France, duce de Bourgogne, duce de Lotrich, duce de Brabant, duce de Lembourg, conte de Flandres, conte d'Arthois, conte de Bourgogne, conte de Henau, conte de Hollande, conte de Zellande, conte de Namur, seigneur de Frise, seigneur de Salin, seigneur de Malines. » Au fol. 148 r° commence la « Complainte du livre du Champion des Dames a maistre Martin Le Franc son acteur ». — 150 feuillets [1].

L'autre ms. de la Bibliothèque Nationale, le franç. 841, est divisé en quatre livres au lieu de cinq. Tout le commencement du V^e^ livre, c'est-à-dire la plaidoirie, de Martin Le Franc en faveur de l'Immaculée Conception de la Vierge, qui remplit dans le ms. 12476 les fol. 123 r° à 141 r°, a été retranché. Ms. papier, de 149 ff. à deux colonnes, avec miniatures [2].

Un ms. du Champion des Dames se trouve à l'Arsenal, n° 3121. Parchemin et papier, 168 feuillets. Avec la souscription suivante : « Ce présent livre du Champion des Dames fut escript en la ville de Hesdin par sire Regnault Leurin, prestre, en l'an de grace mil IV c quatre vings et ung [3].»

[1] Cf. *Cabinet des mss.* t. I.

[2] Voy. Paulin Paris, *Mss. fr.* t. VI. p. 437.

[3] H. Martin, *Catalogue de l'Arsenal*, t. III, p. 229.

Un autre ms. se trouve à Grenoble, n° 875 [1]; du XV^e siècle, papier, 455 feuillets (un feuillet manque entre 437 et 439). Le Champion y est précédé des Lamentations d'Olivier de la Marche sur la mort de Marie de Bourgogne:

> Des grans merveilles de ce monde
> Une me convient recorder, etc.

Ce ms., comme les précédents, dédié à Philippe le Bon, renferme 179 miniatures intéressantes [2]. On y voit, par exemple, au fol. 330 v° une Jeanne Darc à cheval, en robe longue, portant une bannière d'azur à fleur de lys d'or. Sur le dernier feuillet, on lit une épitaphe en vers pour le duc de Bourgogne :

Mon pere me laissa Bourgogne, Flandre, Artois, etc.

Les manuscrits de l'Estrif de Fortune et de Vertu sont nombreux [3]:

Bibl. de Bruxelles, n^os 7378, 9150, 9573.

Bibl. nationale n^os 600, 1150, 1151-1152, 1153, 19125, 19126. Ce dernier appartenait à Charles VII. Le 600 fut exécuté pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche, dont on connaît l'amour pour les arts et les lettres [4].

[1] Je dois tous les renseignements que je donne sur le ms. de Grenoble à l'obligeance de M. Maignien, bibliothécaire.

[2] Coloriées, comme celles du ms. de la Bib. Nat. 841, dans les ombres, le blanc du papier formant la lumière.

[3] Voy. *Romania* XVI, p. 397, note 4.

[4] Voy. P. Paris, *Mss. fr.* t. V, p. 123. *Cabinet des mss.* I, 86.

Bibl. de l'Arsenal, nº 5202 : il renferme en marge à droite de la première miniature un fort beau portrait de Martin Le Franc dans son costume de prévôt.

Bibl. d'Arras, nº 748 provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vaast [1].

Bibl. de l'Ecole de Médecine de Montpellier, nº 248 [2].

Turin, L. i. IV. 32 [3].

Vatican, 578, 885 [4].

Brit. reg. 16 E. IV, Harl, 4474.

Ashburnham Barrois, 128.

Le duc d'Aumale cite parmi ses mss. de Twickenham un Estrif de Fortune et de Vertu [5].

Le Champion des Dames a été imprimé deux fois [6]. La première édition, s. l. n. d. est un petit in-fol. gothique, de 185 ff. à deux col., de 36 lignes à la page, avec figures en bois. Cette édition, excessivement rare, est attribuée à Guillaume le Roy, à Lyon, vers 1485 [7].

[1] *Catalog. général des mss. des bibl. publiques des départements*, t. IV, p. 299.

[2] *Id.* t. I, p, 379.

[3] Pasinus, *Codices mss. bibl. Regii Taurinensis*, t. II, p. 477.

[4] Montfaucon, 67 *d* et 789 *d*.

[5] Voy. *Phil. Society Bibliog. and hist. Miscellanies*, vol. I. p. 53.

[6] Voy. Brunet, *Manuel*, t. II, col. 1368 et le *Catalogue des livres composant la bibl. de feu M. le baron James de Rothschild*, tome I, p. 251.

[7] A la même époque, vers 1485, Guillaume le Roy publia le

La seconde édition, beaucoup plus récente, jolie et recherchée, a été imprimée à Paris en 1530 par Pierre Vidoue pour Galliot du Pré : « Le Champion des Dames. Livre plaisant, copieux et habondant en sentences, contenant la Deffence des Dames, contre Malebouche et ses consors, et victoire d'icelles. Composé par Martin Franc, secretaire du feu pape Felix V et nouvellement imprimé à Paris. » C'est un petit in-8° de 410 ff. chiffrés.

La première édition de l'Estrif de Fortune et de Vertu est plus ancienne encore que la première du Champion. C'est un in-fol. goth. de 222 ff. de 24 lignes à la page, s. l. n. d. (Bruges, vers 1477). On l'attribue à Colard Mansion, à cause de sa ressemblance avec le Boèce en français impriné à Bruges en 1477. Elle est excessivement rare : on n'en connaît que deux seuls exemplaires, l'un conservé à la Bibl. de Sainte-Geneviève à Paris, l'autre dans la Bibl. de feu M. le baron James de Rothschild.

La seconde édition de l'Estrif est un in-4° goth. de 104 ff. de 138 lignes à la page, imprimé à Paris par Michel le Noir, « le VIIIe jour de mars, l'an mil cinq cens et cinq » (1506).

Quelques années plus tard, en 1519, le même Michel le Noir donna une nouvelle édition de l'Es-

Roman de la Rose. « Il y a du reste entre le Romant de la Rose et le Champion un véritable air de famille. On peut croire que dès la fin du XVe siècle les deux ouvrages se débitaient ensemble, comme le poison et le contre-poison. » Catal. Rothschild.

trif. « L'Estrif de Fortune et de Vertu desquelz est souverainement demonstré le povre et foible estat de Fortune contre l'opinion commune. Nouvellement imprimé à Paris, le XXVIII de juing, l'an mil cinq cens et XIX. » A la fin. « Imprimé à Paris par Michel le Noir, libraire juré, etc., l'an mil V cens XIX, le XXV^e^ jour du moys d'aoust. » C'est un in-4° goth. de 102 ff. à longues lignes.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Avant-propos	5
Chapitre I. Vie de Martin Le Franc . . .	7
Chapitre II. Le Champion des Dames. . .	24
§ 1. Jean de Meun et Matheolus . . .	32
§ 2. Eustache Deschamps et Christine de Pisan.	53
§ 3. Analyse du Champion des Dames	79
§ 4. Le Champion des Dames et sa Complainte.	100
§ 5. La Littérature pour ou contre les femmes après Martin Le Franc	127
Chapitre III. L'Estrif de Fortune et de Vertu	168
Chapitre IV. Martin Le Franc et la Guerre de Cent ans	196
Chapitre V. Martin Le Franc et l'Eglise .	211
Chapitre VI. Conclusion	232
Chapitre VII. Versification	257
Chapitre VIII. Manuscrits et éditions. . .	262

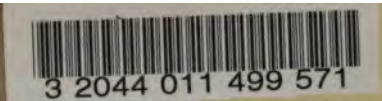

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

OCT 05 1995

WIDENER
DEC 16 1995
OCT 28 1995
BOOK DUE

DEC 16 1995
NOV 30 1995
BOOK DUE

WIDENER
DEC 16 1995
BOOK DUE

WIDENER
JAN 13 1996
JAN 09 1996
DUE
CELLED